

Population

Globalement, la ville connaît une relative stagnation de sa population, qui s'explique en grande partie par un solde migratoire négatif. Toutefois, les moyennes statistiques démographiques n'ont guère de sens tant les caractéristiques et les évolutions de la population varient en fonction des quartiers. La commune paraît divisée, notamment entre le Nord et le Sud : répartition des jeunes, disparités des revenus ou des compositions familiales... Aulnay-sous-Bois doit donc concilier les besoins d'une population hétérogène – particulièrement en matière de logement - afin d'associer tous les habitants à son développement.

1. Une faible croissance démographique

Depuis 1990, la population d'Aulnay-sous-Bois se maintient entre 80 000 et 85 000 habitants, alors que les villes alentour ont vu leur population augmenter. Cette singularité s'explique par un solde migratoire négatif depuis 1975.

Un poids démographique important au Nord-Est parisien

Aulnay-sous-Bois est la troisième ville du département de Seine-Saint-Denis par son poids démographique. Sa population est près de deux fois supérieure à celle des communes limitrophes (81 600 habitants en 2006). Cependant, son taux de croissance est faible (0,3 % de croissance annuelle) comparé à celui des communes alentour.

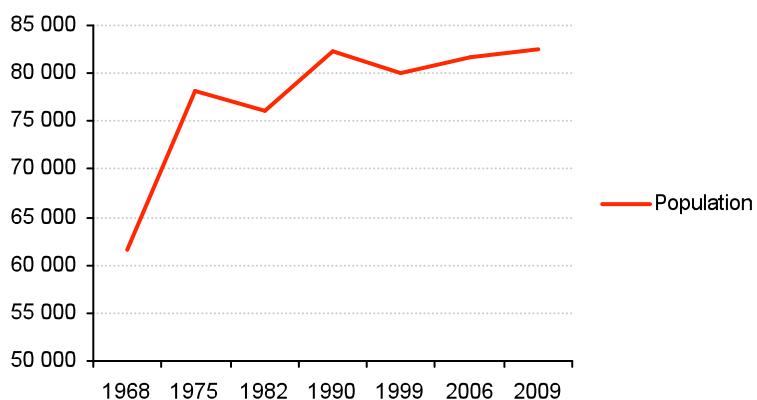


Entre 1999 et 2006, en moyenne

chaque année :

- 2 710 personnes ont emménagé à Aulnay-sous-Bois,
- 3 430 en sont parties,
- 960 enfants y sont nés.

EVOLUTION DE LA POPULATION AULNAYSIENNE 1968 - 2009



Source INSEE, RP 2006

Un solde migratoire négatif depuis 1975

Le faible dynamisme démographique de la ville s'explique par un solde migratoire négatif depuis 1975. En moyenne, Aulnay-sous-Bois a perdu plus de 720 habitants par an (différence entre les entrées et les sorties). Le solde naturel, reste positif et stable (entre 0,9% et 1,3% d'augmentation) sur l'ensemble de la période 1968-2006.

EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1968 ET 2006

	1968-1975	1975 - 1982	1982 - 1990	1990-1999	1999 - 2006
Variation annuelle moyenne	+3,5%	-0,4%	+1%	-0,3	+0,3
- due au solde naturel	+1,3%	+0,9%	+1,2%	+1%	+1,2%
- due au solde migratoire	+2,2%	-1,3%	-0,2%	-1,3%	-0,9%

Source : INSEE, RP 2006

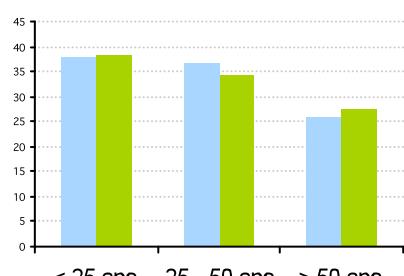
2. Un grand écart entre le Nord jeune et le Sud vieillissant

Aulnay-sous-Bois est une ville jeune et la part des moins de 25 ans a augmenté entre 1999 et 2006. Cependant, les chiffres ne doivent pas masquer l'accroissement du nombre de personnes âgées, notamment dans le Sud. L'enjeu pour la Ville est de répondre aux besoins de chaque tranche d'âge : garderie et accès à l'emploi pour les jeunes, aide au maintien à domicile et assistance médicale pour les plus âgés.

Une ville globalement jeune

La population aulnaysienne est jeune : 38 % des habitants ont moins de 25 ans, alors que cette tranche d'âge ne représente que 31 % dans la moyenne nationale et 36 % en Seine-Saint-Denis. L'indice de jeunesse (le nombre des moins de 20 ans rapporté à celui des plus de 60 ans) reste stable entre 1999 et 2006 (aux alentours de 2). Mais, au-delà de ces chiffres globaux, les évolutions démographiques varient grandement en fonction des quartiers.

EVOLUTION DE LA POPULATION PAR TRANCHES D'AGE ENTRE 1999 ET 2006



■ 1999 ■ 2006

Source : INSEE

Population

De nombreux jeunes, surtout au Nord de la ville

Les plus jeunes (moins de 20 ans) sont surtout présents dans les quartiers Nord de la ville (carte ci-contre). En 1999, 41,3% des habitants de la ZUS d'Aulnay-sous-Bois avaient moins de 20 ans.

De nombreux départs d'actifs

Entre 1999 et 2006, la part des moins de 25 ans et celle des plus de 50 ans ont augmenté, alors que les 25 – 50 ans sont de moins en moins nombreux. Principale explication de ce phénomène : une partie des jeunes actifs qui décohabitent - qui quittent le domicile parental - doivent abandonner la ville, faute de trouver un logement adapté à leur budget, du fait de la pénurie de l'offre, et de l'augmentation qui en résulte du montant des loyers et des prix de cession.

POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGE EN 2006

	Moins de 25 ans	Plus de 50 ans
Aulnay-sous-Bois	38,1%	27,5%
Sevran	39,0%	25,9%
Le Blanc Mesnil	37,6%	26,9%
Bondy	37,6%	26,7%
Seine-Saint-Denis	36,2%	26,7%

Source : INSEE, RP 2006

Un enjeu : l'accueil des personnes âgées dépendantes

La part des plus de 75 ans – population potentiellement dépendante - est comparable à celle du département (en 2006, 4 123 Aulnaysiens de plus de 75 ans). Cette population augmente rapidement : entre 1999 et 2006, la part des plus de 75 ans s'est accrue de 14 % (+15 % en Seine Saint Denis)

INDICE DE JEUNESSE A L'ILLOT EN 1999



Indice de jeunesse
Moy. communale = 1,86

■ > de 20 ans sur-représentés (IJ max =11) (230)
Indice entre 0.8 et 1.2 (116)
■ pers. âgées sur-représentées (124)

(x) Nombre d'ilots
source : INSEE, RGP 99

Source : PLU

L'indice de jeunesse correspond au nombre de jeunes de 0 à 19 ans divisé par celui des personnes de 60 ans et plus.
source : INSEE, RGP 99

EVOLUTION DES PLUS DE 75 ANS ENTRE 1999 ET 2006

Evolution des plus de 75 ans 1999 - 2006

Aulnay-sous-Bois	+14%
Sevran	+ 23,6%
Le Blanc Mesnil	+10,8%
Bondy	+7,7%
Seine-Saint-Denis	+ 15%

Source : INSEE RP 1999 et 2006

3. Un modèle familial en mutation

Le modèle familial évolue : le nombre de couples sans enfant et de familles monoparentales augmente. Des disparités s'observent à l'échelle du territoire : alors que les ménages comptant moins de 2 enfants sont de plus en plus nombreux au Sud, le Nord de la ville se caractérise par une forte présence de familles nombreuses.

Les couples avec enfants, de moins en moins nombreux

Les familles représentent une part importante de la population aulnaysienne, mais ce modèle familial est en perte de vitesse : le nombre de couples avec enfant représentait 55,8% des familles en 1999 ; 53,8% en 2006 (Source : INSEE RP 2006).

On note, également, que le nombre de familles nombreuses (qui ont plus de 4 enfants) a diminué entre 1999 et 2006 (tableau ci-dessous). Mais que ces familles se répartissent inégalement sur le territoire.

REPARTITION DES FAMILLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

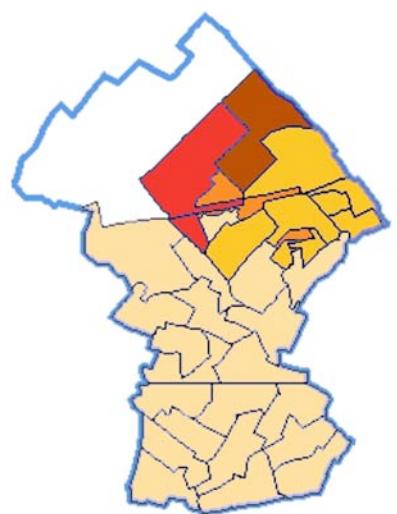
	Pourcentage	Evolution 1999 - 2006
Aucun enfant	34,7%	+ 0,3
1 enfant	24,7%	+ 0,3
2 enfants	21,6%	- 0,8
3 enfants	11,9%	+ 0,6
4 enfants ou plus	7,2%	- 0,3

Source : INSEE RP 2006

Les quartiers Nord connaissent une sur-représentation de ces familles nombreuses (voir carte ci-contre), comme en témoignent également les nombreux cas de sur-occupation des logements (Fiche Aménagement et HQE).

Autre évolution : le nombre de familles monoparentales a augmenté entre 1999 et 2006, sur la ville ; passant de 16,1% à 18,4% des familles. Cet accroissement rapide a notamment des répercussions en terme de revenus : en moyenne, les familles monoparentales sont davantage sujettes à la précarité, et donc plus exposées au risque d'exclusion.

REPARTITION DES FAMILLES DE PLUS DE 4 ENFANTS EN 2006



- De 20 à 25%
- De 15 à 20%
- De 10 à 15%
- De 5 à 10%
- Moins de 5%

Source : SIG ville

4. Une évolution socio-économique à deux vitesses ?

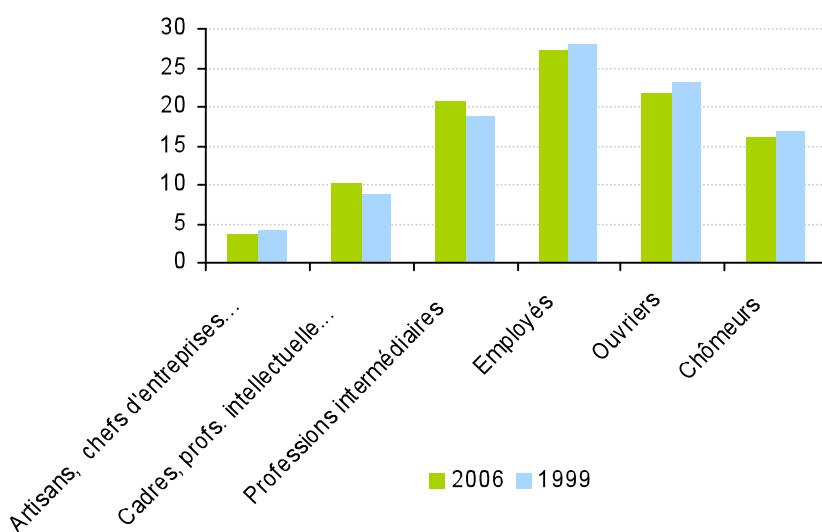
Le profil sociologique de la ville change. Aulnay-sous-Bois accueille des catégories sociales qui ont de plus en plus de moyens. Mais même si une partie des habitants semble disposer d'un niveau de vie plus confortable, les disparités de revenus ou de niveaux de formation ne semblent pas s'atténuer. Ces inégalités, qu'on constate notamment entre le Nord et le Sud de la ville, ajoutent une fracture sociale à la fracture urbaine.

Une évolution des catégories socio-professionnelles

En 2006, les actifs d'Aulnay-sous-Bois étaient principalement des employés (27,4% des actifs) et des ouvriers (21,6%) ce qui était déjà le cas en 1999. Mais, au cours des années récentes, la part relative de ces populations a baissé au profit des professions intermédiaires et des cadres.

En 7 ans, la part des actifs appartenant aux professions intermédiaires (instituteurs, infirmières, assistantes sociales) est passée de 18,9 % à 20,8 %. En 2006, ils étaient presque aussi nombreux que les ouvriers : 7 759 actifs appartenant à la catégorie des professions intermédiaires et 8 091 ouvriers. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures a elle aussi augmenté : en 2006, ils représentaient 10,3% des actifs de la ville, contre 8,7% en 1999.

EVOLUTION DES CSP ENTRE 1999 ET 2006



Source : INSEE, RP 2006

Population

En accueillant davantage de catégories sociales plus aisées, le profil sociologique de la population aulnaysienne tend à se rapprocher des moyennes départementales, et fait peu à peu perdre au territoire son image de ville ouvrière.

Une augmentation du nombre de jeunes sans diplôme

Les Aulnaysiens entrent de plus en plus jeunes dans la vie active. En 2006, 39 % des 15-24 ans étaient considérés comme actifs contre 29 % en 1999. Cependant, tous n'ont pas un emploi et le chômage touche surtout les jeunes (Fiches Education et savoirs et Développement économique).

De plus, la part des personnes sans diplôme parmi la population de plus de 15 ans est passée de 24 % à 30 % entre 1999 et 2006, et 25 % des moins de 25 ans n'ont pas de diplôme. Or, l'absence d'une formation diplômante est un premier risque de chômage, voire d'exclusion.

Des revenus modestes

Le revenu net moyen des Aulnaysiens est légèrement supérieur à la moyenne observée en Seine-Saint-Denis, mais il place les habitants parmi les plus bas revenus d'Île de France.

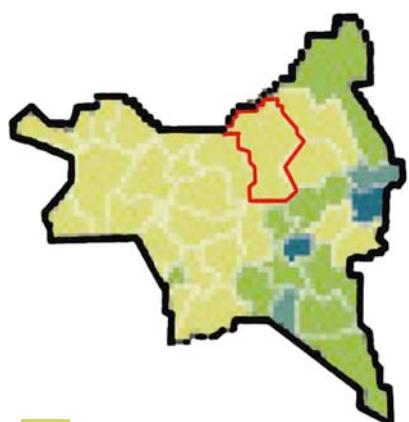
Par rapport aux villes de taille comparable, Aulnay-sous-Bois affiche des indicateurs de richesse dans la moyenne. Les revenus nets moyens des habitants sont par exemple supérieurs à ceux des habitants de Montreuil ou de Saint-Denis (tableau ci-dessous). La médiane du revenu fiscal aulnaysien est en revanche inférieure à celle de Montreuil (14 720 euros à Aulnay-sous-Bois et 15 248 euros à Montreuil).

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RICHESSE EN 2006

	Aulnay	Saint Denis	Montreuil
Population 2006	81 600	97 875	101 587
Revenu net moyen	19 736	15 446	19 014
Foyers fiscaux imposés	51,4%	43,2%	52,2%
Médiane du revenu fiscal	14 720	11 375	15 248
Rapport interdéciles	6,7	9,6	8,9

Source : INSEE, RP 2006

**REVENU FISCAL MEDIAN EN 2007
EN SEINE-SAINT-DENIS**



- Moins de 17 000
- De 17 000 à 20 600 (Médiane IDF)
- De 20 600 à 23 600
- De 23 600 à 26 000

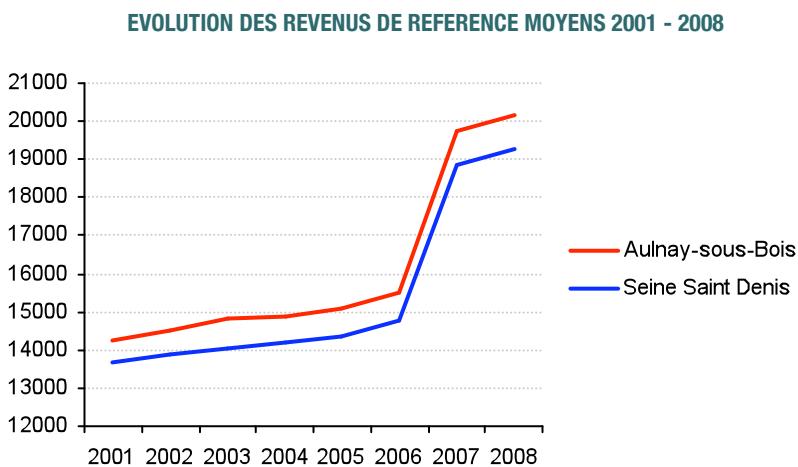
Source : CRCI

Population

Globalement, une augmentation progressive des revenus

L'évolution socio-professionnelle des habitants, ces dernières années, a conduit à une amélioration statistique des revenus.

Le revenu de référence moyen des foyers fiscaux était de 14 239 euros en 2001, il est de 20 166 euros en 2008. A ce titre, la ville suit une évolution très proche de celle du département (graphique ci-dessous). La part des ménages non imposés est restée stable (encadré).



En 2007 comme en 2001, 52,4% des foyers fiscaux étaient imposés (52,3% en Seine-Saint-Denis). La moitié des habitants déclaraient un revenu mensuel moyen inférieur au SMIC (1 226 euros mensuels).

Les 10% des Aulnaysiens les plus pauvres (8 160 foyers) affichaient un revenu fiscal de 400 euros par mois, en moyenne (Source INSEE, RP 2006). A l'opposé, seuls 20% des Aulnaysiens déclarent des revenus fiscaux mensuels supérieurs à 2 000 euros.

330 foyers d'Aulnay-sous-Bois étaient assujettis à l'ISF en 2008 (313 en 2007), ce qui en fait la 3^{ème} ville du département en nombre de contributeurs.

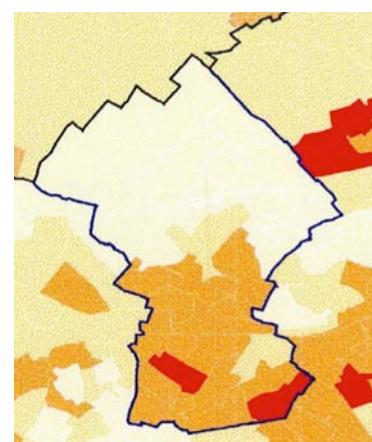
Source : Délégation Générale des Impôts.

Mais des disparités fortes entre le Nord et le Sud, et à l'intérieur de chaque quartier

Cette moyenne n'a toutefois guère de sens. Les niveaux de revenus sont clairement différenciés entre le Nord et le Sud de la commune. Les habitants des quartiers Nord ont des revenus moyens parmi les plus faibles de l'Île de France alors que ceux de la partie Sud sont parmi les plus élevés.

Les inégalités de revenus ne peuvent cependant pas se réduire à une simple fracture Nord / Sud. Des situations de pauvreté existent également dans le parc locatif privé et parmi les propriétaires occupants : 42 % des personnes ayant un très bas revenu et 52% de celles ayant un bas revenu logent en dehors du parc HLM de la ville.

REVENUS MEDIAN ANNUELS DECLARÉS EN 1999



- > 24 699 €
- > 20 599 €
- > 17 399 €
- > 13 299 €

Source : PLU pour l'année 1999

5. Un enjeu : l'intégration

La population étrangère d'Aulnay-sous-Bois représente près de 20 % des habitants, une proportion relativement stable depuis le début des années 1980. Ces habitants sont particulièrement exposés aux situations de précarité.

La population ayant une nationalité autre que Française représentait près de 18,9 % de la population aulnaysienne en 2006, marquant une légère décroissance par rapport aux niveaux de 1990.

Les Aulnaysiens étrangers sont globalement concentrés dans le Nord du territoire (carte ci-contre).

EVOLUTION DE LA POPULATION ETRANGERE ENTRE 1982 ET 2006

	1982	1990	1999	2006
Population étrangère	14 821	17 687	15 753	15 437
% de la population municipale	19,5%	21,4%	19,7%	18,9%

Source : INSEE RP 2006

Cette diversité culturelle constitue une opportunité pour la Ville. Toutefois, ces populations rencontrent des problèmes spécifiques : difficultés d'acquisition de la langue française, méconnaissance de leurs droits et des structures d'aides, précarité, difficultés d'accès à l'emploi ou au logement...; qui se traduisent par des disparités en termes d'emploi, de revenus, etc. (voir tableau).

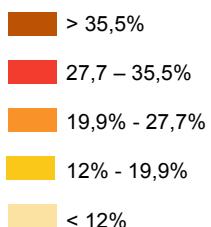
CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION ETRANGERE.

	Français	Etrangers
Chômeurs	6,6%	10,9%
Cadres	5,7%	1,7%
> 25 ans	40,4%	28,4%
Familles de plus de 2 enfants	15,4%	30,7%

Source : INSEE RP 2006

L'enjeu pour la Ville est d'apporter les réponses aux sollicitations de ces populations à court terme, (alphabétisation, accès au logement, emploi, etc.), couplées à une politique d'intégration – basée sur un enrichissement mutuel - qui favorise un « vivre ensemble » sur le long terme.

REPARTITION DE LA POPULATION ETRANGERE



Source : CUCS, appel à projet 2010

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont validé les points suivants.

Les membres de l'atelier ont validé les enjeux démographiques. Tous soulignent les difficultés des jeunes à s'installer sur le territoire, ce qui explique le solde migratoire négatif depuis 1975.

Par ailleurs, tous constatent les inégalités entre les populations du nord et du sud du territoire.

Forces

- Une population jeune.
- Une diversité culturelle.
- Possibilité d'accueil de nouvelles populations, facteur d'évolution sociologique et d'apport de richesses.

Faiblesses

- Des revenus moyens peu élevés.
- Une part croissante d'habitants sans diplômes.
- Des inégalités des revenus géographiquement identifiables.
- Une croissance démographique peu dynamique.

Opportunités

- Arrivée d'une nouvelle population.

Menaces

- Une augmentation du nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes.
- Une augmentation des inégalités, notamment entre le Nord et le Sud.

Enjeux

- Développer une mixité sociale sur l'ensemble du territoire.
- Proposer une offre de logements adaptés.
- Densifier la ville en garantissant un cadre de vie agréable
- Favoriser les rencontres des cultures entre les populations.

Aménagement du territoire

L'urbanisation d'Aulnay-sous-Bois, combinant grandes opérations d'habitat et lotissements pavillonnaires, l'implantation d'une activité économique, industrielle et de production sur une grande partie du Nord de la Ville, a conduit à des ruptures urbaines et sociologiques très marquées, qui peuvent se traduire parfois par des divergences de besoins entre les populations. L'enjeu pour la Ville est de dépasser ces clivages, pour développer son offre de logements - et enrayer la fuite des jeunes en âge de décohabiter – tout en favorisant une cohésion urbaine. Dans ce cadre, le nécessaire développement de la ville, démographique mais aussi fonctionnel, doit faire l'objet d'une réflexion collective, et trouver des solutions pour mieux vivre ensemble.

1. Un passé singulier

L'urbanisation d'Aulnay-sous-Bois, s'est réalisée en parallèle des évolutions techniques et économiques nationales : développement des zones pavillonnaires avec l'arrivée du train, urbanisation du nord en grandes zones d'habitat et d'activités, avec la délocalisation des industries parisiennes. Le territoire est, encore aujourd'hui, marqué par la spécialisation de l'espace.

Une première phase d'urbanisation avec l'arrivée du train



La ville s'est développée dans un premier temps avec l'arrivée du chemin de fer, par la construction de lotissements de la fin du XIX^{ème} siècle à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Avec la construction de la gare au sud du Vieux Pays (en 1875), la ville s'est étendue au sud, vers le canal de l'Ourcq (percé entre 1803 et 1826). Le nord du territoire est alors un vaste espace naturel et agricole.

En 1883, le quartier du Parc commence à émerger, au sud, du fragment de la forêt de Bondy. Dans les années qui suivent, la cohabitation entre la communauté rurale du « Vieux-Pays » et la communauté, plus urbaine, du « Parc » est difficile. On pensa même à couper la ville en deux : Aulnay-les-Bondy pour le Vieux Pays, et Aulnay-sous-Bois pour le Parc.

La gare était alors le terminus de la ligne. C'est pourquoi elle a été construite si loin du Vieux Pays. Aujourd'hui la gare et ses alentours forment un pôle concurrent du Vieux Pays.

Aménagement du territoire

Une spécialisation de l'espace

Dans les années 1960 et 1970, l'urbanisation s'est réalisée à plus grande échelle, principalement concentrée dans la partie nord de la commune. La composition de l'espace est le fruit d'une logique de rationalisation et de spécialisation du territoire : ZAC Parinor, Garonor, Peugeot, grands ensembles du nord de la commune (Rose des vents, Cité de l'Europe, les Merisiers et les Etangs), espaces verts...

Ces zones sont desservies par un réseau de communication dense : autoroutier (A1, A3, A104), ferroviaire (ligne RER B, tramtrain des Coquetiers) et aérien (aéroport Paris - Charles de Gaulle – Le Bourget), qui constituent aujourd'hui des coupures urbaines difficilement franchissables.

Cet urbanisme a produit une ville centralisée sur le pôle gare, avec une faible mixité fonctionnelle (habitat, commerces, loisirs...) dans les différents quartiers (voir plus loin).

En 1924, la Compagnie des radiateurs s'installe, et donne du travail à 2 300 ouvriers. D'autres petites industries mécaniques ou chimiques suivront, dont la plus emblématique en 1971 : l'entreprise Citroën.

L'Hôtel de Ville, qui a changé 3 fois de localisation au cours du temps, ne constitue pas une centralité à Aulnay-sous-Bois.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont validé les points suivants.

Les membres de l'atelier ont validé les enjeux du pré-diagnostic, notamment : la spécialisation du territoire impose à présent une réflexion globale en matière de mixité fonctionnelle.

2. Une ville à développer

La Ville dispose de nombreux atouts pour attirer de nouveaux habitants : un cadre de vie agréable, une bonne desserte depuis Paris et de nombreux emplois. Pourtant, la population aulnaysienne augmente lentement, faute de logements suffisants adaptés à la demande, ce qui conduit à de fortes tensions sur le marché de l'immobilier.

Une densité globalement faible

Le territoire communal présente une superficie de 1 620 hectares, dont 44% de zones pavillonnaires, 11% de zones de grands ensembles, 30% de zones industrielles et artisanales et 15% d'espaces verts (source : PLU).

Aménagement du territoire

En raison d'une morphologie urbaine largement pavillonnaire, la densité de la population est faible : 5 037 hab/km² en 2006 pour une moyenne départementale de 6 317 hab/km², et 17 085 hab/km² à Asnières-sur-Seine, une commune de même taille et proche de Paris (Hauts-de-Seine).

L'étude de la densité à l'échelle de l'ilot (carte ci-dessous) illustre les disparités à l'échelle communale : les îlots les plus denses (plus 20 000 habitants/km²) sont situés dans les quartiers Nord : à la Rose des Vents, la cité de l'Europe, les Merisiers, les Etangs et Gros Saule.

En matière de développement durable, le respect des principes de préservation des terres naturelles et agricoles disponibles, et de réduction des déplacements préconise une densification de l'habitat : les logements collectifs sont plus économies en énergie, et les distances étant réduites, les déplacements font moins appel à la voiture.

Ce développement ne doit pas se faire au détriment de la qualité du cadre de vie – notamment de la qualité architecturale - et du bien-être des habitants. Mais en l'occurrence, un accroissement du nombre de logements semble possible et souhaitable.

Maintenir une démographie suffisante est un enjeu : en dessous de 80 000 habitants, la Ville ne pourrait plus bénéficier de certaines dotations financières de l'Etat.

La ville a une superficie de 16,2 km² mais les zones d'habitation ne couvrent que 55% de sa surface, soit une densité moyenne des zones d'habitation de l'ordre de 9 158 habitants au km². La répartition de la population varie cependant en fonction des quartiers. Le Galion, à la Rose des Vents compte 20 000 habitants au km² quand des îlots de Nonneville, dans le Sud Ouest, sont dix fois moins denses (inférieur à 2 000 hab/km²).

DENSITE A L'ILLOT EN 1999



Plus de 200 habitants à l'hectare
De 100 à 200 habitants à l'hectare
De 50 à 100 habitants à l'hectare
De 25 à 50 habitants à l'hectare
De 10 à 25 habitants à l'hectare
Moins de 10 habitants à l'hectare

Source : Cartographie dynamique, IAU Ile-de-France

Aménagement du territoire

Un manque de logements neufs pour répondre aux besoins exprimés

La construction d'au moins 350 logements par an est nécessaire pour maintenir la population au-dessus du seuil de 80 000 habitants (Etude GTC, 2007). Or, seulement 150 logements ont été construits chaque année, entre 2004 et 2009, ce qui ne suffit pas pour enrayer le déficit migratoire.

Le manque de constructions neuves ne peut être compensé par la sortie de vacance : seuls 4% des logements aulnaysiens sont inoccupés, soit un taux proche du niveau plancher.

Cette situation est encore plus criante dans le parc social : avec 32% de logements sociaux, la Ville dépasse largement l'objectif de 20% fixé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. Mais, le taux de vacance est extrêmement faible (0,5% en 2006), et la Ville estime à 3 500 le nombre de demandes formulées chaque année, pour une satisfaction annuelle comprise entre 100 et 150 dossiers.

Par ailleurs, le faible turn-over (70% des Aulnaysiens habitaient dans le même logement 5 ans auparavant, graphique ci-dessus) ne permet pas de fluidifier le marché.

Un tissu pavillonnaire vieillissant

Face à l'impossibilité d'accéder à un logement, les personnes à faibles revenus peuvent être contraintes d'accepter des logements indécent ou « inconfortables » selon la définition de l'INSEE - c'est-à-dire sans salle de bain avec baignoire ou douche (carte ci-contre) - d'être hébergées chez des connaissances, voire de se retrouver à la rue. Ces logements sont en grande majorité situés dans les zones pavillonnaires anciennes de la ville.

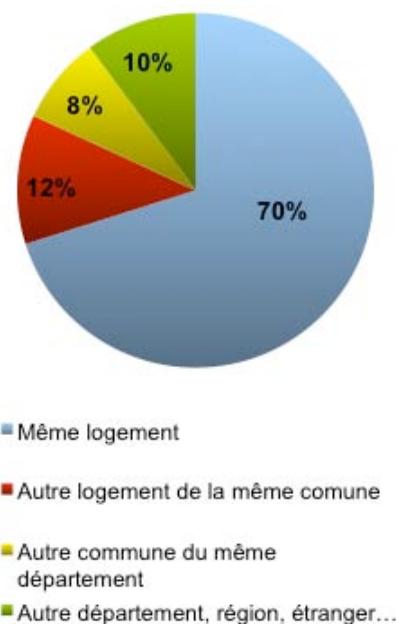
Un desserrement global des ménages

Quoiqu'en diminution depuis les années 1960, le nombre moyen d'occupants par résidence reste important.

Cette tendance cache toutefois des disparités, géographiquement identifiables sur le territoire. C'est principalement dans les zones pavillonnaires du Sud que la taille des ménages se réduit, à mesure que les enfants quittent le domicile familial. Ce phénomène est nettement moins marqué au Nord, où les logements sont souvent de taille insuffisante (voir ci-après). En revanche, en 2001, 1/4 des ménages de la Rose des Vents comptait au moins 6 personnes (Source : vulnérabilité sociale et recours aux soins dans les quartiers défavorisés franciliens, DIV 2007).

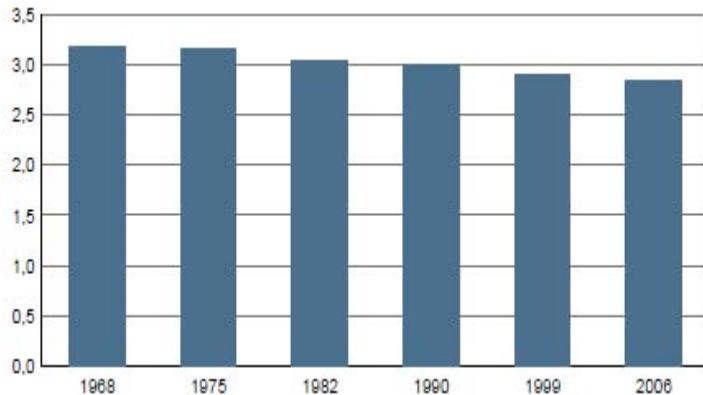
Le logement collectif représente 56% des logements Aulnaysiens, ce qui est peu dans un département où les appartements représentent, en moyenne, plus de 70% des habitations. Cette spécificité explique la faible densité de la ville.

LIEU DE RESIDENCE DES AULNAYSIENS,
5 ANS AUPARAVANT (2006)



Aménagement du territoire

NOMBRE MOYEN D'OCCUPANTS PAR RÉSIDENCE PRINCIPALE A AULNAY-SOUS-BOIS



Source : INSEE RP 2006

Toutefois, les services de la Ville remarquent que ce phénomène de desserrement des ménages accuse un net ralentissement du fait de la crise immobilière actuelle, notamment dans les quartiers d'habitat individuel.

Des phénomènes de sur-occupation

Les habitants du parc locatif (50% du parc) doivent souvent faire face à un phénomène de sur-occupation (moins de 16 m² / personne), particulièrement visible dans le Nord de la ville : en 2001, à la Rose des Vents, 75% des individus vivaient dans un logement comptant moins d'une pièce par personne.

Ce phénomène ne se limite pas aux logements sociaux des quartiers Nord : 17,8% des logements locatifs privés sont sur-occupés (10,3% des logements sociaux, source FILOCOM 2007).

Un marché immobilier tendu

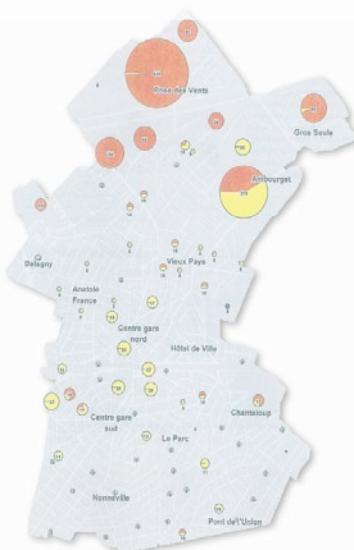
Le manque de logements se traduit, logiquement, par une forte tension sur le marché immobilier, qui explique la flambée des prix constatée depuis le début des années 2000, à la vente comme à la location.

LOCALISATION DES LOGEMENTS INCONFORtables



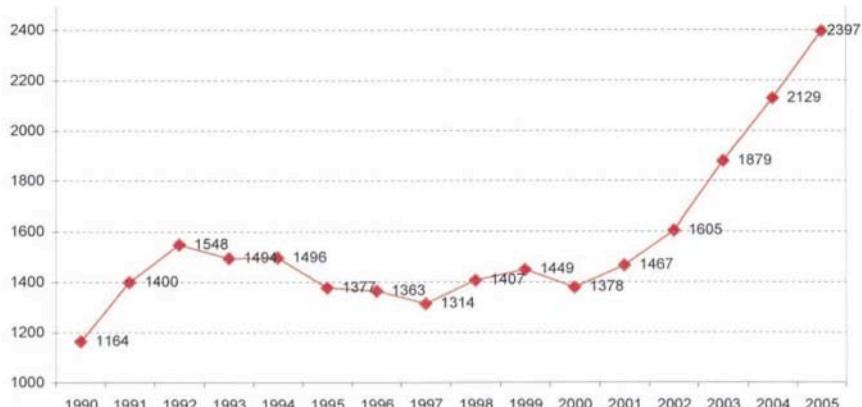
Source : PLU

LOCALISATION DES LOGEMENTS SUR OCCUPES.

Source : ETIK-PRESSE
d'après FILOCOM

Aménagement du territoire

EVOLUTION DU PRIX DE VENTE MOYEN DES MAISONS



Lors des 5 dernières années, le prix de vente des appartements anciens a augmenté de 40,7% à Aulnay-sous-Bois (37,3% en Seine-Saint-Denis ; 31% en Ile-de-France d'après les données de la Chambre des notaires de Paris).

Source : Observatoire foncier ville d'Aulnay-sous-Bois, 2006.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

L'offre immobilière est aujourd'hui insuffisante et inadaptée aux besoins des Aulnaysiens, notamment pour les plus jeunes : manque de petites surfaces et de logements aidés, logements sur-occupés au Nord, insalubres au Sud...

En conséquence, l'offre de logements actuelle ne permet pas de retenir les populations décohantes sur le territoire, ce qui explique en partie le solde migratoire négatif de la ville, et pose la question du renouvellement de la population Aulnaysienne (donc du vieillissement de la population).

3. Une ville à unifier et à planifier

L'organisation spatiale d'Aulnay-sous-Bois est le produit de l'urbanisation des années 1950-1960. Cela se traduit aujourd'hui par un territoire très spécialisé, avec des zones dédiées à l'habitat (pavillonnaire au sud et collectif au nord), des zones d'activité, et des espaces de loisirs. La Ville dispose de plusieurs leviers, notamment des outils réglementaires, afin de favoriser une cohérence territoriale et une plus grande mixité – sociale et fonctionnelle – sur l'ensemble du territoire. Le PLU est en l'occurrence un outil majeur, qui doit permettre de préserver la qualité de vie de tous tout en répondant aux besoins actuels et à venir. Toutefois, les dispositifs techniques seuls ne peuvent suffire : associer les citoyens à cette réflexion est alors

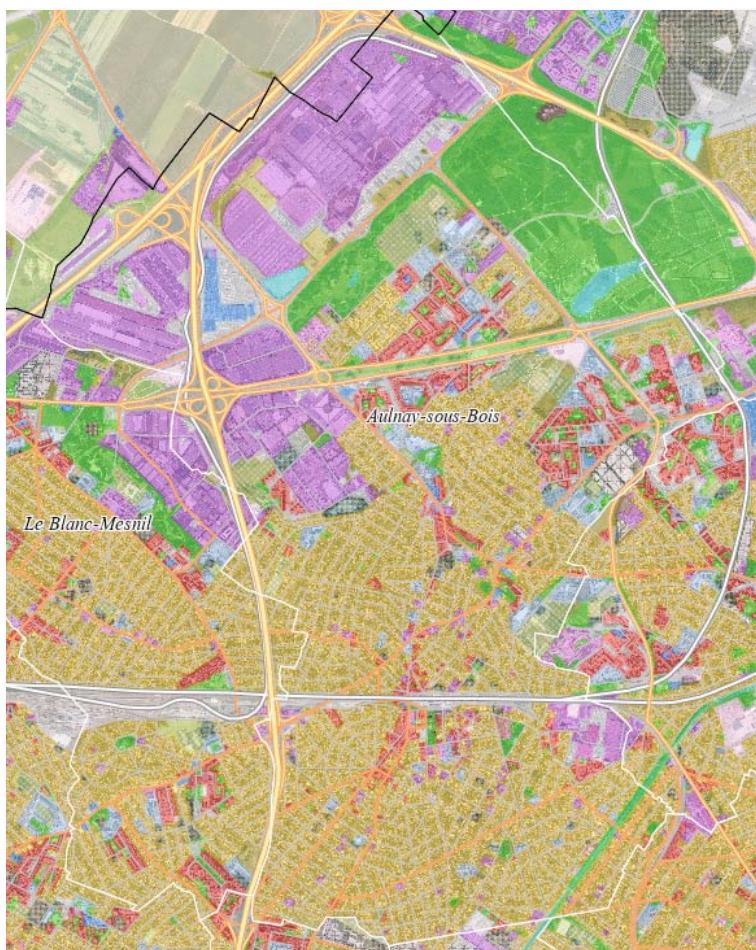
Aménagement du territoire

nécessaire à la définition d'un véritable « projet de vie » et favoriser un mieux vivre ensemble.

Des ruptures urbaines, un manque de cohésion territoriale

Les axes de communication, notamment la RN2 et la voie ferrée constituent des coupures physiques du territoire. Le quartier de la Rose des Vents est particulièrement enclavé entre la RN2 - difficilement franchissable - et les parcs Ballanger et du Sausset. De même, séparés par le canal de l'Ourcq, les habitants du pont de l'Union sont davantage tournés vers la commune de Livry-Gargan que vers le Vieux Pays.

**OCCUPATION DU SOL EN 2003 :
UNE PREDOMINANCE DU TISSU PAVILLONNAIRE**



Le canal de l'Ourcq traverse le sud de la commune sur plus d'1km. La présence de l'eau dans la ville, constitue un élément particulièrement attrayant : les berges bénéficient de plantations d'arbres en alignement et de la proximité des jardins avoisinants qui en font un cadre paysager de qualité, un espace de nature, de calme et de respiration pour les habitants du sud de la ville. C'est aussi une liaison verte qui permet de gagner le centre de l'agglomération parisienne depuis la campagne seine-et-marnaise, à pied ou en vélo.

Chantiers et divers
Transports
Grands équipements
Autres équipements locaux, administration
+ - Cimetières
Equipement de santé
Equipement d'enseignement
Sport (construit)
Activités tertiaires
Activités secondaires
Habitat autre
Habitat collectif
Habitat individuel
Terrain vacant
Sport (espaces ouverts)
Parcs et jardins
Autre rural
Eaux
Autres cultures
Grandes cultures
Bois

Source : cartographie interactive Visiau, site Internet de l'IAU

L'urbanisation du territoire par grandes opérations au nord, et par lotissements pavillonnaires au sud, a contribué à la formation d'un tissu urbain marqué par :

- des logements collectifs, sous formes de barres et de tours, dans le nord de la ville qui regroupe les populations les plus précarisées (voir la fiche Population et Lutte contre les exclusions),

Aménagement du territoire

- des lotissements pavillonnaires, parfois vieillissants, au centre et au sud,
- des zones d'activités et de commerces (Garonor, O'Parinor... voir la fiche Développement économique) au nord et nord-ouest de la commune,
- un pôle de centralité autour de la gare RER.

Une répartition inégale des équipements municipaux

Les équipements municipaux – notamment les équipements culturels - sont globalement situés dans le Vieux Pays, et dans une moindre mesure à la Rose des Vents.

La grande majorité des équipements destinés aux jeunes sont situés dans les quartiers les plus jeunes, d'habitat collectif ou de copropriétés, au nord de la Ville, (Rose des Vents). Les seules exceptions sont l'espace du Parc Faure au sud de la ville qui accueille un centre de loisirs et la Maison de l'Environnement, et le Bureau d'Information jeunesse à Chanteloup.

Le défi du PLU

Face à ces enjeux, le Plan local d'urbanisme (PLU) formalise une prise en compte du développement durable à travers l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui fixe les orientations du territoire sur moyen terme.

Le PLU actuel cherche à favoriser la mixité sociale en créant de petits logements collectifs dans les quartiers pavillonnaires. Cet objectif - tout à fait en phase avec les principes du développement durable – s'est traduit dans certains quartiers par une pression immobilière qui a pu être vécue comme agressive par certains habitants.

Des outils règlementaires (dont le Coefficient d'Emprise au Sol, la limite à la parcelle, etc.) peuvent sans doute permettre de respecter tout à la fois une cohérence architecturale et un accroissement du nombre des logements – et de la mixité sociale.

De surcroît, favoriser une concertation avec les habitants du quartier, en amont des projets, est indispensable. L'enjeu est de dépasser les ruptures urbaines, sociologiques et culturelles, dans le cadre d'un nécessaire débat démocratique, ouvert et serein.

Selon les résultats du questionnaire grand public réalisé sur le Plan Local d'Urbanisme en 2007:

- 80,5% des personnes ayant répondu se disaient favorables au renforcement des centres de proximité ;
- 56,7% considèrent que les secteurs prioritaires sont le centre-ville élargi, 43,3% les quartiers Nord, 25,5% Chanteloup et 18,7% Ambourget (plusieurs réponses possibles)
- 50,9% sont favorables à l'implantation de crèches-halte-jeux50,1% aux équipements de loisirs, 45,2% à un équipement de santé. (Source : le Journal du PLU, avril 2007).

73% des personnes ayant répondu au questionnaire grand public sur le PLU sont favorables à la construction de petits immeubles d'habitat collectif, et 65,1% pensent qu'il faut les construire prioritairement partout dans la commune où des terrains sont disponibles.

La conception des bâtiments devrait permettre de favoriser les bons gestes des locataires : une buanderie commune, des fils à linge, un local à vélo, un local de tri des déchets, etc.

Aménagement du territoire

Des projets structurants

- Une opportunité dans la construction de nouveaux logements : le PRU**

Le projet de renouvellement urbain mené avec l'Agence Nationale pour le Rénovation Urbaine (ANRU) est le 3^{ème} de France par l'importance des moyens déployés (273 millions d'euros). Ce projet concerne la Rose des Vents, les Merisiers et les Etangs. Il s'est traduit par la démolition et la reconstruction de 868 logements sociaux (au lieu des 821 unités prévues initialement) dont 450 sur site (le petit collectif est privilégié), 322 sur la commune (secteur Savigny, vélodrome, cité Arc-en-ciel à Balagny, etc.) et les derniers (environ 150) dans d'autres communes du département (Livry-Gargan, Les Lilas, le Pré-Saint-Gervais).



Le projet ANRU est l'aboutissement de dispositifs antérieurs : le grand projet urbain en 1993, le Pic Urban en 1995, le Grand projet de ville en 2000. Les acteurs du territoire collaborent depuis de nombreuses années.

La démolition des tours et barres les plus dégradées s'est accompagnée d'opérations de résidentialisation (refonte des halls d'immeubles, des espaces publics) et de la réhabilitation de 1 615 logements (mises aux normes de l'électricité et du chauffage, renforcement de l'isolation, réfection des ascenseurs...).

Par ailleurs, la mixité fonctionnelle s'est renforcée avec l'implantation dans ces quartiers, d'antennes sociales et jeunesse, du CAP, etc.

Le Programme de Rénovation Urbaine est l'occasion d'encourager une nouvelle forme d'habitat, plus respectueuse de l'environnement :

- le quartier du Vélodrome va accueillir 59 logements, répondant à des normes de Très Haute Performance Energétique, notamment par leur raccordement au réseau de chauffage urbain (Source : Oxygène du 17/03/10).
- des critères de respect de l'environnement ont également été inclus dans le cahier des charges des bâtiments de la future ZAC des Aulnes (respect des labels Habitat et Environnement et Haute Qualité Environnementale ; réduction des consommations énergétiques, réduction des pollutions lumineuses de l'éclairage public, etc.).

Le prolongement de certaines rues (Marco Polo et Christophe Colomb), va en outre permettre de désenclaver certains immeubles, d'autant plus que le quartier de la Rose des vents est enclavé entre la RN2 et le site PSA.

- La ZAC des Aulnes**

Situé au cœur du programme de rénovation urbaine, le projet de la ZAC des Aulnes vise à réduire la fracture urbaine nord-sud, en réaménageant la RN2 comme un boulevard urbain : parc d'activités de 2 ha, parc urbain paysager de 1,5 ha, 220 logements, création de nouveaux espaces publics (place du marché), commerces...). La restructuration du centre commercial du Galion devrait également permettre de créer une véritable centralité dans cette zone.

Aménagement du territoire

▪ Des projets de construction de logements

- Une réflexion concernant le réaménagement du pôle Mairie et la construction d'immeubles boulevard Félix Faure. La Ville a déjà acquis une grande partie des lots pavillonnaires du site en vue de l'extension du centre administratif permettant de réunir plusieurs services dont l'action sociale, la démocratie participative et les études urbaines, actuellement situés dans des maisons individuelles.

- Le projet cité Arc-en-ciel (24 logements, voir plus loin).

Une maîtrise du foncier

En dehors des parcs du Sausset et Robert Ballanger, la ville est presque entièrement construite. Seules les « dents creuses » et les terrains désaffectés, remis sur le marché immobilier, sont potentiellement des emprises foncières disponibles.

Une Convention signée avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France permet à la Ville d'acquérir d'anciennes friches urbaines, dépolluées, remembrées, et donc prêtes à l'emploi. L'intérêt est aussi financier : le foncier est à l'abri des spéculations pendant la période de « nettoyage », qui peut durer plusieurs années (carte ci-contre).

Par ailleurs, la Ville s'est dotée d'un droit de préemption urbain renforcé, au nord-est et au centre de la commune (carte ci-contre). Cet outil réglementaire permet à la Ville d'acquérir un bien immobilier de façon prioritaire au moment de sa vente. Le droit de préemption urbain dit « renforcé » concerne les biens exclus d'un droit de préemption simple : les lots de copropriété et les immeubles construits il y a moins de dix ans.

Prendre en compte l'environnement et le cadre de vie

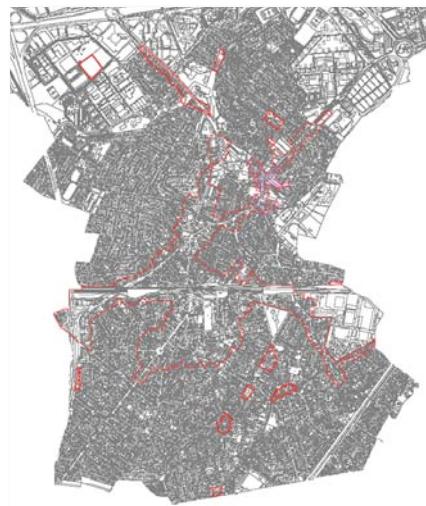
▪ Un plan paysage

L'élaboration d'un Plan Paysage montre la volonté de la Ville de préserver son cadre de vie. Ce plan est construit autour de 6 axes : un plan Vert (voir la fiche Espaces verts), l'animation des rue, l'environnement, le plan local de déplacements (voir la fiche Déplacements), un plan lumière et des actions pédagogiques.

▪ Vers une meilleure intégration urbaine, paysagère et architecturale : le projet Arc-en-ciel

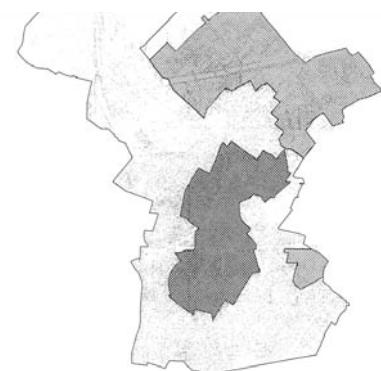
Les 24 logements qui verront le jour dans le quartier Arc-en-ciel se distinguent par un souci d'intégration dans le tissu pavillonnaire environnant : faible hauteur (R+2), traitement architectural de type pavillon individuel (fenêtres, façade, volets) à l'image des pavillons

LOCALISATION DES PERIMETRES EN CONVENTION AVEC L'EPF ILE-DE-FRANCE



Source : Ville, Service Information Géographique

PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE



Source : PLU

Le plan lumière a pour objectif de valoriser et de protéger certains sites municipaux par un éclairage approprié.

Aménagement du territoire

voisins. Ce projet semble être un compromis entre les possibilités du PLU (qui autorise les constructions en R+4) et l'intégration du bâtiment dans son environnement urbain.

Remarque : certaines villes formalisent leur volonté de préserver la qualité architecturale ou paysagère par la création d'une charte. Cette démarche s'inscrirait pleinement dans celle, en cours, de charte de l'Arbre (voir la fiche Espaces Verts) et dans les projets de moyen terme de la Ville : charte du mobilier urbain, règlements de publicité, et aménagement des entrées de villes.

Un axe de progression : l'AEU

L'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) permet de prendre en compte les impératifs environnementaux (choix du site, déroulement du chantier, conception du bâtiment, etc.) en amont des projets d'aménagement (SCOT, PLU, ZAC...). Cette méthodologie nécessite une formation des urbanistes et des architectes mais mériterait d'être mise en œuvre.

Dépasser les antagonismes et mieux-vivre ensemble

Le lotissement pavillonnaire – qui couvre 44% du territoire - est une forme urbaine où les rues ne sont que des lieux de passage, sans véritable vie. En parallèle des opérations d'aménagement – notamment le PRU - il serait intéressant de développer le lien social entre les habitants, afin de favoriser un mieux-vivre ensemble. Cela peut passer par des animations grand public dans tous les quartiers (la découverte en vélo du territoire, et notamment du quartier de la Rose des Vents avait été particulièrement appréciée des participants) ; des jardins partagés (voir la Fiche Espaces Verts) pour lesquels la demande est croissante ; la fête des voisins, etc.

ESQUISSES DU PROJET DE LA CITE ARC-EN-CIEL



Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

La ville de demain se doit d'être pensée dès aujourd'hui, en identifiant des zones à densifier en fonction notamment de leur desserte par les transports collectifs, tout en anticipant les aménagements futurs, comme le futur projet d'Arc Express porté par le Grand Paris.

En parallèle, conscients des coupures urbaines qui menacent la cohésion du territoire, les membres du Forum posent comme

Aménagement du territoire

préalable la définition d'un projet de ville qui favorise plus de mixité urbaine et sociale. Une meilleure répartition du logement social sur le territoire est souhaitable, en ce sens, notamment dans les quartiers pavillonnaires du sud où le logement aidé est rare.

La construction de logements collectifs de faible hauteur permettrait de répondre aux besoins de logement des Aulnaysiens. Mais ce type de bâti doit s'intégrer harmonieusement dans le paysage local. A l'image de la Cité Arc en Ciel, il s'agit de concevoir des aménagements dont l'intégration paysagère respecte les caractéristiques architecturales et urbaines des sites d'implantation (respects des alignements le long des voies, des couleurs et des matériaux existants, etc.), et qui s'insère dans le réseau de transports en commun.

La participation des habitants à la conception du projet est par ailleurs un élément d'acceptation sociale indispensable.

4. Un bâti à améliorer

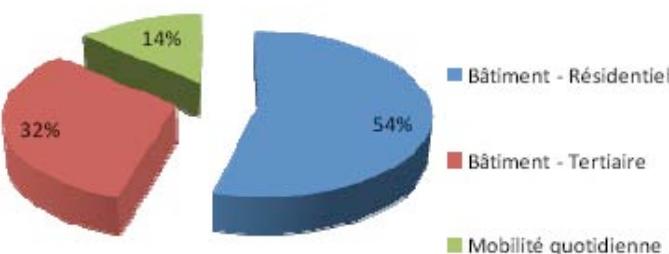
Le logement est le premier poste consommateur et émetteur de gaz à effet de serre. Or, l'ancienneté du parc immobilier aulnaysien ne favorise pas les économies d'énergies. La réhabilitation des logements les plus énergivores est donc un enjeu. Avec la réalisation des diagnostics énergétiques des bâtiments municipaux, la Ville s'est engagée dans une réduction de ses émissions qui aura le mérite de positionner la Ville comme exemplaire.

Le bâti résidentiel est le secteur le plus polluant

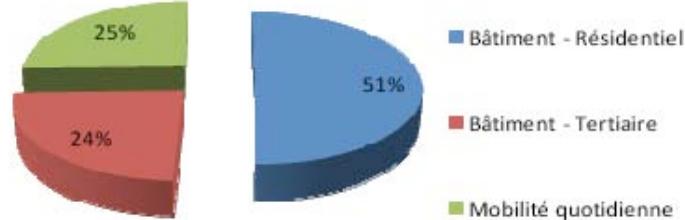
Sans surprise, le logement est le premier secteur consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre (GES) à Aulnay-sous-Bois : cela représente chaque année la consommation de 75 kTep (Tonne équivalent pétrole) et l'émission de 115 kt équivalent CO₂.

Aménagement du territoire

Consommations d'énergie



Emissions de GES



Source : Fiches Energie Climat, Conseil Général 93.

Un parc de logements ancien

Du fait de la faiblesse de la construction neuve, l'âge moyen des logements est relativement élevé : en 2006, les logements construits après 1990 ne représentaient que 8% du parc ; 74% pour les logements construits avant 1974 (graphique ci-contre). Or, la date de construction des logements préjuge de leurs performances énergétiques. Des efforts de réhabilitation doivent donc être réalisés dans le parc résidentiel ancien.

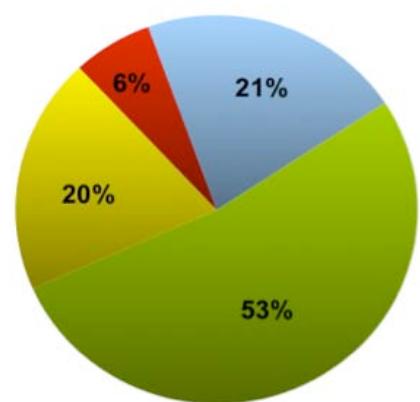
La Ville a déjà engagé cette démarche, avec la mise en place d'un plan de sauvegarde des copropriétés dégradées destiné à lutter contre le mal logement et les difficultés de gestion des copropriétés de la Morée et de Savigny : réalisation de travaux de sécurité, de réduction des charges de fonctionnement...

Mais une marge de manœuvre : davantage de propriétaires

52% des Aulnaysiens sont propriétaires de leur logement. C'est un point positif au regard du développement durable : les propriétaires sont plus enclins à réaliser des travaux d'amélioration énergétique des logements s'ils bénéficient directement des économies réalisées.

La Ville incite les Aulnaysiens à réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements : en complément de la subvention régionale (1 200 à 1 800 €), la Ville apporte une aide aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, éolien, géothermie) de 300 euros. Avec la baisse du montant de la subvention accordée par la Région, la Ville envisage de revoir la sienne à la hausse. Néanmoins, en dépit de l'information mise en place, sur la douzaine de demandes de subventions à la Région, 6 foyers seulement se sont également adressés à la Ville.

REPARTITION DES LOGEMENTS PAR ANNEE DE CONSTRUCTION



- Avant 1949
- De 1949 à 1974
- De 1975 à 1989
- De 1990 à 2003

Source : INSEE, RP 2006

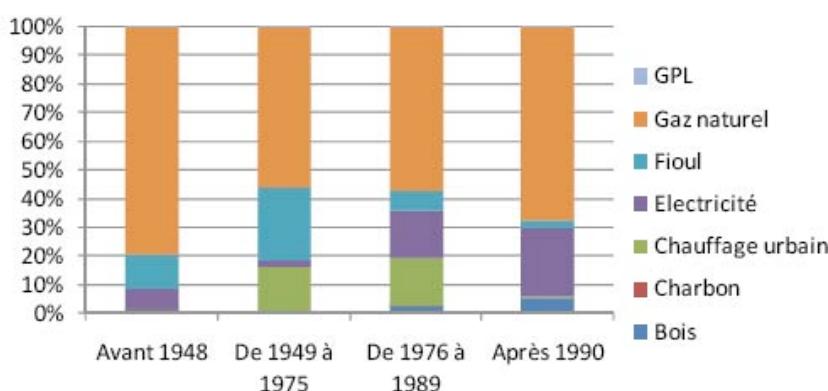
46% des Aulnaysiens sont locataires de leur logement. Le parc locatif privé, réparti dans l'ensemble de la ville, est particulièrement réduit : il représente 14% des logements (23% en Seine-Saint-Denis).

Aménagement du territoire

Des logements gourmands en énergie : des efforts à réaliser sur le mode de chauffage

Le classement des résidences principales selon leur performance énergétique, de A à G (du moins consommateur en énergie au plus gourmand), indique que les résidences aulnaysiennes sont en moyenne plus consommatrices d'énergie que celles du département : 7% d'entre elles sont notées de A à C, contre 15% en Seine-Saint-Denis.

REPARTITION DES CONSOMMATIONS LIEES AU CHAUFFAGE PAR ENERGIE ET PERIODE DE CONSTRUCTION



Source : Fiches Energie-climat, Conseil Général du 93.

Le gaz de ville est le moyen de chauffage le plus répandu : il alimente 48% des logements. C'est un point positif dans la mesure où le rendement des chaudières au gaz est le plus souvent bon, ce qui limite les émissions de gaz à effet de serre.

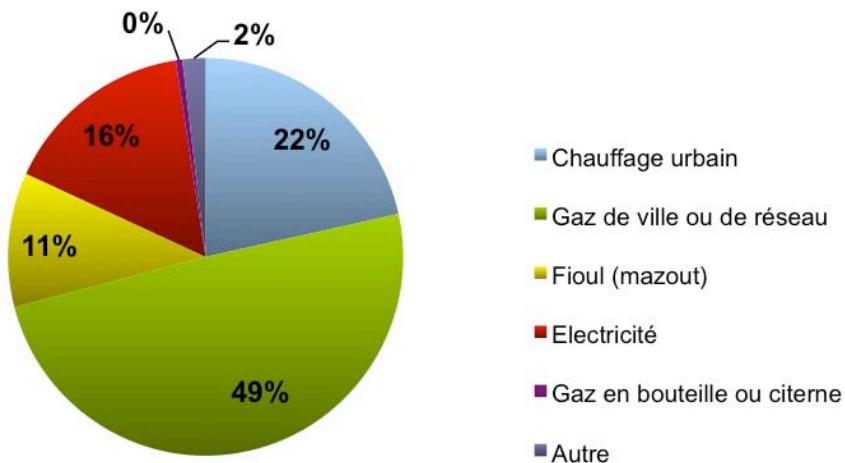
La ville compte deux réseaux de chaleur pour les quartiers Gros Saule, et Rose des Vents, qui permettent d'alimenter 4 000 logements par gaz et systèmes de cogénération.

Par ailleurs, le chauffage au fioul, très polluant, représente 11% des modes de chauffage des logements Aulnaysiens. C'est beaucoup au regard de la moyenne départementale de 9,2%. Or, c'est un combustible très polluant.

L'alimentation par géothermie de ces réseaux a dû être abandonnée face aux contraintes techniques et financières. A l'heure actuelle, seul un petit secteur de Chanteloup reste alimenté de cette manière.

Aménagement du territoire

MODE DE CHAUFFAGE DES LOGEMENTS



Source : INSEE RP 2006

Un secteur tertiaire peu polluant

Contrairement à ce que l'on observe pour le logement, les performances énergétiques des bâtiments, par secteur d'activité, sont très comparables aux moyennes départementales (Fiches Energie Climat du Conseil Général).

Le commerce est l'activité la plus polluante avec 30% des consommations d'énergies et 28% des émissions de gaz à effet de serre (GES). Néanmoins, ce résultat s'explique par la superficie des bâtiments : 30% des surfaces des activités tertiaires.

A noter : la consommation du fioul dans le secteur tertiaire représente 17% des consommations d'énergie, une part largement inférieure à celle observée à l'échelle départementale (30%).

Remarque : on peut regretter qu'une étude comparable ne permette d'évaluer les consommations énergétiques et les émissions de GES des bâtiments du secteur industriel.

L'administration à elle seule représente 3% des consommations d'énergie et des émissions de GES à Aulnay-sous-Bois (6% en Seine-Saint-Denis).

Réduire les consommations énergétiques des bâtiments municipaux

La Ville suit les consommations énergétiques de tous les bâtiments municipaux (eau, électricité, gaz...) et réalisera prochainement les Diagnostics de Performance Energétique de 67 bâtiments publics afin de mieux identifier les bâtiments les plus consommateurs en énergie.

Lors de chaque rénovation, des aménagements adaptés sont installés (pompe à chaleur à l'école maternelle Nonneville, passage systématique au double, voire triple vitrage...).



La Maison de l'Environnement du Parc Faure, inaugurée en février 2009, a été construite selon des principes HQE. Un panneau, très visible à l'entrée du bâtiment, affiche la production des panneaux photovoltaïques qui l'alimentent ainsi que les émissions de CO2 qui ont été évités. De tels dispositifs de sensibilisation mériteraient d'être étendus à d'autres bâtiments communaux.

Aménagement du territoire

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont validé les points suivants.

Les membres de l'atelier ont validé les enjeux du territoire en matière d'énergie : la rénovation des bâtiments énergivores est considéré comme une priorité, et contribue à positionner la Ville comme exemplaire.

Forces

- Un cadre de vie agréable.
- Un part importante de propriétaires.
- Une convention avec l'EPF Ile-de-France.

Faiblesses

- Une morphologie urbaine dominée par le lotissement pavillonnaire ; un parc de logements ancien.
- Un manque de petits logements.
- Une coupure urbaine entre le Nord et le Sud.

Opportunités

- L'élaboration du PLU et du PLH au regard du développement durable.
- Un plan de sauvegarde des copropriétés dégradées.
- La construction de nouveaux logements dans le cadre du PRU et de logements en accession sur la ZAC des Aulnes.
- Le réaménagement de la RN2 pour réduire la coupure urbaine entre le quartier de la Rose des Vents et le reste du territoire.

Menaces

- La paupérisation de la population.

Enjeux

- Réhabiliter le parc ancien.
- Favoriser l'émergence d'un éco-quartier ; développer les pratiques d'éco-construction.
- Consolider les débat la concertation dans les projets d'aménagement, au plus tôt.
- Formaliser par une charte le respect de l'identité architecturale et paysagère de la commune.
- Former les agents à l'AEU.

Déplacements

Aulnay-sous-Bois bénéficie d'une bonne connexion au réseau de transports en commun francilien. Toutefois, malgré sa densité, celui-ci ne semble pas proposer une alternative compétitive à la voiture individuelle. Les trois-quarts des ménages aulnaysiens possèdent une voiture et le parc automobile s'accroît de 800 nouveaux véhicules chaque année. Réduire la pollution et les nuisances engendrées par l'automobile constitue donc un enjeu important d'une politique de développement durable, surtout si les nouveaux réseaux de déplacements permettent, dans le même temps, d'améliorer la cohésion sociale du territoire.

1. Une excellente desserte routière qui encourage les déplacements en voiture

Le territoire est bien desservi par les infrastructures routières, ce qui explique en grande partie que les déplacements domicile-travail des Aulnaysiens s'effectuent principalement en voiture. Réduire la dépendance à l'automobile est bien sûr un enjeu pour réduire l'émission de gaz à effet de serre.

Un territoire bien desservi, une zone de transit

Les zones d'activités du Nord de la commune sont facilement accessibles par la route (A1, A4 et A104 notamment), surtout pour les personnes qui travaillent à Aulnay-sous-Bois sans y résider. L'étude de trafic réalisée à l'occasion du PLU relève notamment une forte concentration des flux de trafic au Nord de la ville, dans le secteur du Vieux Pays (RD 115) et autour des établissements scolaires.

Cette bonne desserte routière est, certes, un avantage, en matière économique. Elle l'est évidemment moins, au regard du développement durable. Ainsi, plus de 35 000 véhicules/jours transittent notamment par les axes majeurs (la RN 2 et RN 370), ce qui représente une source importante de pollution, de bruit ... et d'accidents de la route (néanmoins en baisse de 50% entre 2001 et 2009).



RESEAU ROUTIER AULNAYSIEN



Source : ETIK-PRESSE
d'après le PLU

Déplacements

Distance domicile-travail : une situation paradoxale...

Les actifs Aulnaysiens disposent de nombreux emplois à proximité de leur domicile. Néanmoins, seuls 28 % d'entre eux travaillent sur la commune. C'est un chiffre supérieur à la moyenne départementale (22 %), mais qui reste peu élevé au regard des caractéristiques du bassin d'emploi.

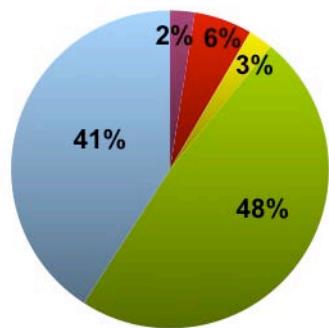
De plus, on remarque que les actifs qui travaillent sur la commune se déplacent principalement en utilisant des transports motorisés : parmi ces actifs, 48 % effectuent leurs déplacements domicile – travail en voiture, fourgonnette ou camion, ce qui est nettement supérieur à la proportion observée sur le département (33 %).

23 % des actifs travaillant sur Aulnay utilisent, pour leur part, les transports en commun (contre 26 % au niveau du département), et 18 % la marche à pied (24,8 % en Seine-Saint-Denis).

Le constat est donc doublement paradoxal :

1. Les Aulnaysiens travaillant dans leur commune utilisent moins les transports en commun que ceux qui, travaillant à l'extérieur, pourraient davantage être tentés de prendre leur voiture (23 % contre 49,3 %), ce qui s'explique en partie par un réseau routier bien développé mais un réseau de transport en commun en étoile, centralisé sur la gare RER.
2. Les Aulnaysiens travaillant en dehors de la commune utilisent davantage leur voiture que l'ensemble des actifs de Seine-Saint-Denis, alors que la commune d'Aulnay est plutôt mieux desservie par les transports en commun que la moyenne des communes du département.

MOYEN DE TRANSPORT UTILISÉ PAR LES AULNAYSIENS POUR SE RENDRE SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL



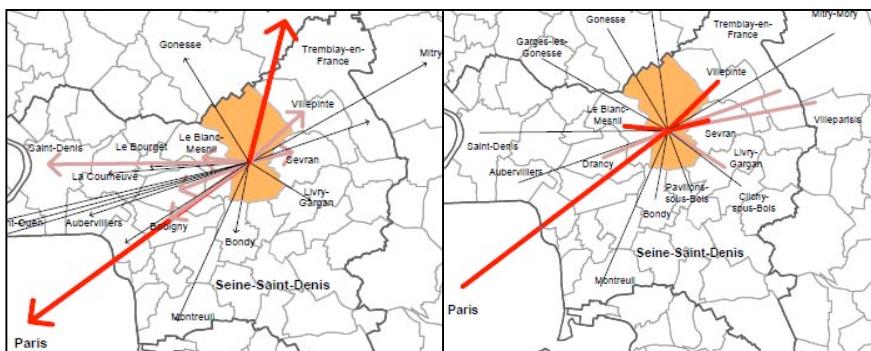
- Pas de transport
- Marche à pied
- Deux roues
- Voiture, camion, fourgonnette
- Transports en commun

Source : INSEE RP 2006

Les actifs qui travaillent en dehors de la commune (72 % des actifs aulnaysiens soit 23 300 personnes) sont 49,3 % à utiliser les transports en commun (54 % au niveau du département), et 47 % la voiture (contre 23,6 % au niveau du département). (Source : INSEE RP 2006).

DESTINATIONS DES ACTIFS AULNAYSIENS

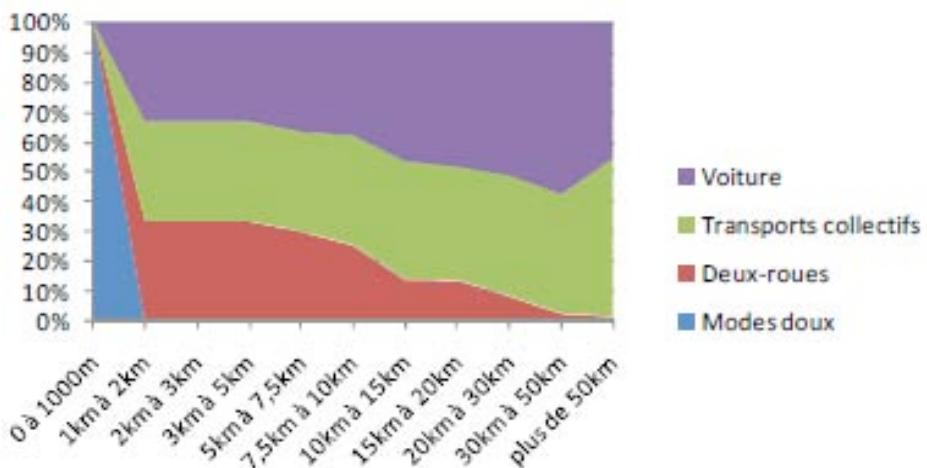
PROVENANCE DES ACTIFS VENANT TRAVAILLER A AULNAY-SOUS-BOIS



Source : PLU

Déplacements

PARTS MODALES SELON LA DISTANCE PARCOURUE - MOTIF TRAVAIL



Trois ménages aulnaysiens sur quatre possèdent une voiture, une proportion nettement supérieure à celle observée au niveau départemental (65 %). Chaque année, le parc automobile aulnaysien s'accroît de 800 véhicules supplémentaires.

Source : Fiches énergie-climat, Conseil Général 93

... pour une pollution non négligeable

Le bilan des fiches Energie-climat réalisées par le département montre qu'à Aulnay-sous-Bois, les déplacements pour se rendre au travail sont responsables à eux seuls de 42 % des émissions de gaz à effet de serre, contre 36 % en moyenne dans le département.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

La bonne accessibilité du territoire est une source d'attractivité (autoroute, RER B), notamment pour les entreprises. Toutefois, les infrastructures routières et ferroviaires génèrent d'importantes ruptures dans les continuités urbaines. La voie ferrée constitue ainsi une véritable coupure physique qui limite les déplacements doux, avec notamment des traversées de ponts encore peu sécurisées (CD 115). Plus globalement, ces différentes ruptures ne facilitent pas les liaisons inter-quartiers. La ville semble donc coupée en trois entités distinctes par les infrastructures de transport (au Sud du RER – entre la RN2 et le RER – au Nord).

Déplacements

2. Mieux adapter le réseau de transport en commun

La prépondérance de l'automobile est d'autant plus surprenante que le réseau de transport en commun est particulièrement dense. En moins de 20 minutes, les Aulnaysiens peuvent rejoindre le centre de Paris et les grands pôles de vie du territoire sont bien desservis. Pourtant, le réseau présente des faiblesses. La réorganisation des lignes de bus, commencée en 2009, pourrait y remédier.

Un réseau dense, centré sur la gare du RER B

Aulnay-sous-Bois bénéficie d'une excellente desserte ferroviaire (Ligne K du Transillien, tram-train T4, RER B à Aulnay-sous-Bois et Villepinte). Grâce au RER B, les Aulnaysiens peuvent se rendre à Châtelet - Les Halles et à Roissy-Charles de Gaulle en moins de 20 minutes.

COUVERTURE DU TERRITOIRE AULNAYSIEN PAR LES MOYENS DE TRANSPORT ALTERNATIFS A LA VOITURE



Source : ETIK-PRESSE

Déplacements

La quasi-totalité des zones de vie (les zones où travailler, se distraire, s'éduquer, consommer, etc.) sont desservies par les transports en commun. Le territoire Aulnaysien est particulièrement bien maillé par le réseau de bus, mais centré sur la gare RER (carte ci-dessus).

Des faiblesses identifiées, des actions en cours

Le vieillissement du RER B est cause de pannes et disfonctionnements qui ralentissent régulièrement le trafic.

Bien que très dense, le réseau de bus souffre également de plusieurs lacunes que la réorganisation des lignes de bus, débutée en 2009, tente de combler.

Cette réorganisation poursuit les objectifs suivants :

- Mieux desservir les zones d'activités (La Fosse à la Barbière, les Garennes, O'Parinor et Chanteloup) ;
- Améliorer les liaisons intermodales en reliant au maximum les terminaux de bus à des transports « lourds » (RER ou tram-train) ;
- Assurer la desserte de l'ensemble du territoire. Certains quartiers souffrent en effet d'une offre insuffisante en transports en commun. Le quartier du Gros Saule n'est pas desservi le week-end, le quartier Prévoyants - le Parc n'est relié que par une seule ligne de bus ;
- Réduire le risque de saturation de certaines lignes de bus, en particulier les lignes 15, 613, 615 et 617 qui représentent à elles seules 60 % des montées / descentes de la commune.

Par ailleurs, des problèmes de sécurité dans les bus contraignent les chauffeurs à modifier les trajets nocturnes pour éviter certains quartiers (voir la fiche Gouvernance et citoyenneté).

Un contrat de pôle gare

La gare d'Aulnay-sous-Bois réunit la majorité des moyens de transport de la commune : en plus du RER B et du Tram-Train 4, 14 lignes de bus et 2 pistes cyclables s'y rejoignent. Deux parkings relais (488 places à la gare et 375 au marché) et des stations de taxis viennent compléter l'offre de transport offerte aux Aulnaysiens.

Une requalification de la gare est en cours afin de corriger les disfonctionnements du pôle (manque d'accessibilité, conflits d'usages entre les différents modes de transport...) et de faciliter le passage d'un mode de transport à un autre (intermodalité).

En moyenne, 2 000 bus circulent quotidiennement durant la semaine. Cette fréquence tombe cependant à 1 000 bus/jour le samedi et 500 les dimanches et jours fériés. De 1h00 à 4h30, un Noctilien (N140) passe toutes les heures. La station « gare RER » représente à elle seule un tiers des 62 700 montées / descentes quotidiennes recensées sur le réseau de bus (Source : PLU).

SCHEMA MULTI MODAL DES DEPLACEMENTS



- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Connexion au réseau de transport en commun

- Centre ville
- Zone d'habitation
- Zone verte

Source : PLU

Déplacements

A terme, cette réorganisation permettra aux Aulnaysiens de circuler plus facilement, notamment entre le Nord et le Sud de la voie ferrée, et d'encourager les déplacements en transport en commun, ce qui constitue une véritable opportunité au regard du développement durable.

Des projets de liaisons de transport en commun

La liaison Villepinte – Villiers le Bel, via Gonesse, pourrait voir le jour à moyen terme. Dans l'attente d'une future liaison ferrée, le comité de pilotage « Plan Espoir Banlieue » (le 5/01/10) a décidé de mettre en place un service de bus provisoire, qui pourrait entrer en activité en 2013.

Le débranchement du T4 vers Clichy-Montfermeil (2015) a également été acté lors du comité de pilotage du Plan Espoir Banlieue du 5/01/10. La mise en service de cette ligne pourrait intervenir en 2015, suite aux études préliminaires.

La modernisation du RER B (2009-2014) vise à améliorer le confort des voyageurs (rames rénovées) et à renforcer la fiabilité des circulations avec un train toutes les 3 minutes aux heures de pointe pour la section Aulnay-sous-Bois-Paris.

Dans le cadre du Grand Paris, le projet de la « double boucle », concerne directement le secteur Nord d'Aulnay-sous-Bois avec une mise en circulation envisagée pour 2023 pour l'ensemble de l'infrastructure.

Chantier emblématique du Grand Paris, une station du Métrophérique pourrait également voir le jour à Aulnay-sous-Bois. L'emplacement envisagé serait le rond-point de l'Europe, dans le Nord-est de la ville. Aucune date n'est cependant annoncée pour son éventuelle réalisation.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Bien que le trafic automobile soit saturé aux heures de pointe dans certains secteurs et notamment au rond-point de l'Europe, les transports en commun restent peu compétitifs pour des déplacements à l'intérieur de la commune, notamment en raison d'une tarification peu incitative.

Déplacements

3. Concilier l'automobile avec les autres modes de transport

En parallèle des efforts engagés pour améliorer les transports en commun, la Ville souhaite concilier déplacements doux et circulation automobile. Cela passe par une définition claire des espaces réservés à la voiture et par une meilleure organisation des autres modes de déplacements.

Préserver le centre-ville du trafic automobile de transit

Les autoroutes et routes principales de la ville ont pour fonction de détourner les principaux flux automobiles des zones d'habitation et du centre ville. Des rues secondaires (RD 115, RD 44...) doivent permettre d'accéder aux différents quartiers, à la fois en voiture, en transports en commun, et en modes de déplacements doux.

Les rues plus petites doivent, quant à elle, favoriser les modes de déplacement doux et la vie de quartier. La vitesse y est réduite, par la mise en place de « zones 30 » : ces dernières représentent un quart du réseau routier local (46 km).

Une volonté de contenir l'espace dédié à la voiture grâce à une politique de stationnement adaptée

Depuis trente ans, environ 800 nouveaux véhicules personnels font leur apparition chaque année à Aulnay-sous-Bois. Dès lors, les difficultés de stationnement s'accumulent dans une ville qui n'a pas été conçue pour absorber un tel nombre de véhicules : en 2006, les 40 000 voitures aulnaysiennes mises bout à bout représentaient un linéaire de 160 km, contre 180 km de voiries.

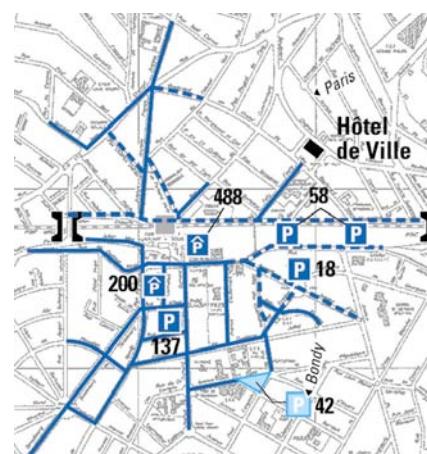
Les difficultés de stationnement sont particulièrement visibles aux alentours de la gare, ainsi que dans les secteurs de grands ensembles. Les trottoirs sont souvent occupés par des stationnements abusifs, ce qui gène les déplacements des personnes à mobilité réduite, et des parents avec poussette.

Dans les parkings du centre-ville, la première heure est gratuite ce qui permet de réduire le stationnement en extérieur.

La municipalité souhaite, de surcroît, limiter les stationnements de courte durée aux rues commerçantes et revoir les modalités de stationnement résidentiel dans la zone réglementée, afin d'inciter les Aulnaysiens à laisser leur voiture en stationnement et à emprunter d'autres modes de transport.

Cette préoccupation va bien sûr dans le sens du développement durable.

STATIONNEMENT EN CENTRE VILLE
EN 2004



— Stationnement sur voirie payant de courte durée (limité à 2h00)

····· Stationnement sur voirie payant de longue durée et/ou résidentiel (limité à 24h00)

P Parking en surface payant

P Parking en ouvrage payant

P Parking en surface gratuit

32 Nombre de places

Source : PLU

Déplacements

4. Développer les circulations douces

Le vélo est un moyen de transport compétitif pour les petits trajets. Pour développer les transports doux, il est donc important de permettre aux habitants de se déplacer « proprement », dans des conditions de sécurité et de confort.

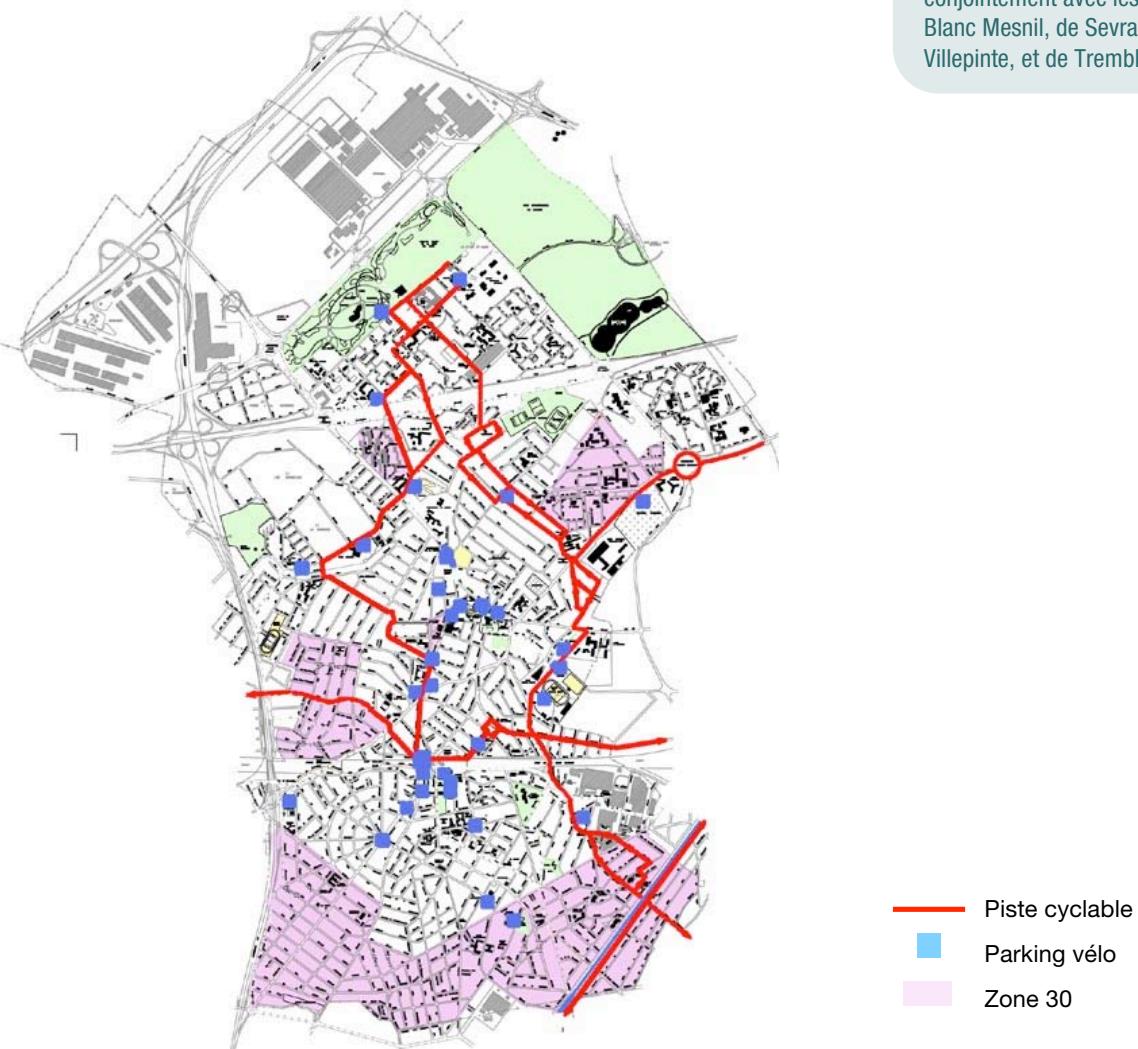
Un réseau de transports doux à développer

Les déplacements piétons sont relativement aisés grâce au bon niveau général d'entretien des trottoirs (Source : PLU). Cependant, la voie ferrée constitue un obstacle dans les déplacements nord/sud, par manque de franchissements adaptés. De plus, les quartiers Nord sont relativement coupés du reste de la ville par la RN2, la RD 401 et la RN 370.

En France, 50% des trajets urbains, en voiture, font moins de 5 km, avec une vitesse moyenne de 13 km/h.
(Source : Club des villes cyclistes).

Pour développer son réseau cyclable, la Ville peut s'appuyer sur plusieurs outils : le Contrat Réseau Vert d'Ile-de-France, le Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables de Seine-Saint-Denis, et le schéma intercommunal des pistes cyclables et des circulations douces, élaboré conjointement avec les villes du Blanc Mesnil, de Sevran, de Villepinte, et de Tremblay en France.

ITINÉRAIRES CYCLABLES AULNAYSIENS



Source : SIG Ville

Déplacements

Par ailleurs, les pistes cyclables sont peu développées et ne constituent pas un réseau compétitif face à la voiture. Néanmoins, la Ville engage la réalisation d'un schéma directeur des itinéraires cyclables, ce qui permettra une programmation annuelle de nouveaux itinéraires à réaliser.

Des initiatives pour encourager les mobilités douces

La Ville, via la Maison de l'environnement, organise des animations originales pour inciter les citoyens à utiliser des modes de déplacements doux, dont des balades cyclistes. Depuis 2005, le Service Voirie-environnement reprend l'événement national « la Fête du Vélo » et propose aux Aulnaysiens différentes animations comme (promenade découverte de la ville, atelier de réparation de vélos, courses cyclistes, ouverture au public du site du Vélodrome, stands et animations sur la Sécurité Routière...).

BALADE A VELO

Le 6 février 2010, une initiative originale a permis aux Aulnaysiens de découvrir à vélo les photos de l'exposition « Regard sur ma ville ». Cette manifestation organisée par la Maison de l'environnement permet de mieux sensibiliser les habitants à la pratique du vélo en y ajoutant un aspect ludique et culturel.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Le développement des modes de mobilité douce, tel que le vélo, est un enjeu face à la domination de la part modale de l'automobile. La promotion des circulations douces repose sur les changements de comportement des habitants, et par conséquent, requiert leur participation dans la définition des plans de circulation et des itinéraires cyclables.

Le développement des déplacements vélos repose également en grande partie sur la sécurisation de ce mode de déplacement (notamment sur la courtoisie des différents usagers de la voirie) et du stationnement (certains parkings à vélo demeurent inutilisés bien qu'ils offrent des conditions de sécurité et de surveillance).

DES EXPERIENCES DE PEDIBUS

En 2003, les écoles primaires Fontaine des Près et Vercingétorix ont mis en place des Pédibus (ramassage scolaire pédestre). Ces expériences ont cependant été abandonnées au bout d'un an, faute de parents accompagnateurs.

Déplacements

5. Une réflexion qui renvoie aux problèmes d'aménagement

La réflexion sur les modes de transport est certes indispensable. Mais elle ne doit pas occulter une réflexion plus globale, sur le développement fonctionnel du territoire. Le tissu pavillonnaire qui couvre une large surface du territoire aulnaysien ne facilite pas la mise en place de transports en commun. Réduire les déplacements automobiles suppose donc une vision urbaine globale, répercutee dans les plans d'aménagement, afin de favoriser les proximités, et un développement plus fonctionnel que démographique.

Une forme d'habitat qui encourage les déplacements en voiture

L'habitat pavillonnaire couvre plus de la moitié de la surface de la commune, et concerne 40 % de ses habitants. Cette forme urbaine ne privilie pas la mise en place de transports en commun et peut en partie expliquer la place importante de la voiture individuelle à Aulnay-sous-Bois.

Alors que 85 % des ménages qui habitent une maison disposent d'une voiture, seuls 66 % de ceux qui habitent un appartement sont motorisés (Source INSEE RP 2006).

Une nécessaire prise en compte des déplacements dans les futurs aménagements

Compte tenu des spécificités aulnaysiennes, l'organisation de l'espace, et de ses fonctionnalités – l'urbanisme et l'aménagement - sont des éléments clefs d'une politique plus vertueuse des transports au regard du développement durable.

La révision du Plan Local d'Urbanisme devrait permettre d'engager cette nécessaire réflexion doit permettre d'aborder rapidement (voir la Fiche Aménagement du territoire et logement).

Il est en effet tout aussi vital – sinon plus - d'agir pour réduire les distances à parcourir, que pour favoriser des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.

La « densification fonctionnelle » de la Ville est notamment un enjeu fort, afin de réduire autant que possible les distances urbaines.

Elle ne doit pas, pour autant se vivre comme une densification démographique, qui pourrait remettre en cause des éléments de la qualité de vie des Aulnaysiens.

Mais elle doit certainement intégrer une « densification fonctionnelle », permettant d'offrir, à l'échelle de chaque quartier, l'ensemble des fonctions nécessaires : équipements publics, commerces, loisirs... et si possible, activités.

Déplacements

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont validé les points suivants.

Les membres de l'atelier soulignent que la question des déplacements renvoie également à une réflexion globale de l'aménagement de la ville, notamment à une meilleure répartition des fonctions urbaines sur l'ensemble du territoire.

Forces

- Une bonne accessibilité qui contribue à l'attractivité de la ville, mais qui reste à améliorer encore notamment dans le Nord du territoire, en particulier au bénéfice de l'activité économique
- Un réseau dense de transports en commun.
- De nombreuses actions réalisées pour inciter les Aulnaysiens à utiliser leurs vélos.

Faiblesses

- Une prépondérance de la voiture individuelle.
- Un réseau de pistes cyclables insuffisamment développé.
- Des faiblesses localisées dans le réseau de transports en commun.
- Des problèmes de sécurité

Opportunités

- La réorganisation des réseaux de bus et des pistes cyclables.
- La rénovation du Pôle Gare.
- La mise en place progressive du volet transport du Grand Paris.

Menaces

- Une augmentation du nombre de voitures.

Enjeux

- Encourager la mise en place de Plans de Déplacement Entreprise / Plans de Déplacement Administration
- Organiser, de façon participative, l'amélioration du réseau de transports en commun et des circulations douces
- Penser l'aménagement de la ville en y incluant fortement la problématique des déplacements doux.

Espaces verts et biodiversité

La Nature en ville est évidemment un enjeu majeur du développement durable, tant en matière d'environnement que de qualité de vie. Les plantes et les arbres constituent des « puits de carbone » qui fixent la pollution atmosphérique - tandis qu'une gestion « douce » des espaces verts permet de protéger l'air et la ressource en eau, par une réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires. D'autre part, dans la dimension sociale : les espaces de nature sont aussi des lieux de loisirs créateurs de lien social, et des éléments fondamentaux du « mieux vivre », voire du « mieux vivre ensemble ». Sur ces deux aspects, Aulnay-sous-Bois se trouve confrontée à des enjeux majeurs.

1. Des espaces verts importants, mais inégalement répartis

Bien que la superficie d'espaces verts par habitant soit importante, l'offre est inégalement répartie sur le territoire. Aulnay-sous-Bois compte deux grands parcs dont un d'envergure régionale, mais leur localisation au Nord de la ville ne permet pas à tous les habitants de profiter de ces espaces de respiration.



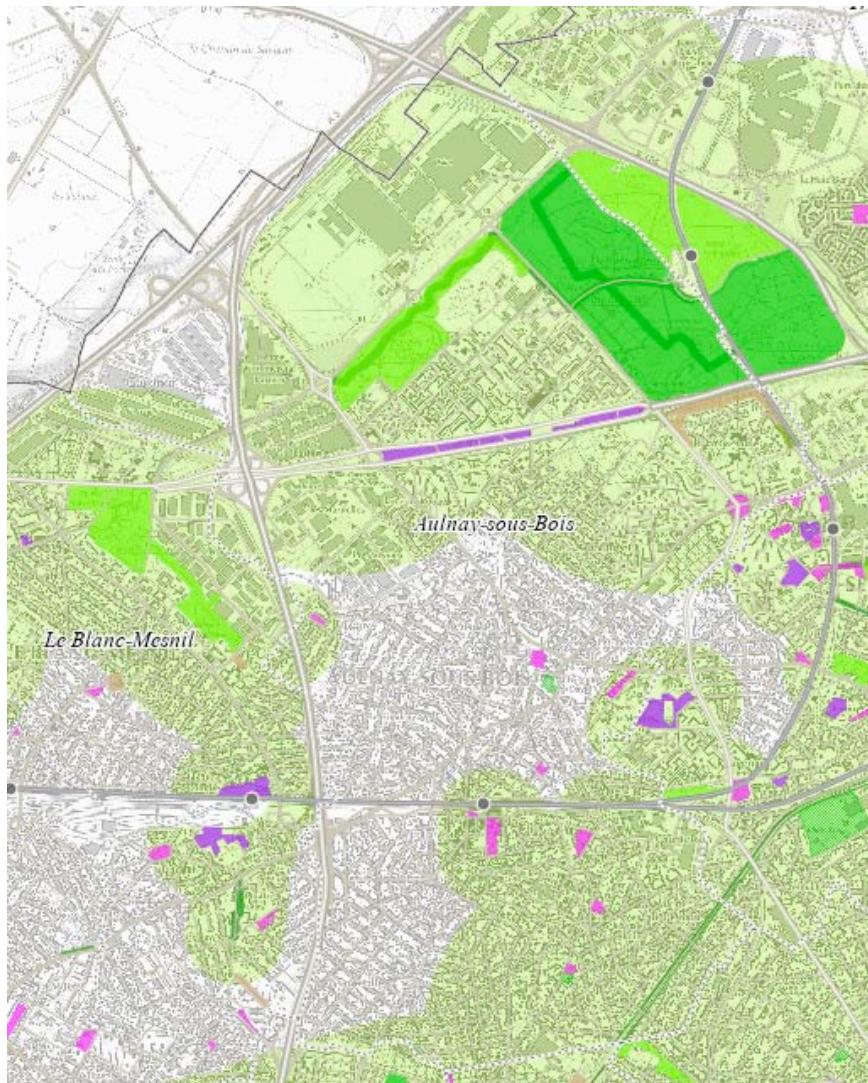
Des espaces verts importants...

Aulnay-sous-Bois compte 225 ha d'espaces verts, dont près de la moitié correspond à deux grands parcs : le parc du Sausset et le parc Robert Ballanger, seulement séparés l'un de l'autre par l'avenue Raoul Dufy (RD 401).

L'ensemble des espaces verts de la commune (parcs, jardins, espaces plantés au pied des logements, des équipements publics et des équipements sportifs) représente 31 m²/habitant. Si on soustrait le parc départemental du Sausset, ce chiffre tombe à 16,2 m²/habitant, un ratio qui reste supérieur à l'objectif de 10 m²/habitant recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (Source : Inventaire du patrimoine Espaces Verts, 2008).

...mais inégalement répartis

LOCALISATION ET AIRE D'ATTRACTIVITE DES ESPACES VERTS



- Espace boisé
- Square et jardin public
- Plaine de jeux
- Parc de ville
- Grand parc urbain
- Jardin botanique
- Parc de château
- Milieu à caractère pédagogique
- Parc sportif
- Base de loisirs
- Base de loisirs régionale
- Parc d'étang
- Autre espace vert
- Espace vert en projet
- Coulées vertes, promenades, ...
- Berges et chemins de halages aménagés
- Mail
- Promenade plantée
- Coulée verte

Source : Cartographie dynamique, IAU

La carte ci-dessus illustre l'aire d'influence des différents espaces verts, et souligne un certain déséquilibre :

- les habitants des grands ensembles de la Rose des Vents jouissent de la proximité de deux grands parcs (Robert Ballanger et le Sausset). Le parc départemental du Sausset, qui s'inscrit dans un réseau de 10 parcs de Seine-Saint-Denis, draine des habitants des communes environnantes (carte ci-dessus).
- les habitants du Sud de la commune, notamment du Pont de l'Union, bénéficient de leur situation à proximité du canal de l'Ourcq et de sa frange verte,
- les habitants des quartiers centre-gare, Nonneville et Balagny sont dotés en parcs et jardins publics plus petits, et jouissent surtout de la verdure des jardins particuliers - lesquels

Selon la Maison du Sausset, la fréquentation du parc varie entre 0,8 à 1,1 millions de visiteurs par an (à titre de comparaison, le parc de la Courneuve attire 2 millions de visiteurs pour une surface double).

Espaces verts et biodiversité

compensent en partie cette inégale répartition, sur un plan strictement environnemental.

Des espaces verts privés qui contribuent au verdissement de la ville

La surface totale des espaces verts privés représente environ 65 ha.

La contribution au verdissement de la ville des jardins privés et des espaces verts en pied d'habitat collectif (quartiers d'Ambourget, Rose des Vents, et Gros Saule par exemple) est significative.

La Ville mène de nombreuses expériences pour limiter l'impact environnemental de la gestion de ses espaces verts (voir plus loin). Mais pour être efficace sur l'ensemble du territoire, elle ne peut agir seule, et doit mobiliser les propriétaires privés et les bailleurs sociaux.

La Ville a réalisé ainsi un recensement des arbres d'intérêt patrimonial, du domaine public comme privé, afin de concevoir une charte de l'arbre (en cours). L'objectif est de sensibiliser les Aulnaysiens au patrimoine arboricole et de leur donner des conseils (entretien, taille, etc.). Cela constitue un point fort de la démarche de développement durable de la ville.

La Ville présente 4 fleurs au concours Villes et Villages fleuris. Cette récompense valorise le fleurissement de la ville mais aussi, la prise en compte de l'environnement dans la gestion des espaces verts, la qualité du cadre de vie (propreté, mobilier urbain, pollution visuelle), ainsi que le fleurissement des jardins et balcons privés.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Les membres du Forum ont validé les enjeux du pré-diagnostic, posant l'accessibilité des espaces de verdure comme un enjeu fondamental.

Les espaces verts contribuent au bien-être de tous et jouent également un rôle 2. Un territoire riche en biodiversité

Aulnay-sous-Bois abrite une biodiversité remarquable pour une commune urbaine, une partie du territoire est d'ailleurs une zone Natura 2000. La protection de cette biodiversité doit être étendue à l'ensemble du territoire ; c'est ce que la Ville a entrepris en adaptant ses pratiques de gestion des espaces verts.

Espaces verts et biodiversité

Une disparition des espaces agricoles et des forêts anciennes...

Les derniers espaces naturels, agricoles et forestiers ont disparu sous l'urbanisation. Il ne reste aujourd'hui que quelques vestiges de la forêt de Bondy sous forme de chênes séculaires dans les parcs Emile Zola, Dumont et Bigottini.

Au nord-ouest de l'autoroute A1 subsiste « le triangle de Gonesse » : cet espace est demeuré agricole du fait des nuisances sonores occasionnées par les aéroport du Bourget et de Roissy.

...mais des sites remarquables à préserver

Un site Natura 2000 : le parc départemental du Sausset

Créé en 1982, sur les communes d'Aulnay-sous-Bois et de Villepinte, le parc du Sausset est composé de plusieurs espaces qui constituent autant d'ambiances différentes : forêt, étang, prairie, champ, vignoble, etc.



Bien qu'il ait été conçu de façon artificielle, le parc présente aujourd'hui une richesse écologique qui a permis d'en faire une zone préservée « Natura 2000 ». Cet espace accueille notamment le busard cendré, le butor étoilé, le gorgebleue à miroir, le hibou des marais...). Il est classé par ailleurs en Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 (les ZNIEFF de type 2 sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes).

Le Parc Robert Ballanger

Ce parc communal, créé en 1971, s'étend sur une superficie de 29 ha. Il est situé entre l'usine Citroën-PSA et le quartier de la Rose des Vents, auquel il offre un espace de respiration appréciable pour un quartier densément peuplé.

Les inventaires avi-faunistiques, réalisés par l'Observatoire de la biodiversité de Seine-Saint-Denis entre 2001 et 2003, ont classé le parc 10^{ème} sur 131 sites présentant la plus forte diversité d'espèces. Toutefois, aucune espèce d'oiseau remarquable n'a été recensée, malgré la proximité du parc du Sausset.

Une grande partie du parc nécessite un entretien régulier en raison de la fréquentation intensive du parc (loisirs, événements...). Néanmoins, dans les zones les moins fréquentées, l'herbe n'est fauchée que deux fois par an. La vaste superficie du parc pourrait autoriser des expériences alternatives (tonte animale, zones non entretenues, etc.), qui pourraient également servir d'initiatives à valoriser, pour mieux sensibiliser les propriétaires de jardins privés, notamment, à une gestion plus « naturelle » des espaces verts.

En 2009, la Ville a tenté, sans succès, de créer une prairie fleurie dans le parc. Cette prairie, à base de coquelicots, a été étouffée par les herbes en place. Toutefois, le Conseil Général a un projet similaire sur ce site : la réussite de l'entreprise repose sur les conditions de semis et sur l'état du terrain, qui doit être désherbé.

Espaces verts et biodiversité

Une richesse floristique

Les inventaires réalisés par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien dénombrent 14 espèces protégées sur le territoire aulnaysien (source : <http://cbnbp.mnhn.fr>). Cet inventaire a également identifié 6 espèces invasives que la Ville essaye de contrôler. D'autres espèces inquiètent également le service Espace Vert comme les chardons et les polygonomes.

... et faunistique

Une vingtaine d'espèces communes d'oiseaux des villes a été identifiée sur le territoire (moineaux, mésanges, martinets d'Europe, merles, pigeons, pies... mais aussi des espèces plus exotiques comme les perruches à collier).

Deux espèces identifiées font l'objet d'une protection au niveau national (un héron cendré dans le parc de Gainville et un faucon crécerelle nichant sur le toit du Cap). La Ville favorise également la nidification de nouvelles espèces. Des palmipèdes ont été introduits dans les parcs communaux Robert Ballanger et Gainville : cygnes, oies blanches (de Guinée et de Bernache), dendrocygnes, canards pompons, cols verts...

De plus, Aulnay-sous-Bois participe à l'opération nationale Noé (qui invite les habitants à participer à une observation de la population de papillons). Les agents des espaces verts, qui réalisent un comptage mensuel des lépidoptères aux jardins potagers du centre horticole, constatent une diversité croissante des espèces.

De plus, les hérissons sont souvent observés sur le territoire, signe d'un environnement de qualité.

Afin d'affiner sa connaissance du patrimoine naturel local, la Ville prévoit un recensement de la biodiversité du territoire en 2011.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Les espaces verts contribuent au bien-être de tous et jouent également un rôle dans la préservation d'une biodiversité riche dans la mesure où leur gestion est respectueuse de l'environnement.

Les espèces invasives du territoire sont : arbre à papillon, bident feuillé, robinier faux-acacia, séneçon du cap, solidage du Canada, et solidage glabre.

Parmi les espèces végétales protégées sur le territoire, on trouve : orchis pyramidal, crépide fétide, coqueret, ophys abeille, fumeterre grimpante, passerine annuelle.

LA GESTION "HARMONIQUE" ET PARTENARIALE DU PARC DU SAUSSET ; UN EXEMPLE A SUIVRE

Le parc du Sausset est géré en partenariat avec l'Observatoire départemental de la biodiversité et les associations locales de protection de la nature. L'objectif est de favoriser un entretien écologique du parc, de mieux connaître et préserver, voire augmenter, la biodiversité locale, et de sensibiliser les visiteurs par des animations sur le thème de la nature en ville.

LA ROSERAIE

D'une surface d'environ 0,8 ha, la roseraie Honoré Daumier présente une centaine de variétés de roses (2 500 pieds de rosiers) et de 2 500 arbres et plantes, parmi lesquelles quelques espèces « exotiques » comme la gunnera ou « rhubarbe géante » dont les feuilles peuvent atteindre 3 mètres de diamètre, le cerisier à grappes, le noisetier de Byzance.

Espaces verts et biodiversité

Recenser les espèces présentes sur le territoire (faunistique et floristique, espèces communes ou protégées) concourt à mieux connaître la biodiversité locale. C'est un premier pas vers la préservation de la Nature.

Un Plan Vert pour améliorer l'environnement urbain

La Ville a élaboré un Plan Paysage afin de préserver la qualité de son cadre de vie. Un large volet de ce plan est consacré à la définition d'un Plan Vert, qui a permis d'amorcer les actions suivantes :

- Une requalification des entrées de ville,
- Un réaménagement des berges du canal de l'Ourcq en préservant l'espace naturel du site (renforcement des accès, espaces verts, éclairage, jeux, mobilier),
- Une valorisation, en cours, des friches publiques et privées (parkings, talus et terre-pleins, espaces périphériques des zones d'activités économiques...) par la présence du végétal,
- Une meilleure utilisation du foncier disponible par la création de petits espaces verts dagrément,
- Une adaptation des modes de fleurissement dans la ville,
- Un aménagement de certaines places, squares et espaces de l'habitat vertical afin de favoriser l'embellissement de la ville, un vaste chantier qui s'échelonne sur plusieurs années,
- Une végétalisation des terre-pleins centraux, des giratoires, des talus et des abords de voie S.N.C.F,
- Une protection des arbres remarquables du domaine public et privé, devant ouvrir sur une charte de l'arbre pour la mise en valeur de ce patrimoine,
- Une étude sur les corridors écologiques.

D'autres actions sont en projet :

- La création d'une trame verte reliant les parcs du nord de la commune au canal de l'Ourcq, afin d'assurer une continuité paysagère entre les parcs, les espaces verts et les axes de circulations douces (encadré),
- Une intégration des zones commerciales et industrielles dans la réflexion du paysage en proposant des aménagements spécifiques,
- Une meilleure information auprès de la population (signalétique botanique, panneaux de sensibilisation aux techniques utilisées, etc.),

8 410 arbres ornent 65 km de voirie communale (sur 180 km au total), et 250 arbres sur les voies nationales et départementales. Globalement, ils présentent un bon état sanitaire. 50% des individus sont des tilleuls. Pour le reste, il s'agit essentiellement de platanes et de quelques acacias.

En s'associant à la trame verte d'agglomération, le réseau vert assurera aussi la continuité paysagère avec le schéma départemental des parcs en reliant les communes voisines de Blanc-Mesnil, Bondy, Sevran, Livry-Gargan et Pavillons-sous-Bois.

Espaces verts et biodiversité

- Une programmation du renouvellement des arbres d'alignements.

Vers une gestion douce des espaces verts

Le service des Espaces verts est particulièrement sensibilisé au développement durable, et c'est évidemment là un des points forts de la Ville.

Ce service mène d'ailleurs plusieurs actions « vertueuses » qui traduisent l'engagement de la Ville en faveur d'une gestion plus respectueuse de l'environnement :

- Une gestion différenciée des espaces verts ; 4 types d'entretien sont définis, du plus artificiel au plus naturel : « Prestige », « Horticole + », « Horticole - » et « Naturel » (encadré). Le service a étendu les surfaces de prairies naturelles au parc Ballanger, créé des prairies fleuries avec plantes endémiques au bord du canal de l'Ourcq (800 m²), au carrefour Jean Monnet, au Parc Faure, et semé des plantes mellifères rue Claude Bernard.
- La plantation de plantes vivaces, au lieu de plantes annuelles, dans les massifs ou en pied d'arbre : plantation d'essences d'arbres variées ; suppression des essences fragiles (certaines espèces de rosiers ont été remplacées par des espèces plus résistantes).
- Utilisation de produits biologiques (anti-limace, purin, insecticide, engrais) pour les espaces verts, les arbres et la roseraie.
- Mulchage des massifs et des pieds d'arbre ; arrachage manuel ou fauchage des plantes indésirables ; gestion raisonnée des traitements chimiques (toujours utilisés pour les plantes à rhizomes notamment).
- Choix des essences des arbres d'alignement (encadré), prenant en compte : diversité des essences (qui favorise la biodiversité et permet de réduire la propagation des parasites), adaptation au milieu urbain, sensibilité aux maladies, gabarit, nature des sols...le platane est par exemple un arbre volumineux, peu adaptés aux rues étroites.
- Lutte biologique intégrée dans les serres. Cette méthode permet de lutter contre les insectes nuisibles en utilisant leurs prédateurs (par exemple, les coccinelles se nourrissent des pucerons).
- Suivi des consommations des compteurs d'eau dédiés à l'arrosage (baisse de la consommation de 18% entre 2006 et 2009) ; ajustement de l'arrosage en fonction de la météo et de l'évapotranspiration potentielle (abonnement à Météo France).

L'entretien « Prestige » se traduit par une tonte fréquente et ras, un arrosage et une taille fréquents (espaces verts du centre-ville notamment). A l'opposé, l'entretien « Naturel » vise à laisser les herbes grainer. Ces espaces (parc Ballanger, espaces périphériques de la ville) sont fauchés une ou deux fois par an.

Les serres municipales (3 100 m²) ouvertes au public, produisent chaque année 87 500 plantes de printemps, 11 500 plantes estivales, 11 400 plantes d'automne et 66 000 bulbes.

23% des espèces des arbres d'alignement sont de 28 espèces différentes. Ce pourcentage est en augmentation, réduisant ainsi la part des espèces « classiques » comme le tilleul, le platane, l'érable et le peuplier.

Espaces verts et biodiversité

- Broyage des bois d'élagage et réutilisation en mulchage, compostage des résidus de taille d'arbustes, et tonte mulching pour réduire la quantité de déchets verts à traiter.

Encore une fois, l'ensemble de ces actions – et la volonté qu'elles manifestent – est clairement un point fort de la ville, au regard du développement durable.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont validé les points suivants.

La gestion douce des espaces verts est clairement considérée comme un point fort de la ville, qui peut inciter à de meilleures pratiques chez les particuliers.

3. Des espaces verts vecteurs de lien social

Les espaces verts représentent des lieux de détente et de loisirs pour les habitants. La Ville l'a bien compris : de nombreuses manifestations culturelles et sportives sont organisées dans les parcs communaux et près du canal de l'Ourcq. Ainsi, les espaces verts favorisent la création de lien social.

Des espaces verts de proximité

A coté des deux grands parcs du Nord du territoire, Aulnay-sous-Bois compte 5 parcs de plus faible importance : les parcs Faure, Dumont, Emile Zola, Gainville, Bigottini - qui totalisent environ 25 ha. Ce sont des espaces paysagers aménagés avec des aires de jeux.

Le parc Dumont est le lieu de nombreuses animations, notamment la fête de l'Arbre à l'automne ; le Parc Ballanger a accueilli Village du Monde à l'occasion de la retransmission de la coupe du monde de football (expositions, concerts, etc.) et a accueilli la 1^{ère} édition de l'été à Ballanger.

La Roseraie est un espace qui reste confidentiel, excepté pour les élèves du lycée Jean Zay qui y flânnent après les cours. Cet espace a été entièrement repensé (modification des allées) et rénové (changeement de la quasi totalité des rosiers).

Espaces verts et biodiversité

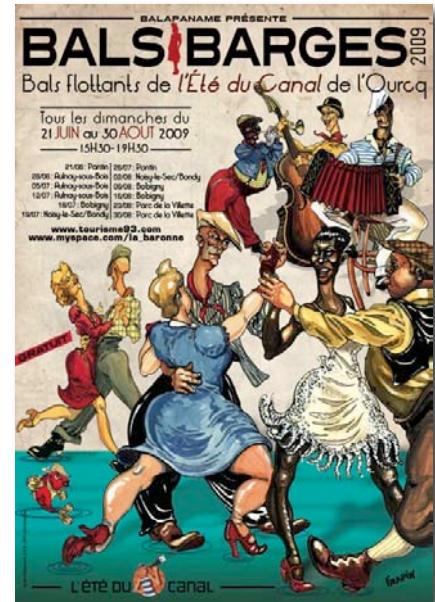
Une voie verte qui donne lieu à des événements festifs : le canal de l'Ourcq

Par ailleurs, la Ville a aménagé les bords du canal de l'Ourcq. Son réaménagement a permis d'en favoriser l'accès en ouvrant le canal sur les quartiers. Cet espace est régulièrement le théâtre d'animations culturelles et sportives (dans le cadre de l'été du canal de l'Ourcq, des bals et des concerts sont organisés sur des barges les dimanches après-midi, une navette fluviale permet de relier Paris à Aulnay-sous-Bois).

Le succès des jardins familiaux

La ville compte un site de jardins familiaux (une cinquantaine de parcelles) à la Rose des Vents. Après un démarrage un peu lent, les demandes sont aujourd'hui très nombreuses, supérieures au nombre de parcelles disponibles. Une réflexion est en cours avec les partenaires sociaux pour développer ces jardins dans d'autres quartiers de la ville.

Le règlement intérieur des jardins favorise une gestion durable du site en préconisant d'éviter les produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques, de pratiquer le tri des déchets dans le jardin, de développer le compostage de proximité, de planter des essences adaptées au sol et au climat, et de gérer de façon économe les ressources naturelles.



A la Rose des Vents, l'association des Jardins familiaux du Zéphyr gère 52 jardins familiaux de 30 m².

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont validé les points suivants.

Les membres de l'atelier ont validé les enjeux du pré-diagnostic, et notamment le rôle fondamental des espaces verts dans le maintien du lien social.

4. Des actions de sensibilisation au développement durable

La Ville organise de nombreuses actions de sensibilisation au développement durable, pour les scolaires (voir la fiche Education et savoirs) et pour le public adulte. Elle peut s'appuyer sur une structure municipale de qualité : la Maison de l'Environnement.

Espaces verts et biodiversité

Une structure au service de la sensibilisation au développement durable : la Maison de l'Environnement

La Ville dispose d'une structure exceptionnelle d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté : la Maison de l'Environnement. Située dans le Parc Faure, cette structure accueille un public nombreux et propose des animations, des débats et des expositions sur les thèmes de l'eau, des déplacements, des énergies renouvelables et des pollutions, etc. (encadré). Ces thèmes sont liés à la vie urbaine et au cadre de vie, et complètent ainsi les actions proposées par la Maison du Parc du Sausset.



La Maison de l'Environnement est également un pôle ressources pour les enseignants et les animateurs de la Ville : Cd-Rom, livres, DVD, jeux éducatifs sont mis à leur disposition.

Des actions pédagogiques à destination des écoliers

La Ville mène depuis près de 10 ans, des actions de sensibilisation au développement durable à destination des scolaires – dont une large part passe par des sensibilisations à la nature et à la biodiversité.

Le Service des Espaces Verts intervient dans les écoles pour des actions de sensibilisation à la biodiversité :

- 12 classes disposent chaque année d'une parcelle potagère à cultiver au centre horticole. Ainsi, tous les enfants du CP au CE2 sont sensibilisés au jardinage biologique.
- 7 structures petite enfance, 30 écoles et 4 structures jeunesse possèdent un jardin pédagogique.
- des ateliers-nature avec le service Espaces Verts auprès de 30 classes d'écoles maternelles et élémentaires : « Les plantes aromatiques », « La découverte des arbres », « Les outils du jardinier et ses méthodes de culture », « Les plantes textiles et tinctoriales », etc.

Depuis 2002, les membres des foyers clubs du 3ème âge se retrouvent autour d'ateliers de semis et de repiquage, d'art floral etc.

Des actions grand public

La Ville mène de nombreuses actions pour sensibiliser ses habitants au développement durable, notamment pendant la semaine du Développement durable, et d'autres événements festifs ponctuent l'année :

- L'exposition « Orchidées passion » : (10 000 visiteurs Franciliens pour l'édition 2010 sur le thème « Voyages et aventures »).
- La Fête des villes fleuries : 6 000 personnes en 2009 sur le thème des « Fleurs et couleurs acidulées » - le concours des « jardins et

Tous les trimestres, la Maison de l'Environnement propose une nouvelle exposition : en 2010, les thèmes « Terre de riz », « Insectes » et « Biodiversité » sont au programme.

La Maison de l'Environnement accueille régulièrement une classe d'aveugles et malvoyants (CLIS), en développant des animations autour du toucher, de l'odorat et du goût.

La Maison du Parc du Sausset mène des actions de sensibilisation à l'écologie et à la biodiversité : sorties commentées, expositions ou ateliers portant sur la gestion du parc, l'observation et la reconnaissance des oiseaux...

Espaces verts et biodiversité

balcons fleuris » attirant, pour sa part, de plus en plus d'adeptes, qui participent ainsi à l'embellissement de leur ville.

- La Fête de l'Arbre : expositions, accrobranche, jeux, etc.
- Une visite des serres municipales : une centaine de groupes est accueillie chaque année. Cette visite se termine par une pratique du rempotage. Les serres sont ouvertes au public les 1^{er} dimanches de chaque mois et jours fériés. La Ville projette par ailleurs, la création d'une serre pédagogique.
- Depuis 2005, un partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis, dans le cadre de l'action " Et voilà le travail ", permet aux habitants de découvrir, chaque mois le métier d'horticulteur et de jardinier.

Chaque année, les journées du patrimoine sont l'occasion de découvrir le patrimoine végétal de la commune : visite guidée des parcs Ballanger et du Sausset, expositions, ateliers découverte...

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

La sensibilisation des propriétaires privés à une gestion durable des jardins est fondamentale, particulièrement à Aulnay-sous-Bois, où les espaces verts privés jouent un rôle essentiel (ils représentent 65 ha au total) dans la préservation des continuités écologiques sur ce territoire urbanisé.

En outre, l'intégration des parcelles privées dans toute étude sur la biodiversité apparaît nécessaire.

Forces

- Deux parcs d'envergure, dont un site Natura 2000
- Une gestion différenciée des espaces verts, plus écologique et plus économique en intrants (engrais, eau, pesticides...)
- Un Plan Vert ; une volonté de préserver, de développer et de valoriser le patrimoine arboricole
- Une valorisation du canal de l'Ourcq
- De nombreuses actions de sensibilisation à la nature

Faiblesses

- Un territoire inégalement couvert par les espaces verts

Opportunités

- Une Charte de l'arbre

Menaces

Pistes d'actions

- Tendre vers le zéro-phytosanitaire,
- Formaliser les effets des actions réalisées en faveur de la biodiversité.

Eau - Assainissement

La préservation des milieux humides est l'un des points clefs d'une politique de développement durable ; tant en raison des intérêts biologiques de ces milieux, que des usages qu'offre cette ressource ; et notamment les possibilités qu'offre la présence du canal de l'Ourcq. La richesse de la biodiversité et la faible profondeur de la nappe phréatique imposent, de surcroît, un assainissement exemplaire. Le cycle de l'eau fonctionne en effet « en vase clos » : l'eau polluée que nous rejetons aujourd'hui atteindra nos ressources et l'eau que nous boirons demain.

1. Le milieu naturel

Le canal de l'Ourcq est l'élément hydrographique majeur du territoire et sa bonne gestion dépasse bien évidemment la vision simplement Aulnaysienne.

Le SDAGE

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) oriente, au niveau de l'agence de bassin, la politique publique de l'eau et fixe les objectifs à atteindre concernant les cours d'eau et les nappes souterraines. Sa révision, engagée en 2006, doit s'achever très prochainement.

En cohérence avec les premiers engagements du Grenelle de l'environnement, le SDAGE du bassin Seine Normandie a fixé comme objectif, pour les rivières et les nappes, d'obtenir en 2015 un « bon état écologique » de $\frac{2}{3}$ des masses d'eau. Ces objectifs concernent bien évidemment Aulnay-sous-Bois.



Les projets d'urbanisation et le développement d'une zone d'activités sur un sol plat, au Nord de la commune, nécessitaient la création de bassins de retenue d'eaux pluviales dont fait partie l'étang de Savigny. Cet étang se trouve au cœur d'une zone Natura 2000.

Le Canal de l'Ourcq

Propriété de la ville de Paris, ce canal traverse la commune sur près d'1 km. La gestion des deux berges revient à la ville d'Aulnay qui souhaite développer des aménagements favorisant la biodiversité.

Eau - Assainissement

Deux rivières urbaines enterrées

La Ville compte également deux rus : celui du Sausset et celui de la Morée. Le premier, qui prend sa source à Tremblay-en-France, est couvert sur la majeure partie de son tracé, excepté dans le parc du Sausset. Il rejoint le second sur le territoire aulnaysien.

La Morée est devenue un collecteur pluvial à ciel ouvert (voir ci-après : assainissement).

Un problème important : une nappe très proche... et polluée

Par endroit, la nappe phréatique qui coule sous Aulnay se trouve à moins de 2 mètres de la surface (voir carte ci-après). Cette proximité peut faciliter les échanges entre cette nappe et les eaux superficielles, parfois fortement chargées en pollution.

La qualité de l'eau de la partie superficielle de la nappe est suffisamment mauvaise pour qu'un arrêté préfectoral interdise de l'utiliser pour l'arrosage des jardins potagers.

L'amélioration de la qualité des eaux de la nappe est donc un enjeu important au regard du développement durable. Il est donc crucial de prendre en compte cette spécificité dans les constructions.

Tout permis de construire est transmis au service Eau et Assainissement, qui produit des recommandations en matière de construction. Sur certaines zones, les garages sous terrains ou les caves ne sont pas recommandées. Mais ces recommandations ne sont pas contraignantes.

**LOCALISATION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE A AULNAY
(JAUNE MOINS DE 2 M DE LA SURFACE)**



Source : PLU – juin 2007

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

La proximité de la nappe phréatique et son état de dégradation posent des contraintes fortes en matière d'aménagement et d'urbanisme. L'enjeu est de limiter les échanges de pollutions entre les eaux pluviales et la nappe, afin de réduire les risques de pollutions de l'eau.

Eau - Assainissement

2. L'alimentation en eau potable

Une eau potable de bonne qualité

L'alimentation en eau potable est assurée par le Syndicat des Eaux d'Île de France (SEDF). L'eau brute provient de différents captages, ce qui permet d'assurer une certaine sécurité de l'approvisionnement en cas de pollution temporaire de l'un des captages.

Précisément : la commune est alimentée pour 2/5 de la ville par de l'eau des forages d'Aulnay et pour les 3/5 restant par l'eau de la Marne traitée à Neuilly-sur-Marne.

Conformément au principe 10 de la déclaration de Rio, qui précise « qu'au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques », la Ville pourrait publier les analyses de la qualité de l'eau sur son site Internet.

L'eau distribuée est considérée comme de bonne qualité, c'est-à-dire qu'elle respecte les normes en vigueur (selon les documents dont nous avons pu disposer, elle ne contient notamment pas de pesticides, et très peu de nitrates).

Un réseau d'alimentation satisfaisant

L'entretien du réseau d'alimentation en eau potable est effectué par la délégataire du SEDIF (le groupe Véolia Eau-Compagnie générale des Eaux). Le rendement du réseau – le rapport entre la quantité d'eau injectée dans les conduites et celui arrivant aux compteurs, qui mesure donc les fuites de ce réseau) est de 90%, ce qui constitue un très bon chiffre.

Plus de 144 communes sont desservies par le SEDIF, qui alimente un bassin de 544 000 abonnés, soit plus de 4 millions de consommateurs.

Le remplacement des branchements en plomb sur le réseau est par ailleurs engagé conformément aux obligations réglementaires.

Un arrêté préfectoral daté du 28 avril 2000, l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis est classé zone à risque d'exposition au plomb.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont validé les points suivants.

Les membres de l'atelier valident le pré-diagnostic sur la qualité de l'eau potable.

Eau - Assainissement

3. L'assainissement

Un réseau bien connu

La Ville entretient elle-même son réseau d'assainissement. Elle dispose d'un « diagnostic assainissement » qui permet de disposer d'informations sur la qualité du réseau et sur les rejets des professionnels (les plus importants) du territoire. La Ville souhaite préciser cette connaissance en identifiant les rejets des commerçants et des artisans.

Grâce à cette étude, la Ville disposera donc d'un état des lieux initial complet, lui permettant de définir, en creux, son « schéma directeur d'assainissement ». C'est un point fort au regard du développement durable.

Hormis un petit secteur pavillonnaire au Sud de la ville, l'ensemble de la commune est en réseau séparatif.

Un traitement satisfaisant des eaux usées...

Les effluents de la commune sont traités par la station d'épuration située à Achères. Celle-ci a été mise en place en 1940 et permet un traitement par temps sec de 2 100 000 m³/jour. Actuellement, elle traite les eaux de 6 millions d'habitants, soit 70 % de l'agglomération parisienne.

La station d'Achères présente des rendements épuratoires satisfaisants (voir tableau ci-contre).

...mais inexistant pour les eaux pluviales

Pour sa part, le réseau des eaux pluviales débouche dans le collecteur départemental, qui a pour exutoire la Seine (au niveau de Saint-Denis). Les rus du Sausset et de la Morée sont également utilisés comme collecteur des eaux pluviales, et aboutissent également dans la Seine.

Lors de fortes précipitations, ces réseaux, communal et départemental, ne sont pas toujours dans la capacité de collecter l'ensemble des eaux pluviales. Ce qui peut entraîner des inondations par « remontées du réseau d'eaux pluviales ». Pour diminuer l'ampleur de ces phénomènes la ville dispose de 20 bassins de rétention (voir fiche n°6 – gestion des risques).

Les eaux pluviales sont rejetées directement dans le milieu naturel (Seine, rus du Sausset et de la Morée), sans traitement. Or ces eaux de ruissellement sont très souvent chargées en hydrocarbures et en matière en suspension, éléments qui peuvent

La ville souhaite affiner sa connaissance des rejets professionnels en déterminant les rejets des commerçants et artisans du territoire.

Le site de Peugeot possède son propre réseau d'assainissement. Celui-ci est directement connecté au réseau départemental.

RENDEMENT DE LA STATION D'EPURATION D'ACHERES

Type de pollution	Efficacité du traitement
Matières carbonées	90 %
Matières phosphorées	86 %
Matières azotées	75 %

Source : site Internet Eau et Force
le 23/12/09

Eau - Assainissement

polluer le milieu naturel. Cette problématique constitue donc un axe de progression important au regard du développement durable.

L'assainissement non collectif

L'utilisation de systèmes d'assainissement non collectif (fosses septiques) sur le territoire est interdite. Pourtant certains équipements sont présents sur la commune et leur nombre est mal connu.

Même si ce nombre est peu important, la proximité de la nappe phréatique devrait conduire à effectuer un recensement de ces équipements afin de pouvoir informer les propriétaires de la nécessité de se raccorder au système collectif.

La loi sur l'eau de 1992 a confié aux collectivités des obligations en matière d'assainissement non collectif (les obligations ne relevaient auparavant que des personnes privées). Les dépenses de contrôle de ces systèmes d'assainissement non collectif et surtout l'identification de ces systèmes font notamment partie de ces obligations. Celles-ci sont notamment définies dans le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2224-8 et L 2224-10).

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Privilégier la rétention des eaux pluviales, notamment à la parcelle, apparaît comme un moyen d'action pour lutter contre la saturation du réseau aulnaysien. Cela peut se traduire par une végétalisation des parcelles, permettant une absorption naturelle de l'eau, ou bien par une récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts ou le nettoyage des rues.

Au-delà de la saturation du réseau, favoriser la rétention des eaux pluviales évite aux eaux de pluies de lessiver les sols, et d'entrainer déchets et substances toxiques dans le milieu naturel (la Seine et les rus).

4. Diminuer les consommations pour préserver la ressource

Une ressource à protéger pour réduire l'impact sur l'environnement

Même si la France – et l'Île-de-France – possèdent des ressources en eau importantes, économiser la ressource en eau est un enjeu fort du développement durable : la production d'eau potable consomme en effet de l'énergie et produit des déchets (les boues de traitement).

Eau - Assainissement

La Ville n'a pas mené d'actions spécifiques en matière de sensibilisation aux économies d'eau, que cela soit en direction des acteurs du territoire ou à destination des Aulnaysiens. Mais elle semble favoriser la mise en place d'équipements de récupération de l'eau de pluie (voir ci-contre), notamment au travers du nouveau règlement d'assainissement (qui recommande l'utilisation de système alternatif pour la gestion des eaux de pluies - récupérateurs d'eau de pluie, noues, etc.). Ceci constitue un point fort au regard du développement durable.

5. Une nouvelle station d'épuration plus performante et plus proche

En 2010, au cœur de l'Ecopôle de la Morée, la future usine d'épuration des eaux, s'inscrira dans une démarche de développement durable, tant par son activité, le choix de ses technologies, que les choix des matériaux et son architecture.

Cet équipement aura notamment un double objectif :

- Un niveau de performance de traitement élevé ;
- Une conception architecturale innovante pour une intégration paysagère réussie.

La station d'épuration traitera l'ensemble des eaux de la commune d'Aulnay (ainsi que celle de 4 autres communes). Avec une capacité de traitement de 50 000 m³ d'eaux polluées par jour, elle prendra le relais de l'usine Seine aval (Yvelines) pour traiter au plus près du lieu de « production » les eaux usées.

Cette nouvelle station représente, évidemment, un élément positif, au regard du développement durable.

Des cuves de récupération de l'eau pluviale ont été installées au Stade Belval et au gymnase Marcel Cerdan. Ces dispositifs permettent de réduire les problèmes liés aux ruissellements et d'économiser de l'eau potable.

Une partie de l'eau traitée par la nouvelle station d'épuration sera réutilisée pour le nettoyage des équipements et l'arrosage des espaces paysagers.

Un récupérateur de chaleur permettra également de chauffer 350 logements de l'OPHLM d'Aulnay-sous-Bois.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont validé les points suivants.

Les membres de l'atelier valident le pré-diagnostic et l'enjeu que représente la future station d'épuration au cœur de l'Ecopôle en matière d'assainissement.

Eau - Assainissement

Forces

- Une eau de consommation de bonne qualité
- Un traitement efficace des eaux usées

Faiblesses

Opportunités

- Réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement
- Réalisation d'une nouvelle station d'épuration plus performante et à proximité du territoire.

Menaces

Enjeux

- Sensibiliser les Aulnaysiens à limiter leur consommation en eau pour réduire l'impact sur l'environnement.
- Responsabiliser les Aulnaysiens sur le devenir de leurs rejets (eaux pluviales directement dans la Seine).
- Favoriser la récupération des eaux pluviales, notamment pour les parcs et jardins.

Risques et pollutions

Le développement durable ne concerne pas seulement les risques que les pratiques des citoyens peuvent occasionner pour l'environnement ; il intègre également les risques que la Nature fait peser sur nos sociétés. La politique, en la matière, ne peut être que transversale, puisqu'elle touche aussi bien les risques encourus au niveau humain que les dommages pouvant survenir en matière économique et sociale. Par sa fonction et ses objectifs, ainsi que par la vision à long terme qu'elle promeut, la politique de prévention des risques se situe donc pleinement dans un programme Agenda 21.

1. Des risques naturels

Les risques naturels identifiés à Aulnay-sous-Bois concernent le risque inondable, du fait de la présence à faible profondeur d'une nappe phréatique (voir la fiche Eau), et le risque de mouvements de terrains, lié aux caractéristiques gypseuse et argileuse du sous-sol.

Un risque d'inondations

L'ensemble du territoire aulnaysien est soumis à un « risque inondation », par la remontée de nappes phréatiques et par le débordement des réseaux pluviaux en cas de fortes pluies (risque jugé fort). Entretenir les réseaux et encourager la rétention de l'eau à la parcelle sont donc des actions à développer pour minimiser ce risque.



La nappe phréatique est située à une faible profondeur, notamment dans le sud et l'est du territoire, zones essentiellement pavillonnaires.

Des risques d'affaissements

Le territoire communal est concerné par des risques de mouvements de terrain dus au retrait - gonflement des sols argileux et à la formation de poches de dissolution du gypse (alea moyen, carte ci-dessous). Ce risque est bien pris en compte et l'ensemble du territoire est soumis à un plan de prévention des risques.

Dans le cadre du Plan communal de sauvegarde, la commune a réalisé un Document d'Information Communal des populations sur les Risques Majeurs (DICRIM) en mars 2008.

Le risque tempête est également pris en compte sur l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis.

Risques et pollutions

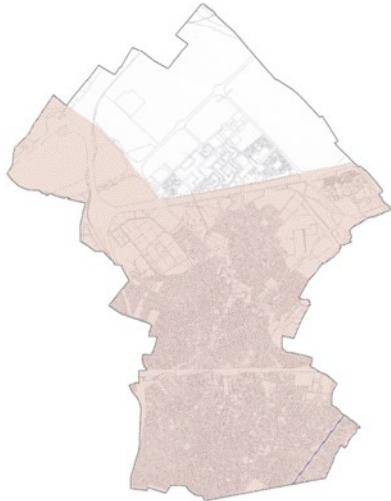
Pour garantir la stabilité des constructions, en dépit de ces éléments, tous les permis de construire passent par les services techniques (assainissement) qui émettent des recommandations (leur avis étant consultatif, les habitants sont libres de le suivre, ou pas).

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Le risque d'inondation due à la proximité de la nappe alluviale et la faible rétention des sols représentent une problématique forte du territoire : ce risque représente une menace pour les activités économiques, l'habitat, les équipements publics... et doit donc dicter les orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme.

SECTEURS SOUMIS AU RISQUE DE DISSOLUTION DES POCHE DE GYPSE.



Source : PLU

2. Une longue histoire industrielle, quelques sites à surveiller

Aulnay-sous-Bois hérite d'une longue histoire en matière d'activités industrielles. Néanmoins, la Ville ne compte aucun site SEVESO sur son territoire, et les activités existantes ne semblent pas réellement préoccupantes.

Une longue histoire industrielle

L'inventaire des anciens sites industriels et activités de services, édité par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), dénombre 103 sites industriels, qu'ils soient encore en activité ou non.

La base de données Basol, éditée par le Ministère sur les sites et sols pollués, appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif, ne recense aucun site pollué à Aulnay-sous-Bois.

Néanmoins, Aulnay-sous-Bois a accueilli de 1938 à 1990 le Comptoir des Minéraux et Matières Premières (CMMMP). L'entreprise a broyé et défibré de l'amiante, du mica et du zircon pendant des dizaines d'années, des substances fortement toxiques voire cancérogènes, et cela en plein cœur des quartiers pavillonnaires.

Risques et pollutions

Aujourd’hui le site est en cours de dépollution : la déconstruction sous bulle est achevée. Des doutes subsistent sur la pollution des sous-sols ; une expertise est en cours.

Des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Le territoire accueille 17 installations classées pour la protection de l’environnement (ICPE) soumises à autorisation en raison de leurs impacts potentiels (Source : Base de données des installations classées du MEEDDM). La majorité d’entre elles sont implantées dans les zones d’activités, à distance des lieux d’habitation. Certaines sont soumises à des obligations de déclaration de leurs rejets et de leurs déchets, compte tenu de l’importance des quantités (PSA Peugeot Citroën, l’Oréal, Sopreal, Guebert et Sogec).

Le transport de matières dangereuses : un risque à mieux identifier

Selon le dossier départemental des risques majeurs, la ville est concernée par des transports de matières dangereuses par route et voie ferrée, et, de façon marginale, par le canal de l’Ourcq. Elle est également traversée par un réseau de canalisation de gaz à haute pression, dans le quartier de la Rose des Vents.

Excepté le gaz, la nature et les quantités des produits traversant la ville ne sont pas identifiées.

Une préoccupation face aux ondes électro-magnétiques

Dans le cadre du Grenelle de la téléphonie mobile, la Ville souhaite maîtriser l’implantation des antennes-relais. Des études chez les particuliers ont montré que le seuil d’exposition de 0,6V/m (proposé par le Grenelle des ondes) n’était pas atteint.

3. Une qualité de l’air qui dépend largement des conditions météo

Même si la météorologie est souvent un facteur explicatif de la variation de la qualité de l’air d’un jour sur l’autre, les pollutions liées au trafic représentent une problématique croissante sur le territoire, compte tenu de la proximité d’infrastructures routières importantes.

Une pollution de l’air dans la norme de la région

Sur le département de Seine-Saint-Denis comme sur l’ensemble de l’agglomération parisienne, AIRPARIF observe une baisse régulière des niveaux de particules PM₁₀ et des oxydes d’azote NO

LISTE DES ICPE DU TERRITOIRE

- Aulnay 3000
- Aulnay énergie services (Cogé)
- Aulnay énergie services (Ch Gros SA)
- Caron Laforgue
- Carrefour - Parinor
- CC PArinor
- Dalkia Garonor
- Eva Industries
- Garonor Bat 1 à 22
- L’Oréal
- Ma France
- Matériaux routiers franciliens
- PSA
- Prologis Garonor Bât 25-26
- RCA France
- SCI Percier
- Sopreal

(Source : <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr>)

En janvier 2010, la Ville a accueilli une exposition itinérante « Le monde sans fil : les ondes en question ».

Le dioxyde d’azote (NO₂), émis en grande partie par le trafic routier, diminue depuis plusieurs années. La valeur limite, fixée à 44 µg/m³ a été respectée sur le territoire, mais pas l’objectif de qualité, fixé lui à 40 µg/m³.

Les niveaux de particules fines PM₁₀ observés en 2008 ont été modérés en raison d’une météo favorable à la dispersion des polluants. Les valeurs relevées respectaient l’objectif de qualité fixé à 30 µg/m³.

Risques et pollutions

(Source : La qualité de l'air en 2008 dans le département de la Seine-Saint-Denis).

En 2008, la qualité de l'air, mesurée par AIRPARIF était jugée bonne à très bonne 80% du temps, soit 292 jours par an. Elle a été qualifiée de médiocre à très mauvaise (indice 6 à 10) durant 20 jours (comme sur l'ensemble de l'agglomération parisienne). Les indices 8,9 et 10 n'ont pas été atteints, le maximum étant 7 (tableau ci-contre).

Une pollution de proximité liée au trafic

Aulnay-sous-Bois est traversée par la RN2, et bordée par les autoroutes A1 et A3 à l'Ouest et au Nord. La pollution due à la proximité du réseau routier constitue une pollution « de fond » assez importante : les mesures de dioxyde d'azote et des particules PM₁₀ réalisées en bordure de ces voies de circulation sont – comme pour le reste de l'Ile-de-France - supérieures aux valeurs limites et aux objectifs de qualité.

Pas d'action de sensibilisation aux pollutions de l'air

La Ville n'a jusqu'à présent pas engagé d'actions de sensibilisation de ses habitants, ni en matière de pollution atmosphérique, ni sur la pollution de l'air intérieur, qui sont aujourd'hui reconnues comme un enjeu de santé publique.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné le point suivant.

Bien que les mesures d'AirParif indiquent une bonne qualité de l'air à Aulnay-sous-Bois, le ressenti des Aulnaysiens est différent : le trafic automobile en Ile-de-France semble causer une pollution atmosphérique importante sur le territoire, notamment aux abords des grandes infrastructures routières.

QUALITE DE L'AIR A AULNAY-SOUS-BOIS, EN 2008

Indice max	7
% NO ₂ dans l'indice	28,1
% O ₃ dans l'indice	64,5
% particules (PM ₁₀) dans l'indice	47,8
% SO ₂ dans l'indice	0
Polluant dominant	O ₃
Polluant dominant l'été	O ₃
Polluant dominant l'hiver	PM ₁₀

La formation de l'ozone dépend des conditions météorologiques : il est produit, sous l'effet de chaleur et des UV du soleil, à partir des oxydes d'azote provenant du trafic routier et d'hydrocarbures (vapeurs d'essence, solvants, colles...). L'objectif de qualité est fréquemment dépassé dans toute l'Ile-de-France ; en Seine-Saint-Denis, le nombre de jours de dépassement de ce seuil est similaire aux départements de petite couronne (6 jours de dépassement relevés à la station de Tremblay en France, station la plus proche d'Aulnay-sous-Bois).

4. Les nuisances sonores

Les nuisances sonores sont considérées par les Franciliens comme la première atteinte à la qualité de vie avec la pollution de l'air (Source : sondage réalisé par le Syndicat mixte des coteaux et du Val de Seine). A Aulnay-sous-Bois, ces nuisances proviennent essentiellement du réseau routier et des axes ferroviaires. Une large partie de la population en souffre.

Des infrastructures routières et ferroviaires sources de nuisances

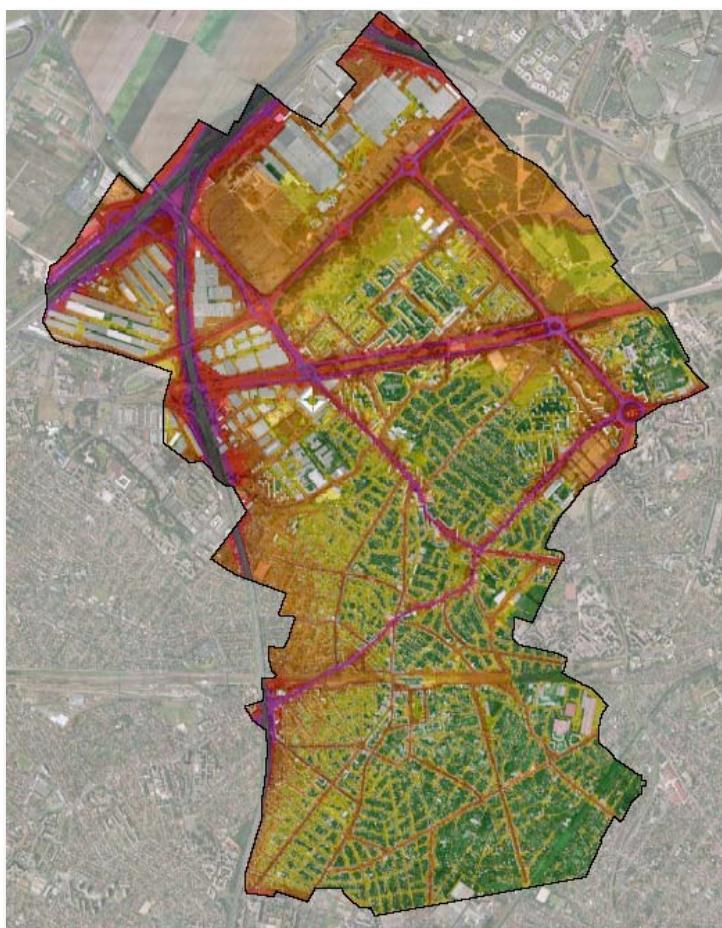
Traversée par de nombreuses infrastructures de transport, la Ville dispose d'un classement des infrastructures bruyantes terrestres et ferroviaires (carte ci-dessous) qui prescrit l'isolement phonique nécessaire pour les bâtiments.

Près de 16 000 Aulnaysiens (20 % de la population) seraient concernés par les nuisances sonores (Source : Estimation des populations et des bâties sensibles exposés au bruit sur la commune d'Aulnay-sous-Bois, Conseil Général).

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRES



CARTE DE BRUIT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES



Niveaux de Bruit
(Norme NFS 31.130)

■	0 à 40 dB
■	40 à 45 dB
■	45 à 50 dB
■	50 à 55 dB
■	55 à 60 dB
■	60 à 65 dB
■	65 à 70 dB
■	70 à 75 dB
■	75 à 80 dB
■	Supérieur ou égal à 80 dB

Source : Conseil Général de Seine-Saint-Denis

Risques et pollutions

Une demande de baisse de la vitesse de 110km/h à 90 km/h sur l'A3 a été faite par la Ville, ce qui devrait permettre de réduire cette nuisances, en particulier la nuit.

Les nuisances générées par le trafic sur les voies ferrées qui longent l'A3 (nord-sud) sont négligeables alors qu'elles deviennent préoccupantes autour des voies qui traversent Aulnay-sous-Bois d'Est en Ouest. La modernisation des voies ferrées et des matériels roulants contribue aussi à réduire les nuisances sonores.

Des mesures réglementaires

Un « plan bruit » municipal a été mis en place dès 1999. Il a permis de renforcer l'isolation acoustique de bâtiments publics, principalement des écoles et des crèches. Ces actions sont toujours en cours.

La Ville travaille actuellement sur la réalisation d'un Plan de prévention et d'exposition au bruit (PPEB) qui s'appuiera notamment sur l'étude du Conseil Général (lequel, à l'heure actuelle, n'est pas un document opposable).

Le Plan d'exposition au bruit de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle est un document réglementaire qui vise à empêcher l'urbanisation dans des zones où les nuisances sonores sont trop gênantes.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

La pollution sonore est la principale nuisance subie par les habitants. Le trafic automobile est bien sûr un facteur principal, mais c'est le trafic aérien qui semble dominant dans le Nord de la ville.

Le bruit est clairement mis en cause dans de nombreuses pathologies, et c'est une nuisance qui représente un véritable enjeu de santé public, à l'instar des pollutions atmosphériques. Or là, contrairement aux pollutions de l'air dont les origines ne sont pas toujours faciles à identifier, la Ville a les moyens d'agir.

Risques et pollutions

Forces

- Elaboration d'un Plan de Prévention des Risques naturels

Faiblesses

- Risque d'inondations
- Risque de mouvements de terrains
- Des nuisances sonores qui touchent 20% de la population aulnaysienne

Opportunités

- La réalisation d'un Plan de prévention et d'exposition au bruit

Menaces

- Activité industrielle passée ayant pu polluer les sols

Enjeux

- Favoriser la rétention des eaux pluviales pour réduire les quantités d'eau dans le réseau.
- Mieux informer les Aulnaysiens sur la qualité de l'air et affiner les connaissances de la qualité de l'air.
- Sensibiliser les habitants aux nuisances occasionnées par les activités domestiques.

Déchets

La production annuelle d'ordures ménagères de chaque Français a doublé en 40 ans et la gestion des déchets est devenue une problématique majeure de nos sociétés. Mais les collectivités qui sont chargées de gérer et d'éliminer ces déchets n'ont que peu de moyens d'en limiter la « production ». Avec 358 kg d'ordures ménagères résiduelles collectées par an et par habitant, Aulnay-sous-Bois se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale (316 kg/an/hab) mais cette production baisse sensiblement depuis plusieurs années et situe la Ville dans la norme de la Seine-Saint-Denis (359 kg/an/hab). Des axes de progrès subsistent, notamment en matière de tri des déchets, de réduction à la source et d'harmonisation des performances entre les quartiers.

1. La collecte des déchets et leurs traitements

L'offre de collecte en porte à porte est de qualité mais hétérogène : sans doute légèrement surdimensionnée pour la zone pavillonnaire, elle semble plus faible, face aux besoins des zones d'habitat collectif.

Une collecte en porte à porte complète et un peu surdimensionnée pour les zones pavillonnaires

Les déchets sont traités et éliminés par le SITOM 93 dans le cadre du SYCTOM. Le territoire de la Ville est intégré dans un plan de gestion régional des déchets ménagers et assimilés (PREDMA), approuvé en novembre 2009. Ce document préconise notamment de favoriser la collecte en porte à porte : ce que fait la Ville.

Le taux de remplissage des bacs – au moment des collectes d’ordures ménagères (OM) - est variable selon l’habitat : 83 % en moyenne sur le territoire, mais seulement 74 % en zone pavillonnaire contre 100 % pour les zones d’habitat collectif (Source : Etude d’optimisation de la gestion des déchets ménagers – décembre 2009 - OPTAE).

Ces données laissent penser que la fréquence des collectes est un peu surdimensionnée pour la zone pavillonnaire et à son minimum en ce qui concerne les zones d'habitat collectif. La collecte des déchets est confiée à Sita Suez.



Source: Rapport d'activité du
SITOM 93 - 2008

Le SYCTOM compte 84 communes qui se sont associées pour créer le plus important syndicat européen de traitement et de valorisation des déchets.

Déchets

Les ordures ménagères sont collectées, en porte à porte, trois fois par semaine, sauf sur les quartiers équipés de conteneurs semi-enterrés ou enterrés. Ces déchets sont ensuite acheminés par SITA sur la plateforme de transfert de Romainville ou vers le CET de Claye-Souilly (distant de 16 km), suivant les consignes du SYCTOM. Les déchets peuvent également être incinérés dans les usines de Saint-Ouen ou Ivry-sur-Seine, en fonction de l'organisation et des travaux en cours dans les installations du SYCTOM ou de ses sous-traitants.

Remarque : l'enfouissement ne permet pas de valoriser les déchets, ce qui au regard du développement durable et dans l'esprit de la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992, constitue un vrai point faible.

Le verre est collecté en porte à porte une fois par semaine et acheminé vers le centre de transfert de la société Paté à Villeparisis (77), puis transporté dans les centres de tri de Saint-Gobain à Andrézieux-Bouthéon (42) ou Rozet-Saint-Albin (02).

Les emballages et papiers sont également collectés en porte à porte une fois par semaine et acheminé vers le centre de tri de Sevran.

Les encombrants sont collectés, en porte à porte, une fois par mois dans vingt secteurs déterminés dont les périphériques et les fréquences sont indiqués dans un calendrier annuel distribué aux habitants. Les encombrants sont triés et éliminés dans les installations du SYCTOM ou de ses sous-traitants, principalement à Claye-Souilly et à Romainville.

Remarque : la proximité des lieux de traitements et de valorisation des déchets est un enjeu fort au regard du développement durable, correspondant aux préconisations issues du « Grenelle 2 ». Une gestion « en circuit court » diminue la consommation énergétique nécessaire au recyclage.

Une collecte en point d'apports volontaires (PAV) diversifiée

Pour renforcer son offre de collecte de déchets en portes à portes, la Ville a développé une offre de services en PAV de qualité.

Les ordures ménagères sont également « collectées » par 52 points d'apport volontaire enterrés, qui sont vidés deux fois par semaine.

Les emballages et papiers sont également collectés par point d'apport volontaire semi-enterrés ou enterrés tous les 15 jours. Ce système de collecte concerne les quartiers de la Rose des Vents,

Le PREDMA comporte plusieurs objectifs à atteindre d'ici 2019 et notamment :

- Diminuer la production de déchets de 50 kg/habitant
- Augmenter le recyclage de 60 %
- Développer le compostage et la méthanisation
- Améliorer le transport fluvial et ferré des déchets

Le centre de tri de Sevran, ouvert en mai 2008 possède 17 chaînes de tri et peu assurer le traitement de 10 000 tonnes de déchets. Plus d'une trentaine de personnes travaillent sur ce site.

Pour la première fois en 2006, la quantité d'emballages mis sur le marché français a diminué alors que la consommation des ménages a progressé. La quantité d'emballages mise sur le marché est même passée en dessous de celle de 1994. Source : Le gisement des emballages ménagers en France – Evolution 1994/2006 – ADEME 200s7

Déchets

Balagny et Mitry.

Le verre est également collecté par des points d'apport volontaire qui sont vidés toutes les trois semaines.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont collectés par apport volontaires soit en déchetterie, soit au centre technique municipal.

Ces déchets sont triés sur la plateforme de Gonesse.

Une déchetterie, située dans la zone industrielle des Mardelles, est accessible tous les jours (sauf les jours fériés), gratuitement pour les Aulnaysiens. Un service payant destiné aux professionnels est également disponible cinq matinées par semaine, depuis 2002.

Une déchetterie mobile peut compléter cette offre si nécessaire dans le sud de la commune. Elle peut recevoir les encombrants, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les gravats, la ferraille, le bois, les déchets de démolition, les déchets végétaux.

Les déchets toxiques des ménages (engrais, peinture, thermomètre, radiographie, tube néon, acide, base, huile de moteur, batterie auto, médicament, pile, lubrifiant auto) sont collectés, tous les 15 jours, principalement à la déchetterie. Ils peuvent également être collectés sur les marchés forains trois matinées par semaine, par un véhicule spécialisé.

Près de 4 000 « **Eco-composteurs individuels** » ont été distribués depuis 1995. Aujourd'hui, près de 200 composteurs sont attribués annuellement. Et plus de 30 % des pavillons de la ville en sont équipés. Cependant, la satisfaction des utilisateurs et les performances des composteurs sont peu connues.

Consciente de cet axe de progression, la Ville a planifié une étude globale permettant de mieux suivre l'utilisation de ces composteurs pour l'année 2011.

En 2009, l'ensemble de DEEE collectés a représenté 1,74 kg.hab/an.

La déchetterie réceptionne les déchets verts des Aulnaysiens, qui en échange peuvent recevoir, 30 litres de compost.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

L'utilisation des composteurs dans les quartiers pavillonnaires permet d'agir à la source sur la réduction des déchets, notamment putrescibles. L'enjeu est de mieux suivre l'utilisation de ces

Déchets

composteurs, afin d'étendre cette pratique.

L'accès aux déchetteries est également un facteur à prendre en compte pour favoriser la collecte des déchets, notamment les déchets spéciaux (électroniques, médicaments).

2. Des résultats globalement satisfaisants

Sur l'ensemble de son territoire, la Ville obtient des résultats satisfaisants : les tonnages de déchets collectés restent stables et le tonnage moyen par habitant est inférieur à la moyenne de l'Île-de-France.

Une quantité globale relativement faible pour une « ville urbaine » et qui tend à diminuer

Depuis 2006, la quantité globale de déchets collectés en porte à porte (Ordure ménagères résiduelles, emballages & journaux, verre) évolue peu, et tend à diminuer (-2,5 % sur 3 ans).

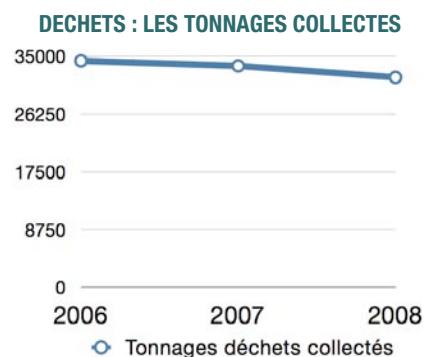
Surtout, cette quantité (410 kg / an / hab en 2008) est dans la norme de la moyenne nationale (406 kg / an / hab) ; ce qui est plutôt une bonne performance au regard de la densité du tissu urbain de la ville.

Une quantité d'Ordures Ménagères (OM) résiduelles en baisse...

Au sein de ces tonnages, la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées tend à diminuer (-7,8 %) sur 3 ans pour se situer aujourd'hui dans la norme de la Seine-Saint-Denis (359 kg/an/hab) - voir graphique ci-après.

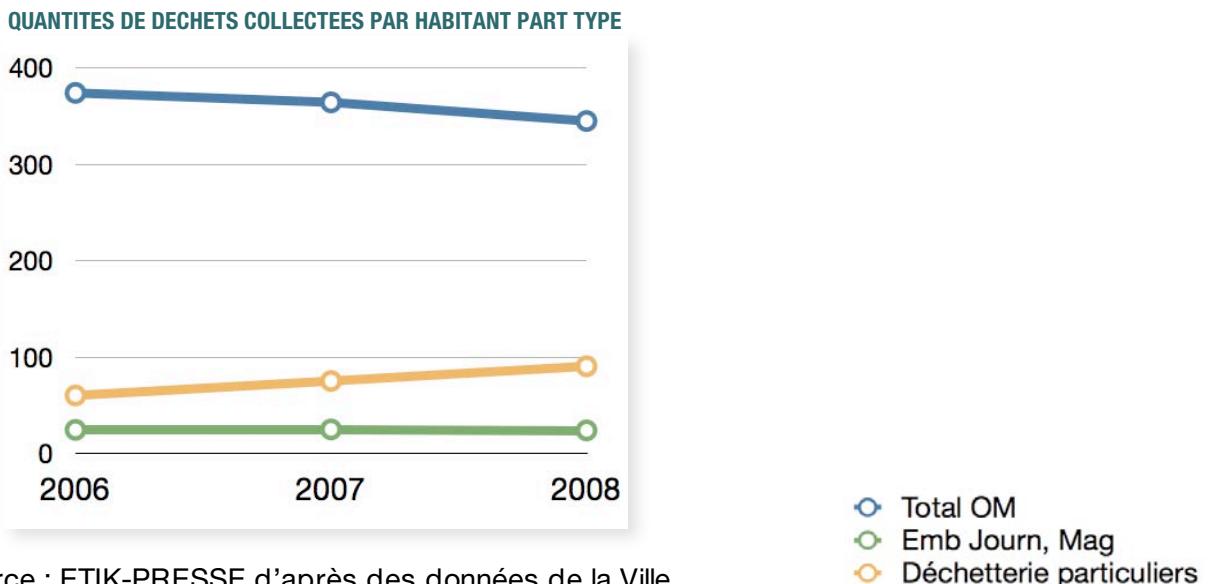
... et une déchetterie qui monte en puissance

La quantité de déchets (des particuliers) collectée depuis 2006, par cette déchetterie, a presque été multipliée par 2, en 3 ans. Ces résultats, impressionnantes, pourraient expliquer partiellement la diminution des tonnages collectés globalement. Toutefois, ces conclusions sont à prendre avec précaution. Cette déchetterie, qui est également ouverte aux professionnels, ne réalise pas encore les objectifs professionnels attendus : 2 000 tonnes par an. Malgré une montée en puissance régulière depuis 2002, les tonnages stagnent depuis 3 ans. En 2008, la déchetterie a collecté seulement 1 000 tonnes. Un des bilans d'activité de cette déchetterie souligne la nécessité de suivre avec précision les apports des particuliers afin de mieux identifier l'origine des déchets.



Source : ETIK-PRESSE d'après des données de la Ville

Déchets



Mais un axe de progression important dans le domaine du tri sélectif

Depuis 2006, la quantité moyenne des emballages & cartons, plastiques et papiers triés est, avec 25 kg/an/hab, dans la moyenne départementale (25,7), mais loin de l'objectif fixé par le PREDMA pour 2019 (85 kg/an/hab).

Le taux moyen de refus de tri est de 17 % ce qui est dans la norme nationale.

Les performances de tri sont très différentes en fonction du type d'habitat. Dans les quartiers pavillonnaires, la collecte sélective permet de collecter jusqu'à 53 kg/an/hab. Ce ratio peut à contrario tomber à 4kg/an/hab dans certains quartiers.

Au regard de cet objectif et des pratiques observées au niveau national, l'amélioration des habitudes de tri sélectif des Aulnaysiens constitue un enjeu important.

Le verre : un axe de progression important

L'Ile-de-France est la région de France où la quantité de verre collectée par habitant est la plus faible. Aulnay-sous-Bois s'inscrit bien dans ce modèle régional, en ne collectant que 15 kg/an/hab, soit légèrement plus que la moyenne départementale (12,5) mais loin de la moyenne nationale, qui est de 29 kg/an/hab, et des objectifs de la Région : 30 kg/hab/an.

La directive européenne 2008/98 fixe comme objectif de recyclage du verre un taux de 60 %.

La quantité d'encombrants collectés évolue peu et se trouve proche de la moyenne départementale...

En moyenne, lors de la collecte, les bacs contenant le verre sont remplis à 67 %.

En moyenne, chaque année, un Aulnaysien produit 27 kg d'encombrants, un chiffre qui est très proche de la moyenne départementale (29,87).

Déchets

3. Des performances très inégales selon la collecte et les quartiers

Aulnay-sous-Bois regroupe sur un même territoire une zone pavillonnaire, une zone d'habitat collectif et une zone d'activités. Cette spécificité influence les modalités techniques à mettre en œuvre pour une bonne gestion des déchets ; d'autant plus que de grandes disparités existent entre ces différentes zones.

Le paradoxe du verre

Le verre est collecté soit en porte à porte (PAP), soit en apport volontaire (AV). Et pour ce dernier, les conteneurs sont, soit en surface, soit enterrés. L'étude d'optimisation de la gestion des déchets ménagers (décembre 2009) révèle que :

- Pour le porte à porte, la qualité du tri est « limite » ;
- Pour les conteneurs situés en surface, la qualité du tri est très bonne ;
- Pour les conteneurs enterrés, la qualité est très mauvaise.

Le service offrant la plus grande qualité de service (PAP) n'est donc pas le plus efficace. Ce constat mérite, dans le cadre d'une optimisation de la gestion des déchets, d'être mis au cœur d'une réflexion globale, à laquelle seraient associés les Aulnaysiens.

Ceci est d'autant plus important que ce système engendre de coûts financiers et environnementaux (collecte) non négligeables (l'étude d'optimisation indique également que la fréquence des collectes du verre est trop élevée).

Le casse-tête de la collecte sélective

La Ville est découpée en 7 secteurs, 6 en PAP (1 par jour) et 1 en apport volontaire dans le collectif correspondant à 13 tournées hebdomadaires. La différence entre chaque tournée est impressionnante et difficilement explicable sans information complémentaire (carte ci-dessous).

Déchets

LES DIFFERENTS SECTEURS DE COLLECTE DU TRI SELECTIF



Source : Etude d'optimisation de la gestion des déchets
OPTAE, 2009

Le secteur 9 qui dispose de conteneurs enterrés obtient des résultats très faibles : de même que pour le verre (voir paragraphe ci-dessus) il serait utile que la Ville étudie les causes de ces mauvaises performances.

Déchets

QUANTITE DE « TRI COLLECTIF » COLLECTEES PAR HABITANT ET PAR AN

N°	Tournées	Type d'habitat dominant	Kg/hab/an
1	Lundi CS1 PAP	Pavillon	48 kg/hab/an
2	Lundi CS2 PAP	Pavillon	45 kg/hab/an
3	Mardi CS1 PAP	Mixte	52 kg/hab/an
4	Mardi CS2 PAP	Pavillon	50 kg/hab/an
5	Mercredi CS1 PAP	Pavillon	53 kg/hab/an
6	Mercredi CS2 PAP	Pavillon	42 kg/hab/an
7	Jeudi CS1 PAP	Collectif	12 kg/hab/an
8	Jeudi CS2 PAP	Mixte	25 kg/hab/an
9	Vendredi PAVE	Collectif	4 kg/hab/an
10	Vendredi CS1 PAP	Pavillon	50 kg/hab/an
11	Vendredi CS2 PAP	Pavillon	46 kg/hab/an
12	Samedi CS1 PAP	Pavillon	47 kg/hab/an
13	Samedi CS2 PAP	Pavillon	45 kg/hab/an

Source : Etude d'optimisation de la gestion des déchets,
OPTAE, décembre 2009.

Des habitudes de tri bien différentes

La présence d'indésirables (erreurs de tri) peut considérablement réduire le tonnage de déchets réellement recyclé. C'est notamment pour cela qu'il est utile de connaître ce taux de refus, afin de pouvoir sensibiliser au mieux les habitants, en fonction de leurs habitudes et de leurs types de consommation.

Déchets

TAUX DE REFUS DE TRI PAR SECTEURS

N°	Tournées	Type d'habitat dominant	Taux de refus
1	Lundi CS1 PAP	Pavillon	13%
2	Lundi CS2 PAP	Pavillon	28%
3	Mardi CS1 PAP	Mixte	25%
4	Mardi CS2 PAP	Pavillon	23%
5	Mercredi CS1 PAP	Pavillon	13%
6	Mercredi CS2 PAP	Pavillon	9%
7	Jeudi CS1 PAP	Collectif	11%
8	Jeudi CS2 PAP	Mixte	17%
9	Vendredi PAVE	Collectif	27%
10	Vendredi CS1 PAP	Pavillon	15%
11	Vendredi CS2 PAP	Pavillon	18%
12	Samedi CS1 PAP	Pavillon	18%
13	Samedi CS2 PAP	Pavillon	10%

Source : Etude d'optimisation de la gestion des déchets,
OPTAE, décembre 2009.

Les différents secteurs présentent des taux de refus très différents. Et les bonnes ou mauvaises performances ne recoupent pas forcément les données du tableau précédent. Les habitudes de tri ne sont donc pas liées à la quantité de déchets triés. Mais avec ce tableau, la Ville dispose d'éléments permettant de mieux cibler les campagnes de communication ; ce qui constitue un point fort au regard de la démarche de l'Agenda 21.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Mieux connaître le devenir des déchets ménagers et les différents processus de recyclage pourrait permettre d'améliorer les pratiques des Aulnaysiens et ainsi de réduire les erreurs de tri,

Déchets

d'optimiser le système de traitement et donc d'en diminuer les coûts.

4. Une Ville volontaire

Améliorer la gestion des déchets passe par une évolution des pratiques de chacun. Les actions de sensibilisation aux enjeux et aux bons gestes du tri sont donc à développer et à renouveler autant que nécessaire. La Ville fait preuve, dans ce domaine, d'un volontarisme louable.

Les actions menées pour limiter les tonnages et encourager le tri

La ville disposait de deux ambassadeurs du tri au 1^{er} semestre 2010. Deux nouvelles recrues sont arrivées avant l'été de manière à renforcer la communication de proximité dans ce domaine. Cette équipe est encadrée par un coordinateur recruté fin 2009.

La commune réfléchit également à la possibilité de créer un « label propreté », qui pourrait être remis aux commerçants soucieux de s'engager pour une Ville plus propre.

Aulnay a mis en place en mai 2010 et à titre expérimental un partenariat avec deux associations locales d'insertion, pour un nettoyage de la commune tous les dimanches de 8h à 16h, durant les beaux jours.

Une amélioration des pratiques existantes

La gestion des déchets ménagers a fait l'objet d'une étude d'optimisation, qui conclue notamment à la nécessité d'améliorer les performances de tri, de maîtriser les coûts et de réduire l'impact environnemental des collectes.

Suite à ce travail, la Ville a notamment décidé d'étudier et d'engager rapidement :

- Une réduction « optionnelle » de la fréquence de collecte des ordures ménagères dans les quartiers pavillonnaires (deux fois par semaine au lieu de trois actuellement) pour une économie estimée de 83 900 euros par an.
- Une collecte du verre en porte à porte, tous les quinze jours, plutôt qu'un ramassage hebdomadaire pour une économie estimée de 44 200 euros par an.
- Une suppression de la collecte des déchets ménagers toxiques sur les marchés forains au profit d'un apport volontaire à la déchetterie, pour une économie estimée de

Des séances de sensibilisation sur le tri des déchets sont organisées à la Maison de l'Environnement, mais également dans les foyers pour personnes âgées ainsi qu'au sein des structures accueillant des personnes handicapées.

Déchets

55 700 euros par an.

Tout cela indique une volonté claire de mener une politique active, en matière de déchets ; ce qui constitue, évidemment, un point fort dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Par ailleurs, la Ville et les bailleurs sociaux prévoient la mise en place de 127 conteneurs enterrés supplémentaires sur 2 ans (64 OM ; 37 EMR ; 26 Verre) ; puis si tous les projets sont validés, ce nombre pourrait être augmenté de 200 unités environ à l'horizon 2014, 2015.. Ce nouveau programme porterait le nombre total de conteneurs enterrés à 432, contre 101 actuellement.

Depuis plus d'un an, la Ville a mis en place un dispositif « Proxim'Aulnay », qui répertorie les appels indiquant un désordre de l'espace public, au mieux et au plus vite : saletés de voirie, trou dans la chaussée, dépôt sauvage, tags, végétation débordant sur la voie publique, etc.

Une usine de méthanisation pour mieux valoriser les déchets

Un des objectifs du PREDMA est de doubler la quantité de compost produite entre 2005 et 2019. Cet objectif pourra être atteint par la généralisation du compostage individuel et collectif et le développement de la méthanisation et le compostage sur ordures ménagères.

Le SYCTOM de Paris prévoit de construire un centre de méthanisation en partenariat avec le SIAPP sur un déversoir d'orage situé à cheval sur la commune du Blanc-Mesnil et le territoire d'Aulnay-sous-Bois, à proximité des autoroutes A1 et A3. Ce projet est un point fort au regard du développement durable, puisqu'il permettra de valoriser les OM et de traiter les déchets de la ville au plus près du territoire Aulnaysien.

Des pratiques cohérentes

1 600 corbeilles de rue sont disposées sur le territoire. Le service de la propreté urbaine assure la collecte de ces corbeilles ainsi que le balayage de 160 km de voirie

Depuis 2001 les déchets verts des services municipaux sont également acheminés vers la ferme de compostage de la Seine et Marne.

Le service des Espaces Verts pratique également le « mulching » et le paillage de manière à réduire la production de déchets. Ce service utilise également massivement le compost fourni gratuitement en retour de traitement, entre 500 m³ et 700 m³ par an.

Déchets

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Dans leurs choix de consommation, les Aulnaysiens ont un impact direct sur la production de déchets : mieux sensibiliser les citoyens (petits et grands) aux déchets que produisent leurs achats constitue une piste de travail importante pour réduire la production de déchets à la source.

Forces

- Des lieux de traitements proches du territoire
- Un très bon suivi des tonnages collectés
- Une très bonne connaissance des pratiques du tri

Opportunités

- Le projet de centre de méthanisation qui peut permettre de mobiliser l'ensemble de la population
- La mise en place de nouveaux ambassadeurs du tri

Enjeux

- Réfléchir avec les bailleurs sociaux à une sensibilisation particulière au tri des déchets.
- Communiquer sur les économies budgétaires permises par les collectes sélectives.
- Améliorer le tri du verre sur le territoire.

Faiblesses

- L'enfouissement des OM résiduelles
- Un taux de tri inférieur à l'objectif du PGDMA

Menaces

- l'hétérogénéité des pratiques et des performances sur le territoire

Lutte contre les exclusions

Une partie de la population Aulnaysienne connaît de sérieuses difficultés financières, d'accès à l'emploi, à la formation et à la santé. Ces situations de précarité se traduisent par une forte demande de logement social que la ville n'est pas en mesure de satisfaire malgré l'importance du parc existant. Grâce aux différents dispositifs de la Politique de la Ville (CUCS, PRU, ZFU...), Aulnay-sous-Bois a l'opportunité d'agir à la fois sur le bâti et sur les conditions de vie des habitants afin de renforcer la cohésion de son territoire.

1. Une population précaire en mutation et de plus en plus importante

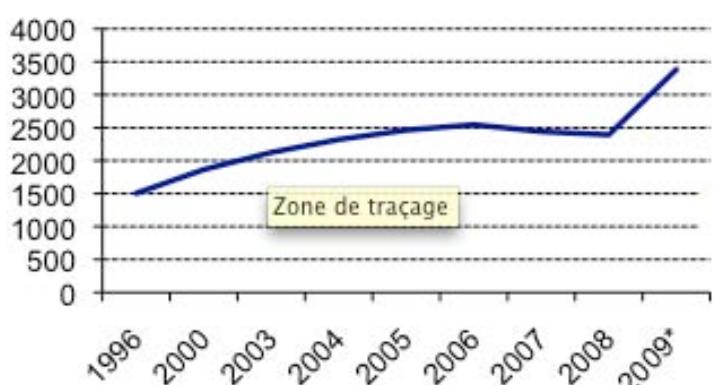
Même si le revenu des Aulnaysiens augmente depuis le début des années 2000, une frange de la population est confrontée à des difficultés financières durables. Le visage de la pauvreté évolue, notamment avec la précarisation d'une partie des locataires du parc privé.



Une population globalement peu aisée

Le revenu moyen des Aulnaysiens augmente (voir la fiche Population n°1), cependant une partie des habitants connaît une situation persistante de précarité. Entre 1999 et 2006, le nombre d'allocataires du RMI a même augmenté de façon significative, passant de 4,91 % de la population active à 6,84 %.

EVOLUTION DU NOMBRE D'AULNAYSIENS ALLOCATAIRES DU RMI/RSA ENTRE 1996 ET 2009



Source : CAF de Seine-Saint-Denis
* Le RSA a été mis en place en 2009

Un service Ville RSA est chargé de recevoir les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active pour les accompagner dans leur démarche d'insertion : bilan de leur situation, recherche d'une formation adaptée, accompagnement dans les recherches d'emploi. Ce service assure une coordination de tous les services et associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion professionnelle, du social, du logement, afin d'assurer une unité de traitement.

Lutte contre les exclusions

CARACTERISTIQUES DES ALLOCATAIRES DU RSA EN 2009

Nombre d'allocataires du RSA	3 383
Part des personnes seules	75 %
Part des femmes parmi les allocataires	56,3%
Part des allocataires depuis moins d'un an	34,8%
Part des allocataires depuis plus de neuf ans	13,4%
Part des allocataires en activité	15,8%
Montant mensuel du RSA	De 305 à 457€

Source : CAF de Seine-Saint-Denis

Une augmentation des travailleurs pauvres parmi les bénéficiaires des aides sociales

En moyenne, 24 % des demandes d'aides adressées au CCAS et au Service Municipale d'Action Sociale sont celles de salariés. Cette problématique est particulièrement importante aux Antennes Sociales du Gros Saule, des Merisiers et de Mitry où les travailleurs pauvres constituaient, en 2009, respectivement 38,6 %, 26,2 % et 26,7 % des demandes traitées par les assistantes sociales

Des difficultés d'accès à la santé

La mise en place de la couverture médicale universelle (CMU) et de l'aide médicale d'Etat (AME) dans le cadre de la loi contre les exclusions de 1998 a particulièrement facilité l'accès aux soins des plus précaires. Fin 2009, 6 655 Aulnaysiens bénéficiaient ainsi de la CMU complémentaire (prise en charge à 100%) et 1 040 de l'AME. Cependant, il reste aujourd'hui beaucoup à faire : une partie importante des personnes les plus vulnérables a du mal à accéder à ses droits ou bien à les faire valoir auprès de professionnels de santé de moins en moins nombreux et souvent débordés par la demande...

L'accès au logement reste le principal facteur d'exclusion

La Ville constate que plus de 40 % des requêtes adressées au Service Municipal d'Action Sociale et au CCAS concernent des problèmes de logements.

Même les logements sociaux de la commune peuvent en effet se révéler trop chers pour les ménages les plus modestes : à la Rose des Vents, le loyer mensuel d'un T3 est de 600 €, près de 700 € pour un T4. Le loyer seul peut donc représenter plus de la moitié d'un SMIC (environ 1050 euros).

UN PLAN DE SAUVEGARDE POUR LA COPROPRIETE "LA MOREE"

Face à l'impossibilité d'accéder à un logement social, des personnes en situation précaire ont été incitées à acheter un appartement alors que leurs revenus étaient insuffisants pour rembourser les traites du logement, voire pour payer les charges. La copropriété "La Morée", à Mitry regroupe près de 900 logements dont certains sont occupés par des ménages qui n'ont pas les moyens d'assurer l'entretien du bâtiment. Au titre du Plan de Sauvegarde lancé en 2007, plus de 2 millions d'euros y seront injectés pour faire face aux réparations les plus urgentes.

Un second Plan de sauvegarde est en cours d'élaboration à Savigny.

Lutte contre les exclusions

Les quartiers Nord concentrent les populations en difficulté

Du fait de la répartition des logements sociaux, le Nord de la commune regroupe la majorité des Aulnaysiens connaissant des difficultés économiques. En 2006, 22 471 personnes, soit 28 % de la population municipale habitait dans un des quartiers situés en Zone Urbaine Sensible (La Rose des Vents, Cité de l'Europe, Les Merisiers et Les Etangs).

Alors qu'il ne fait pas partie de la ZUS Aulnaysienne, le quartier de Mitry connaît des situations de précarité préoccupantes. En 2009, l'Antenne Sociale qui y est implantée a suivi 363 personnes, soit 17% des personnes suivies cette année par la Ville.

COMPARAISON ENTRE LES TERRITOIRES BENEFICIAINT DES DISPOSITIFS EN CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Indicateurs (en 1999)	ZUS Quartiers Nord	CUCS Aulnay-sous-Bois.	ZUS de Seine Saint Denis
Chômage	27,6%	16,8%	23,2%
Non diplômés	39,8%	24,4%	33,3%
Moins de 25 ans	49,7%	37,7%	41,8%
Etrangers	34,4%	19,7%	25,8%
Familles monoparentales	21,4%	16,1%	22,7%
Ménages non imposés sur le revenu (INSEE 2005)	50,9%	34%	46,6%
Locatifs HLM	83,6%	36,1%	65,1%
Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (2006)	18,2%	10,8%	18,1%

Source : Système d'Information Géographique de la Politique de la Ville, sig.ville.gouv.fr

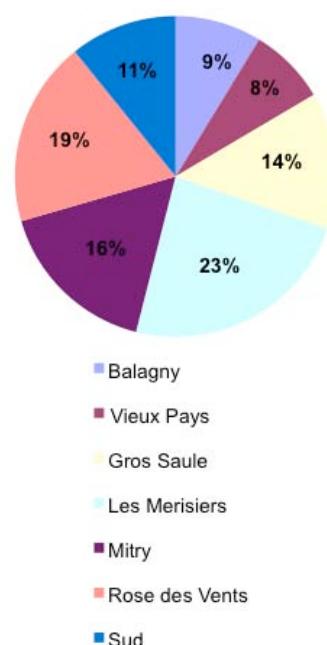
Une précarisation qui touche l'ensemble du territoire

Les situations de pauvreté ne se cantonnent pourtant pas aux habitants des logements sociaux du Nord de la ville : elles s'étendent à d'autres quartiers (graphique ci-contre).

Entre 2001 et 2004, les aides versées aux locataires du parc privé ont même augmenté de 20 % (Source : PLU).

En 2007, 42 % des ménages à très bas revenus et 52 % de ceux à bas revenus habitaient en dehors du parc social (Données FILICOM 2007).

QUARTIER DONT SONT ISSUS LES BENEFICIAIRES SUIVIS PAR LE CCAS



Lutte contre les exclusions

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

La précarisation croissante de la population impose une plus grande synergie entre les différents acteurs sociaux opérant sur le territoire : il apparaît comme prioritaire de pouvoir mieux coordonner les différents « aidants », afin de lutter plus efficacement contre une exclusion qui trouve aussi son origine dans des difficultés d'accès à l'information, et par voie de conséquence, aux droits.

Au-delà des difficultés liées aux faibles revenus, le manque de cohésion territoriale est également un facteur potentiel d'exclusion : cette « fracture » est physique, avec une répartition inégale des équipements et des commerces ; mais également numérique, avec un accès limité à l'Internet haut débit dans les quartiers Nord.

2. Une enjeu fort : l'habitat social

Malgré un taux de logement social supérieur aux exigences légales, la Ville n'est pas en capacité de faire face à toutes les demandes. L'offre de logement ne permet pas de répondre aux besoins de la population (voir fiche n°1 - population). Le Programme de Renouvellement Urbain (PRU), à défaut de développer l'offre, permettra de mieux répartir ces logements sur l'ensemble du territoire et de développer ainsi une nécessaire mixité sociale.

Une offre importante... dans l'incapacité de répondre à la forte demande

Avec 32 % de logements sociaux, la ville dépasse largement l'objectif de 20 % fixé par la loi SRU. Cependant, du fait de la forte tension du marché immobilier, tous les logements sociaux sont occupés et le taux de vacance, en 2000, était très faible : 0,5 %. Or, la Ville estime à 3 000 le nombre de demandes formulées chaque année.

Lutte contre les exclusions

Un enjeu majeur : le développement de la mixité sociale à l'échelle de la ville

Les logements sociaux sont très concentrés au Nord de la commune, et sont en majorité regroupés par grands bâtiments ou grands ensembles, ce qui renforce le contraste avec la zone pavillonnaire au Sud (carte ci-contre). Seuls 80 logements sociaux sont individuels.

Une nouvelle forme d'habitat social

Dans le cadre du PRU, plusieurs initiatives doivent être soulignées car elles s'inscrivent dans une véritable démarche de développement durable :

- La mise en place de jardins partagés, gérés de façon biologique, dans la résidence du Zéphir, permet aux habitants de se rencontrer et de mieux s'approprier leur quartier (voir la Fiche Espaces verts).
- Les logements construits dans le quartier du vélodrome répondront à des normes HQE, ce qui permettra d'améliorer leurs performances énergétiques et de réduire les factures de chauffage des futurs locataires.

LOCALISATION DES LOGEMENTS SOCIAUX EN 2006



Source : PLU

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Concernant le logement social, les membres de l'atelier valident les principaux constats issus du diagnostic, à savoir : des demandes en logements aidés croissantes dans un contexte de saturation de l'offre, avec des « sur-consommateurs » de surface (une personne occupant un F5) qui peinent à se reloger dans des logements de plus petite taille.

Adapter le logement social aux besoins des populations et fluidifier les parcours résidentiels émergent donc comme des enjeux forts, vis-à-vis desquels les marges de manœuvre de la Ville sont toutefois étroites. Pouvoir libérer les petites surfaces afin de satisfaire aux besoins des populations décohabitantes (personnes âgées, jeunes actifs) apparaît, à ce titre, comme une priorité, dans un contexte où le maintien démographique repose sur une forte natalité.

Lutte contre les exclusions

3. Une démarche volontaire, notamment dans les quartiers Nord

Devant les inégalités constatées, la commune s'est engagée dans une requalification globale des quartiers Nord afin de renforcer la cohésion de son territoire.

Une volonté de proximité dans l'action sociale

Sept antennes sociales sont réparties en ville, majoritairement dans les quartiers Nord. Chaque antenne constitue un lieu d'écoute, d'informations, d'orientation et permet la prise en charge de familles qui ont besoin d'être soutenues ou accompagnées. L'accompagnement proposé se fait par étapes. Pour une famille, une démarche visant à l'accès aux soins précèdera un travail relatif à l'insertion professionnelle. Pour une autre, il conviendra de travailler sur les relations intra-familiales avant d'aborder la gestion budgétaire.

La Ville s'appuie de plus sur un réseau de partenaires afin de toucher un public le plus large possible. Quatre centres sociaux, réunis en association (Gros Saule, Rose des vents, Mitry et Cité de l'Europe), proposent des ateliers socio-linguistiques et d'alphabétisation et soutiennent la fonction parentale via l'accompagnement scolaire et des accueils parents / enfants (club des Lutins).

La ville compte une dizaine d'associations importantes (Restos du Cœur, Secours Populaire...) qui épaulent l'action des acteurs institutionnels. Toutefois, bien que la Ville et ces associations coopèrent (subventions, aides logistiques...), une meilleure synergie peut être considérée comme une des pistes d'action d'un programme de développement durable.

Vers une meilleure coordination des services à travers le CUCS

Par son Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville s'est engagée sur 5 quartiers de la ville, soit environ 40 000 habitants, à renforcer et coordonner l'action de ces différents services en faveur des quartiers sensibles (éducation, sécurité, emploi...).

Le CUCS intervient sur 5 axes :

- l'emploi et l'insertion,
- l'accès à la santé,
- l'amélioration du cadre de vie,
- la réussite éducative,
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

La Ville propose un service de suivi des impayés pour les ménages en difficulté. Cette aide vise plus spécialement les familles qui n'ont pas les moyens de régler les prestations péri scolaires (restauration, centres de loisir...). (Source : Oxygène n°74).

La Mairie tient des permanences en mai et juin pour aider les Aulnaysiens à remplir leurs déclarations d'impôts.

LES QUARTIERS INSCRITS DANS LE PERIMETRE DU CUCS 2010



- | | |
|---|---------------------|
| ■ | La Rose des Vents |
| ■ | Les trois quartiers |
| ■ | Mitry |
| ■ | Gros saule |
| ■ | Chanteloup |

Source : appel à projet
CUCS 2010.

Lutte contre les exclusions

Cette volonté de répondre à tous les aspects de l'exclusion, pour mieux la combattre, doit être encouragée. Elle doit aussi s'accompagner d'une meilleure évaluation de ses résultats, afin de garantir son efficacité.

Une volonté d'intégrer tous les Aulnaysiens dans l'économie locale

Les Zones Urbaines Sensibles et Zones Franches Urbaines sont des territoires infra-communautaires définis par les pouvoirs publics, pour constituer la cible prioritaire des politiques de la ville. Les entreprises qui s'installent dans une ZFU bénéficient d'aides fiscales et sociales à condition d'employer au moins un tiers de salariés habitant la ZUS.

Par la convention signée avec l'ANRU, la Ville s'engage à confier une partie des travaux réalisés dans le cadre du PRU à des entreprises d'insertion. Au 30 décembre 2009, 360 salariés ont ainsi bénéficié de ces dispositifs, dont 156 dans le cadre des chantiers d'insertion liés au PRU (Source : Bilan de l'insertion sur 2009).

Sept structures d'insertion par l'activité économique opèrent également sur le territoire de la ville. Elles proposent de multiples services aux particuliers (jardinage, repassage, livraisons, etc.) comme aux entreprises (nettoyage industriel, travailleurs temporaires, etc.).

Les actions collectives de prévention

Des actions collectives de prévention sont mises en place dans le but de renforcer le lien social et de proposer un autre mode de relation entre les professionnels et la population :

Ex : Action « bien être de l'enfant »

Cette action se déroule chaque année depuis 2007 à l'école André Malraux, sous forme d'ateliers animés par des professionnels de différents services et structures qui œuvrent sur le quartier.

Ex : Action « Espace Accueil Animation »

Il s'agit de proposer au public des quartiers Nord, lors de deux permanences hebdomadaires des actions d'animation sur des thèmes concrets, en rapport avec des problématiques identifiées sur le territoire, tant par les partenaires que par les habitants.

Ces actions d'animation et d'information permettent d'instaurer des temps d'échanges et de dialogue avec les habitants tout en créant

La régie de quartier Saddaka a monté une auto-école, une blanchisserie, un traiteur ainsi qu'un salon de coiffure (qui emploie des femmes de la cité de l'Europe, avec le soutien de L'Oréal) C'est une entreprise d'insertion qui emploie 25 personnes à temps plein sur des contrats d'insertion de 2 ans.

La Ville apporte un soutien actif à ces Structures d'Insertion par l'Activité Economique en leur permettant notamment d'accéder par l'intermédiaire de clauses spécifiques aux marchés publics municipaux.

Lutte contre les exclusions

une dynamique participative qui permet d'enrichir les projets de développement social.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Dans un contexte où le modèle socio-économique dominant peine à répondre aux attentes des citoyens, l'économie sociale et solidaire présente de nombreux atouts. Son développement permettrait notamment de renforcer la culture de la coopération entre un citoyen qui souhaite s'impliquer dans la vie de la Cité, en produisant autrement, et des pouvoirs publics qui s'engagent à soutenir de telles initiatives. Cet enjeu est fortement souligné comme devant constituer un axe de l'Agenda 21.

Forces

- Une démarche volontaire en faveur des quartiers « sensibles ».
- Un tissu associatif riche et participatif.
- Le projet de ville RSA.

Faiblesses

- Une population globalement peu aisée.
- Une concentration des difficultés financières sur certains quartiers.

Opportunités

- Un PRU parmi les plus importants de France.
- Création du RSA jeunes.

Menaces

- Le développement de situations de précarité en dehors des territoires « historiques » de l'action sociale.
- Fin du dispositif ZFU en 2012.

Enjeux

- Encourager la coordination entre les différents acteurs du social.
- Réaliser une analyse des Besoins Sociaux.
- Mieux évaluer les politiques sociales, pour en améliorer l'efficience.

FAVORISER LA COHESION SOCIALE

Petite enfance, jeunesse et famille

La ville d'Aulnay-sous-Bois est jeune. En 2006, 38 % de ses habitants avaient moins de 25 ans, contre 36 % en Seine-Saint-Denis. Ceci peut constituer un atout au regard de l'Agenda 21 – les plus jeunes étant généralement plus sensibilisés aux enjeux du développement durable... Mais cette jeunesse nécessite de nombreux équipements. La Ville doit se donner les moyens de faire face aux 1 400 naissances par an, et d'accompagner les jeunes, afin de favoriser leur épanouissement et leur intégration citoyenne. Ce qu'elle fait, dans l'ensemble, avec un fort volontarisme.

1. Un enjeu majeur : répondre à la demande d'accueil de la petite enfance

Les structures d'accueil de la petite enfance sont en nombre insuffisant pour accueillir les 1 400 naissances annuelles. D'où la nécessité de développer le nombre de ces structures, mais également de faciliter la garde à domicile.

Une population jeune importante

Les moins de 3 ans représentent environ 5 % de la population. Le taux de natalité est relativement stable à Aulnay-sous-Bois (1 400 naissances annuelles depuis 1998 selon l'INSEE). Ce fait conjugué à un important taux d'activité des femmes entre 25 et 49 ans (79% en 2008 selon la CAF de Seine Saint Denis) laisse penser que les besoins de garde d'enfant sont importants sur la commune.



La CAF de la Seine-Saint-Denis estime que 3 408 petits Aulnaysiens ont besoin d'être accueillis par des assistantes maternelles ou dans une structure multi accueil (Source 2008).

Des capacités d'accueil municipales insuffisantes...

La ville dispose de 17 structures multi-accueil : 13 collectives et 4 familiales, ainsi que de 2 micro-crèches, soit près de 360 places disponibles.

Selon les services de la Ville, près de 52 % des demandes ont été satisfaites en 2009 : 1 303 demandes de places en crèches ont été enregistrées ; 685 ont été satisfaites.

Les structures de multi-accueil familial propose un accueil régulier des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, au domicile de 80 assistantes maternelles salariées de la Ville.

Petite enfance, jeunesse et famille

COMPARAISON DE L'OFFRE D'ACCUEIL DES MOINS DE 3 ANS

	Aulnay-sous-Bois	Département
% des moins de 3 ans dans la population	5,5%	5,8%
Besoins d'accueil théorique	3 408	68 221
Places pour 100 enfants	35,9	31,5
Réponse à la demande théorique en 2008	45,5	38,2
Réponse à la demande théorique en 2007	21,5	35,4

Source : CAF, les chiffres clés de l'accueil des 0-3 ans, 2008

... et des capacités d'accueil dans le privé mal réparties

Pour faire face au manque de place en structures d'accueil, les modes de gardes privés se développent. En 2005, la ville comptait 274 assistantes maternelles agréées contre 230 en 2001 (Source : PLU). En 2008, 754 enfants pouvaient être accueillis au domicile des assistantes maternelles.

Mais, en dépit des efforts du Relais d'Assistantes Maternelles, l'offre et la demande de garde ne se rencontrent pas toujours : alors qu'une réelle demande de garde existe dans les quartiers Sud, des assistantes maternelles des quartiers Nord sont au chômage. Cette situation paradoxale illustre bien le principe de « coupure urbaine » qui existe entre les quartiers.

Des nouvelles structures en projet

Plusieurs établissements d'accueil de la petite enfance sont actuellement en construction sur le territoire communal.

- Trois sont des projets privés, dans lesquels la Mairie n'aura qu'un nombre limité de places (« Fraise des Bois » au Sud de la ville gérée par People & Baby ; « crèche attitude » avec La Générale de Santé et « Evancia Babilou » avec L'Oréal pour Chanteloup),
- Un multi-accueil collectif municipal de 40 places va voir le jour dans le quartier Nonneville en 2012.
- Un multi-accueil familial devrait être installé dans de nouveaux locaux au Zéphir.
- Les espaces multi-accueil de la Grande Nef, des Frimousses et du 11 novembre devraient obtenir une extension de leur capacité.

Deux « micro crèches », d'une capacité de neuf enfants chacune ont vu le jour en 2009. Par rapport aux structures classiques, elles présentent l'avantage d'être plus souples afin de mieux répondre aux besoins de garde ponctuels.

Petite enfance, jeunesse et famille

Si ces nouvelles structures permettront d'augmenter l'offre d'accueil de près de 20%, l'offre totale risque encore de ne pas être suffisante pour accueillir l'ensemble des petits Aulnaysiens.

Un soutien à la parentalité à développer

Trois lieux d'échanges permettent aux parents et à leurs enfants de moins de six ans de partager dans un cadre détendu et de préparer l'entrée en structure d'accueil ou en maternelle.

Il n'existe en revanche aucun dispositif permettant aux parents d'enfants plus âgés de se rencontrer et d'échanger sur le thème de la parentalité... Ceci pourrait constituer un axe de progression, au regard du développement durable.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

La question de la garde des tous petits renvoie à l'évolution des modes de vie et donc des besoins des Aulnaysiens (éclatement de la cellule familiale, temps de travail décalés...).

Le nombre d'assistantes maternelles à Aulnay-sous-Bois semble faible au regard des besoins - bien que, paradoxalement, certaines d'entre elles sont au chômage.

Cette difficulté est renforcée par un déséquilibre du territoire en matière d'équipement en structures d'accueil collectif de la petite enfance : le nord du territoire est aujourd'hui mieux doté que le sud.

De manière plus générale, la question des horaires d'ouverture des services d'aide et d'accueil de la petite enfance pose le problème de l'adaptation de ces structures à des temps de travail de plus en plus flexibles et décalés.

Petite enfance, jeunesse et famille

2. Un accompagnement important de la jeunesse

La Ville met en œuvre de nombreuses actions à destination de la jeunesse. L'importance de l'encadrement extra et péri-scolaire permet notamment de ne pas laisser les jeunes « livrés à eux-mêmes » et de leur donner les moyens de s'épanouir.

Un accueil péri-scolaire développé

Plusieurs dispositifs extra et péri-scolaires ont été mis en place pour accueillir les élèves en dehors du temps scolaire. 23 structures accueillent les enfants de 7h30 à 8h20 et 36 structures de 16h à 18h30. Des études surveillées, ou garderies, permettent également aux élèves de primaire de faire leurs devoirs en étant encadrés par des enseignants. En tout, 25% des élèves scolarisés sont présents en péri-scolaire.

Pour les collégiens et les lycéens, la Ville propose une aide aux devoirs et aux révisions, tout au long de l'année, dans les 6 clubs loisirs et les 5 antennes jeunesse.

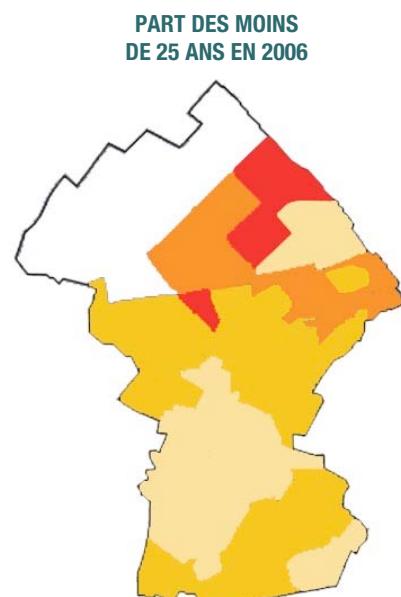
Les antennes de l'Association des Centres Sociaux Aulnaysiens proposent également des activités d'accompagnement péri scolaires, notamment en associant plus étroitement les parents à la réussite de leurs enfants (source : diagnostic municipal pour la mise en œuvre du PRE).

Un accompagnement extra-scolaire pour tous les âges

Les jeunes Aulnaysiens peuvent bénéficier d'animations culturelles et de loisir au sein de structures adaptées à chaque âge. 12 centres loisirs en maternelle et primaire accueillent les enfants en dehors du temps scolaire. Ils proposent des activités à la journée ou à la demi-journée, y compris pendant les vacances scolaires. En 2009, environ 4 900 enfants de 3 à 12 ans y étaient inscrits (soit 47% des élèves scolarisés).

Des clubs loisirs, spécialement adaptés aux 10 - 14 ans ont été créés en 2006 afin d'accueillir les enfants trop vieux pour les centres loisirs et trop jeunes pour les antennes jeunesse.

Les antennes jeunesse, elles, s'adressent aux 15 - 25 ans. Elles organisent des sorties, activités culturelles et éducatives tout au long de l'année, y compris pendant les vacances. Par ailleurs, elles accueillent une billetterie avec des tarifs préférentiels, donnent accès à des formations B.A.F.A. pour les jeunes sans emplois et étudiants pour devenir animateur, accompagnent les projets (séjours, week-end, événements...) de jeunes en individuel ou en collectif ("Envie d'agir"). Enfin, des Relais informations jeunesse



- De 30% à 40%
- De 20% à 30%
- De 10% à 20%
- Moins de 10%

Source : SIG ville

La Mairie propose des loisirs dété pour ceux qui ne partent pas en vacances. Les clubs loisir et les antennes jeunes restent ouverts tout l'été et la ville peut s'appuyer sur les actions de plusieurs associations. A l'initiative de l'ACSA, une partie du parc Robert Ballanger a par exemple été transformé en un vaste lieu de loisirs.

Petite enfance, jeunesse et famille

(RIJ) sont localisés sur les antennes jeunesse. Un référent y informe et accompagne les jeunes dans leurs projets de vie (loisirs, professionnel, scolaire et personnel).

En appui des structures municipales, plusieurs associations proposent également des animations, avec la volonté de porter l'animation « dans la rue ».

Des séjours sont également organisés, l'été, pour les jeunes de la commune. Le nombre de places disponibles reste cependant limité.

Depuis fin d'année 2009, la municipalité a décidé de modifier les modalités d'inscription ainsi que les destinations (de long à moyen courrier) afin de permettre à un plus grand nombre d'enfant de partir en vacances et d'assurer une plus grande mixité sociale. On compte 680 enfants ayant bénéficié des séjours vacances en 2010, toutes saisons confondues (Hiver, Printemps et Eté). La volonté affichée pour 2011 est de permettre à encore davantage d'enfants de partir.

A noter : les tarifs de ces séjours sont modulés en fonction du quotient familial, ce qui permet à certains enfants d'y accéder pour une somme modeste.



Un accompagnement vers l'emploi des jeunes confié à la MEIFE

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion de la Formation et de l'Entreprise (MEIFE) propose des formations et des actions d'accompagnement vers l'emploi spécialement destinées aux jeunes qui éprouvent des difficultés à s'insérer dans le monde du travail.

Le pôle Mission locale de la MEIFE permet notamment aux moins de 26 ans de suivre des formations qualifiantes, sanctionnées par une attestation de réussite.

Une aide à la coopération décentralisée

A travers l'opération « Voyagez autrement », la Ville accorde des aides financières aux 18 – 25 ans porteurs de projets de solidarité internationale. Ce dispositif permet à de jeunes Aulnaysiens de développer leur sens civique et peut leur donner envie de s'impliquer davantage dans la vie de leur commune.

Cette initiative mérite d'être saluée et des aides de ce type pourraient être étendues à des projets locaux (actions citoyennes, création d'associations...).

Petite enfance, jeunesse et famille

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Le poids de la jeunesse parmi la population totale est un atout majeur, qu'il convient de valoriser. L'accueil périscolaire est considéré comme un enjeu primordial pour accompagner les jeunes au quotidien et ainsi lutter contre les risques de décrochage scolaire voire d'exclusion.

Parallèlement, le développement du soutien à la parentalité répond à un réel besoin des parents, plus particulièrement sur certaines tranches d'âge comme les 10-14 ans, où les besoins sont renforcés.

Forces

- Une population jeune
- Une volonté de couvrir tous les besoins des moins de 25 ans.
- Un pôle de la MEIFE dédié à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation.
- Un réseau d'associations pour les jeunes dynamique et structuré.

Faiblesses

- Un manque de places dans les structures d'accueil de la petite enfance.
- Une coordination à renforcer entre les demandes et les offres de garde à domicile.

Opportunités

Menaces

Enjeux

- Formaliser une politique de sensibilisation au développement durable pour les enfants des centres du service enfance et jeunesse.

Personnes âgées

A l'instar de ce que l'on observe au niveau national, la part des personnes âgées augmente régulièrement, au sein de la population. Alors que la ville se distingue par son offre d'animation et d'accueil à destination des seniors autonomes valides, elle semble, comme bien d'autres villes de France, éprouver des difficultés à faire face aux besoins grandissants des personnes dépendantes. Il faut cependant saluer les efforts accomplis pour réduire l'isolement des personnes âgées, en les intégrant pleinement à la vie de la commune.

1. Une nécessaire prise en compte des besoins des personnes âgées

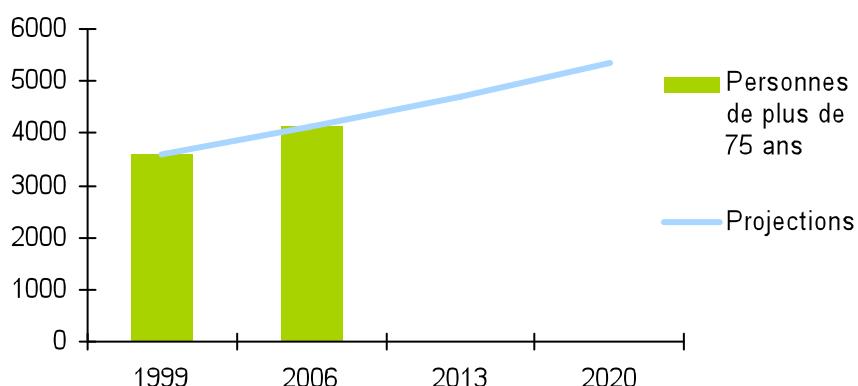
En 2006, 4 123 Aulnaysiens avaient plus de 75 ans et ce nombre est en augmentation (+ 14 % en sept ans). Même si cette évolution s'inscrit dans une tendance nationale - et départementale - la Ville doit prendre en compte dès à présent les besoins spécifiques des habitants les plus âgés.

Un nombre de séniors relativement restreint, mais en augmentation

Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent seulement 15 % des habitants de la commune, alors que la moyenne nationale est de 21 % (12 480 seniors, dont près du tiers a plus de 75 ans).



NOMBRE DE PLUS DE 75 ANS ET PROJECTION EN 2020



Source : ETIK-PRESSE, d'après INSEE, RP 1999 et 2006

Selon les projections 2005 – 2050 de l'INSEE, 9,1 % de la population française aura plus de 75 ans en 2020. Pour Aulnay-sous-Bois (à population constante) cela représenterait 7 508 personnes, soit 80 % de plus qu'à l'heure actuelle. Ce chiffre doit cependant être minoré car l'Île de France connaît une vieillissement de sa population beaucoup moins important que la moyenne nationale. En prolongeant les tendances actuelles, le chiffre prévisionnel serait de 5 358 en 2020.

Personnes âgées

Entre 1999 et 2006, le nombre de personnes de plus de 75 ans est passé de 3 611 à 4 123, soit une augmentation de 14 %.

Ces 512 personnes supplémentaires représentent plus du double des capacités d'accueil de la commune (220 places). Aulnay-sous-Bois doit donc anticiper les besoins en équipements et services d'une population dépendante en hausse.

PART DES PLUS DE 75 ANS ET EVOLUTION 1999 - 2006

Part des plus de 75 Evolution 1999 - 2006
ans en 2006

Aulnay-sous-Bois	5%	+ 14%
Seine-Saint-Denis	5%	+ 15%
France	8%	+ 15%

Source : INSEE RP 1999 et 2006

Une répartition de la population des personnes âgées inégale

Les seniors sont davantage représentés dans les quartiers pavillonnaires. Certains îlots, notamment dans les quartiers Nonneville et Pont de l'Union, comptent même près d'un tiers de personnes âgées de plus de 60 ans.

Les quartiers au Nord du Vieux Pays se caractérisent au contraire par une sous-représentation des personnes âgées.

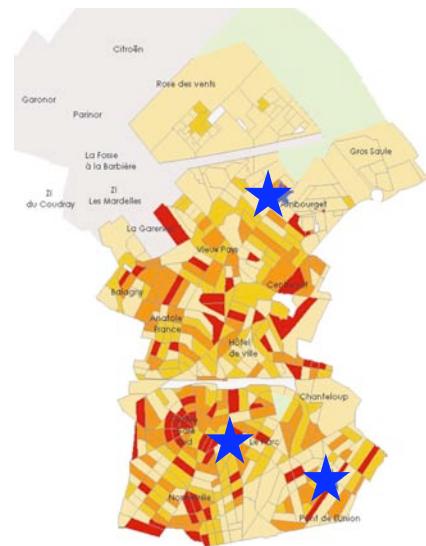
Les services de la ville constatent un vieillissement des habitants des quartiers Mitry, Balagny ou Vieux Pays.

Une précarité qui s'accroît parmi les seniors...

En l'absence de données précises pour la ville, le schéma gérontologique de Seine-Saint-Denis renseigne sur les caractéristiques de la population âgée dans le département. Les retraités séquano-dyonisiens ont en moyenne un revenu fiscal légèrement supérieur à celui des actifs. Néanmoins, 1 % des personnes de plus de 60 ans sont allocataires du RMI.

Les services de la Ville et les associations spécialisées observent également une augmentation de la précarisation des personnes âgées (y compris dans les quartiers sud du territoire) qui se retrouve au niveau départemental (+28 % de RMIstes de plus de 60 ans entre 2000 et 2008).

REPARTITION DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS EN 1999



De 31,3% à 87,8%

De 24,2 à 31,2%

De 18,3 à 24,1%

De 1,4 à 18,2%

★ Maison de retraite / foyer résidence.

Source : PLU

Personnes âgées

Une dépendance qui progresse

Le schéma gérontologique départemental estime que 6,3 % des plus de 60 ans ne peuvent sortir de chez eux sans aide et 4,9 % ne peuvent faire leur toilette et s'habiller seuls. En transposant ces données à Aulnay-sous-Bois, on peut estimer que près de 790 personnes vivent seules et que plus de 600 ont besoin d'aide pour les gestes de la vie quotidienne.

Les moyennes nationales indiquent que 5 % des plus de 65 ans et 25 % des plus de 85 ans sont atteints de la maladie d'Alzheimer. Cela représenterait 645 Aulnaysiens, dont plus du tiers de plus de 85 ans.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Les membres du Forum valident les enjeux du pré-diagnostic : il est nécessaire d'anticiper le vieillissement de la population, afin de prendre en compte dès maintenant les besoins des seniors.

2. Une offre de structures d'accueil qui peine à répondre aux besoins

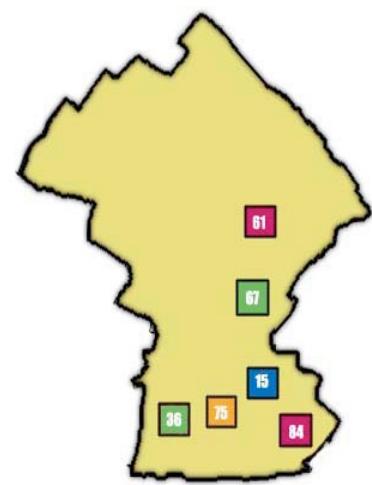
L'offre d'accueil pour personnes âgées peine à répondre aux demandes actuelles des Aulnaysiens les plus dépendants.

Des structures d'accueil parfois mal adaptées aux besoins actuels

La ville compte deux foyers-résidences : Les Tamaris (rue Maximilien Robespierre) et Les Cèdres (rue de Sévigné), d'une capacité totale de 133 personnes. Ces structures non médicalisées s'adressent à des personnes autonomes, mais celles-ci souhaitent bien souvent rester à leur domicile le plus longtemps possible (la moyenne d'âge sur ces 2 structures est de 84 ans).

Avec 133 places, la ville dispose de 32 places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans (contre 45 pour 1 000, sur le département).

ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX POUR PERSONNES AGEES EN 2006



- Foyer logement
- Accueil de jour
- EHPAD
- Autre résidence
- Capacité de l'établissement

15

Source: ETIK-PRESSE
d'après le PLU

Personnes âgées

STRUCTURES D'ACCUEIL AULNAYSIENNES

	Les Tamaris	Les Cèdres	Résidence du Parc
Capacité	59	74	75
Liste d'attente	7	> 10	?
Lits médicalisés	0	0	75
Tarifs mensuels (30 jours)	492€	492€	1 960€ - 2 538€

Source : Foyers résidences

Un manque de structures médicalisées

A Aulnay-sous-Bois, la résidence du Parc (rue Jules Jouy) est le seul Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, et offre 75 lits disponibles.

Il est prévu pour 2013, la construction d'un nouvel EHPAD de 100 lits sur le site de l'ancien hôpital Bigottini.

Actuellement, Aulnay dispose d'un taux d'équipement de 18 places médicalisées pour 1 000 personnes de plus de 75 ans (60 places pour 1 000 en Seine-Saint-Denis et 85 pour 1 000 en Ile-de-France).

Autre point faible, le coût de l'hébergement en résidence médicalisée peut être prohibitif. Pour une personne fortement dépendante (GIR 1 ou 2), le tarif mensuel s'élève à 2 538 euros. Les personnes ayant de faibles revenus peuvent obtenir une prise en charge du Conseil Général pour l'hébergement en foyer-résidence ou en EHPAD.

3. Une augmentation des demandes d'aide au maintien à domicile

La Ville propose plusieurs services d'aide afin de permettre aux seniors de rester chez eux le plus longtemps possible.

Un centre de coordination opérationnel

Tous les services d'aide au maintien à domicile des personnes âgées sont coordonnés par le CLIMAD - Centre de Liaison et d'Information pour le Maintien à Domicile, créé en 1998 - (CLIC de niveau 3). Ce centre aide les familles à obtenir les aides nationales et met en relation les différentes associations et entreprises d'aide au maintien à domicile.

En 2009, 1 130 personnes y ont été accueillies, dont 340 pour un premier dossier, soit légèrement moins qu'en 2006 (1 122 personnes accueillies mais 435 nouveaux dossiers).

Pour accompagner la famille des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, la Ville organise des groupes de paroles mensuels au CMES.

Le centre Bigotini, géré par la résidence du Parc, réserve également 15 lits pour un accueil de jour (sans hébergement) des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

La Résidence Amaryllis, rue du Havre, est réservée aux personnes déficientes mentales. Elle propose 36 places en hébergement permanent et 3 en hébergement temporaire.

Personnes âgées

Des aides au maintien à domicile indispensable

Pour les personnes de plus de 60 ans qui sont dans l'incapacité de se déplacer, la Ville assure des portages de repas à domicile (208 personnes concernées en 2009), soit seulement 1,6 % des seniors.

Le forum « Bien vieillir », organisé en mai 2010, a proposé plusieurs ateliers et expositions en rapport avec la prévention des risques domestiques et la santé des personnes âgées.

En 2009, 611 personnes de plus de 60 ans ont bénéficié de l'Aide à domicile, soit un accompagnement pour les courses, une préparation de repas, des soins d'hygiène ...

Faute de pouvoir répondre à toutes les demandes, la Ville oriente les demandeurs vers des associations ou des entreprises qui proposent ce type de services.

Un service de soins à domicile saturé

Le service de soins Infirmiers à Domicile propose des soins médicaux et d'hygiène générale. Son principal objectif est de retarder ou d'écourter un séjour à l'hôpital pour les personnes âgées ou handicapées à plus de 80 %.

Ce service fonctionne au maximum de sa capacité (72 personnes âgées et 10 personnes handicapées sont suivies en permanence) et ne parvient pas à répondre à toutes les demandes qui lui sont adressées : depuis, 2003, moins d'un tiers des demandes ont pu être satisfaites (tableau ci-dessous).

Le Conseil Général de Seine-Saint-Denis propose un service de téléassistance qui permet aux personnes âgées d'appeler à tout moment une centrale de veille susceptible d'agir rapidement en cas de problème. En 2008, 214 personnes, majoritairement des personnes âgées, y étaient abonnées à Aulnay-sous-Bois.

SATISFACTION DES DEMANDES ADRESSEES AU SIAD

	Nombre de demandes formulées	Nombre de demandes acceptées	Taux de satisfaction
2003	234	42	18 %
2004	310	28	9 %
2005	255	42	16 %
2006	196	27	14 %
2007	176	30	17 %
2008	139	44	32 %
2009	158	45	28 %

Source : Entretien téléphonique avec le SIAD, 10/06/10

Personnes âgées

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

L'accompagnement du grand âge doit s'appuyer sur le développement du maintien à domicile des personnes âgées. Mais ce dernier touche vite à ses limites, pour des populations qui, avec l'allongement de la durée de vie, évoluent vers la dépendance. L'accueil en maison spécialisée (EHPAD) reste, toutefois insuffisant ; en termes de capacité ; et ne répond pas aux désirs d'une catégorie de personnes faiblement dépendantes.

Face à l'isolement croissant des personnes âgées, et pour ces catégories, créer des formes alternatives d'accueil et de lieux de vie est donc devenu un enjeu majeur.

4. Faciliter la vie des seniors

Par les animations et les ateliers destinés aux retraités, la Ville ne se contente pas de rompre l'éventuel isolement des personnes âgées, elle souhaite également les intégrer dans la vie de la commune.

Lutter contre l'isolement des personnes âgées

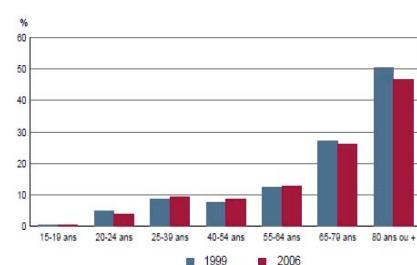
Plus de 25 % des personnes âgées de 65 à 79 ans, et plus de 45 % des plus de 80 ans, déclarent vivre seules.

Lutter contre l'isolement des personnes âgées est un enjeu fort de solidarité et de santé, la solitude pouvant mener à la dépression.

Encourager le lien entre seniors

Le service Animation culturelle retraités-personnes âgées propose aux retraités des activités, pour la plupart gratuites, tout au long de l'année : les activités culturelles et sportives (aquagym, cours d'informatique ou d'anglais, peintures, chorales...) sont très appréciées et les services peinent parfois à répondre à la demande. En 2009, 1 250 personnes se sont inscrites à ces activités.

PART DES PERSONNES DE PLUS DE 15 ANS DECLARANT VIVRE SEUL.



Source : INSEE, RP 2006

Personnes âgées

Des voyages et repas sont également organisés à intervalles réguliers. En 2009, 197 personnes ont participé aux voyages et 2 800 se sont jointes aux buffets du Nouvel An.

Les Aulnaysiens de plus de 65 ans qui souhaitent prendre leurs repas en commun peuvent le faire dans les 2 foyers résidences (Tamaris et Cèdres) ainsi que dans les 2 foyers-club (Dumont et Appolinaire). Les tarifs des repas sont différenciés en fonction des ressources de la personne.

Rompre la solitude des personnes peu valides

L'ensemble de ces dispositifs laisse toutefois à l'écart les personnes âgées isolées et peu mobiles.

La Ville propose des services de déplacement pour les personnes à mobilité réduite, mais il serait intéressant d'analyser les initiatives prises par d'autres villes pour tenter de rompre l'isolement des seniors les moins valides – souvent associé à une grande détresse psychologique, qu'un portage de repas ne suffit parfois pas à réduire.

Des visites régulières, organisées avec des bénévoles, dans le cadre du CLIC - voire simplement un programme d'appels téléphoniques réguliers - pourraient être envisagées.

Rendre la ville plus accessible aux seniors : une démarche participative

Le Conseil des Seniors Citoyens a été constitué en novembre 2008. Son rôle est de faire bénéficier les services de la Ville des remarques et propositions des seniors ; 4 commissions travaillent sur l'environnement, la sécurité, les activités et les actions intergénérationnelles.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Un enjeu émerge clairement des différents échanges : face à une dégradation du lien intergénérationnel, il semble nécessaire de mieux impliquer les seniors dans la vie de la cité, au quotidien.

Favoriser le bien-être de toutes les populations et développer les échanges entre les générations sont deux éléments qui concourent à un mieux vivre ensemble.

DES ANIMATIONS SENIORS DE QUALITE

Un opéra intergénérationnel se prépare pour 2010, Cet événement doit permettre de faire travailler ensemble, des classes primaires et la chorale des séniors.

La ville possède 4 foyers-clubs qui sont des lieux d'animation et de convivialité spécialement destinés aux Aulnaysiens retraités (Dumont proche de la gare, Appolinaire rue Turgot, Le Hameau secteur Mitry et Romand au Vieux Pays).

Personnes âgées

Forces

- Une faible proportion de seniors.
- Des actions pour permettre aux personnes âgées de rester à leur domicile et pour rompre leur isolement.

Opportunités

Faiblesses

- Un manque de structures d'accueil médicalisées.
- Des aides au maintien à domicile qui ne répondent qu'à une partie des demandes.

Menaces

- Une augmentation prévisible du nombre de personnes âgées dépendantes.

Enjeux

- Faire face à une évolution démographique prévisible, notamment en termes d'accueil des plus dépendants.
- Favoriser l'implantation de structures d'hébergement alternatives.
- Développer les actions, les espaces et les logements intergénérationnels.
- Rompre l'isolement des personnes âgées peu mobiles.
- Améliorer la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des aidants.
- Rompre l'isolement des seniors habitant dans les quartiers éloignés des foyers-clubs et proposer des animations pour toutes les populations de personnes âgées.
- Concentrer les actions vers les plus démunis et les plus vulnérables.

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHACUN DANS UN CADRE SATISFAISANT

Culture et Sport

La culture et le sport sont des sources d'épanouissement personnel, et contribuent à l'élaboration d'un mieux-vivre ensemble, d'une politique de développement durable. En la matière, la Ville a déjà engagé une politique volontariste : en instaurant une politique tarifaire incitative, en soutenant la création, et en développant les animations hors les murs. Les efforts menés en ce domaine contribuent également au rayonnement de la commune.

1. Une offre culturelle riche et diversifiée

En matière de culture, la politique développée par la Ville est particulièrement volontaire. Tous les arts (musique, arts plastiques, danse, etc.) sont investis et donnent lieu à de nombreuses manifestations. Ces actions valorisent la diversité culturelle aulnaysienne et donnent une image positive de la ville.

Une identité marquée par le patrimoine industriel

Le patrimoine architectural d'Aulnay-sous-Bois est aujourd'hui confidentiel. En dehors de l'Eglise Saint Sulpice (XIIème siècle), classé Monument historique, peu d'édifices sont mis en avant. Consciente de cette faiblesse, la Ville s'attache à mettre en valeur les éléments bâtis : achat de la dernière ferme du Vieux Pays, restauration de la maison Gainville, protection au titre du Plan Local d'Urbanisme des maisons Feninger et Princet, et des maisons rurales rue Jacques Duclos.

Le patrimoine industriel, encore fortement présent dans le paysage aulnaysien constitue, quant à lui, un important facteur d'identité. Plus de 50 années d'activité de fonderie à l'usine Idéal Standard ont marqué le territoire et la mémoire des habitants ; ce que la Ville d'Aulnay-sous-Bois et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis ont mis en avant au travers d'un hommage rendu à la mémoire du personnel et de l'entreprise, en présentant l'exposition « Le Monde d'Idéal » en octobre 2009.

De plus, la Ville mène actuellement une réflexion autour de la création d'une Maison du patrimoine et du tourisme. En ce sens, la Direction du développement culturel souhaiterait mettre en place une signalétique valorisant le patrimoine local, sur la base des itinéraires de ballades urbaines.



La commune compte également les vestiges de la ferme et du cimetière de Nonneville, de Savigny, et du château, qui font l'objet d'études par les historiens, et l'association du Cercle archéologique et historique de la région d'Aulnay (CAHRA).

Culture et sport

Aulnay-sous-Bois, ville de la musique et de la danse

De la création à la présentation, les Aulnaysiens disposent de nombreuses structures municipales dédiées à la musique :

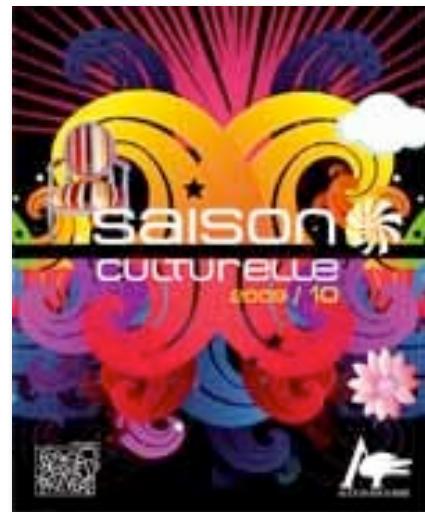
- un Conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental qui propose des cours - individuels et collectifs - aux enfants dès l'âge de 4 ans (accordéon, clavecin, contrebasse, cor, guitare, harpe, piano, percussions, saxophone...) jusqu'au 3^{ème} cycle ;
- une salle de concert de 360 places, le CAP, qui présente différents styles musicaux (salsa, flamenco, hip-hop, musiques électroniques...) et soutient les jeunes talents. Cet espace connaît un véritable succès auprès des publics.

Le CAP assure un enseignement musical, une mise à disposition de studios de répétitions et un accompagnement des musiciens amateurs pour les aider à réaliser leurs projets, obtenir des informations sur les contrats, le statut d'intermittent du spectacle, les adresses des lieux pour jouer...

La danse, et particulièrement le hip-hop, contribuent aussi à la renommée de la ville. Le Conservatoire de musique et de danse propose l'enseignement de la danse classique ou contemporaine. Le Centre de Danse du Gallion, avec trois studios de répétitions, valorise la danse hip-hop : la structure accompagne la création des jeunes chorégraphes, organise des cours réguliers et stages pour les amateurs. Le Festival H₂O (Hip-Hop Organisation) est une référence en la matière (10 spectacles présentés en 6 jours, 1 176 spectateurs en 2009), de même que le Battle VNR réunissant les meilleurs danseurs en la matière.

Des festivals qui donnent une image moderne de la ville

La Ville organise et accueille également toute une série d'événements festifs et culturels de qualité, qui s'appuient sur la modernité urbaine dont elle est porteuse, et qui contribuent largement à valoriser son image : Festival des villes et musiques du monde, Aulnay All blues (dont le dernier opus a été nominé aux Grammy Awards en 2010), Banlieues Bleues (à l'échelle du département), Densité 93 (créations contemporaines en Seine-Saint-Denis), Festival « La aldea » Latino-andalou (danse, spectacle équestre, expositions, etc.) Concerts Jeunes Talents ainsi que des bals d'été (6 ont été organisés en 2009).



Le spectacle vivant, le théâtre et le cinéma

L'espace Jacques Prévert est un centre culturel polyvalent (2 salles de 800 et 183 places) dédié au cinéma et au spectacle vivant :

- le ciména, classé « Art et essai jeunesse », diffuse une vingtaine de films par mois et propose différentes animations grand public : ciné-gouters, ciné-club, ciné-concerts, etc.

Le centre d'éveil artistique d'Aulnay (CREA), compagnie en résidence à l'Espace Jacques Prévert, propose à ses 1 100 élèves (dont 80% d'Aulnaysiens) des séances originales de création lyrique pour les enfants.

Culture et sport

- le théâtre attire près de 100 000 spectateurs chaque saison, pour 150 représentations. Le festival « Éclats d'Auteurs » a fêté sa 6^{ème} édition en 2009.
- le CREA, compagnie implantée à l'Espace Jacques Prévert, existe depuis 20 ans et propose une pédagogie innovante en matière de création lyrique pour enfants. Ce centre d'éveil artistique accueille - sans sélection et en dehors du temps scolaire - jeunes et adultes, non spécialistes de la musique.

Affermir la visibilité des arts plastiques

- L'école d'art Claude Monet, une des plus grandes écoles d'art non diplômante de France, accueillait 637 élèves en moyenne chaque semaine en 2009. Elle propose des disciplines artistiques variées (dessin, peinture, gravure, tapisserie, photographie, céramique, bande dessinée...) et organise des expositions grand public qui ont beaucoup de succès.

- L'espace Gainville (une bâtie du 17^{ème} siècle) est un lieu d'exposition qui accueille une dizaine d'événements chaque année (5 087 visiteurs en 2009). Bien que la fréquentation des scolaires ait été multipliée par 3 en 2 ans, elle est jugée trop faible par les services : une faible mise en valeur du bâtiment, une absence de logo et de personnel dédié (ce n'est pas une structure municipale en tant que telle) ne permet pas de donner à la structure une forte visibilité auprès des habitants. L'Ecole d'Art, qui propose des expositions, permet d'attirer un public déjà averti.

Un réseau de lecture dynamique, une prospective d'équipement à envisager

Le réseau des cinq bibliothèques municipales d'Aulnay favorise l'accès de tous à la culture et aux savoirs, à travers une politique tarifaire exceptionnelle : l'inscription et l'emprunt de documents (166 800 ouvrages) sont gratuits pour les habitants, comme pour les non-Aulnaysiens.

Constatant une diminution du nombre d'emprunteurs (8 652 en 2008 et 7 734 en 2009 soit une baisse de 10%), le réseau de bibliothèques cherche à étendre ses services auprès des personnes qui ont des difficultés à se déplacer, à travers la mise en place d'un service de portage à domicile. Toutefois, un rapport de la Direction du Livre et de la Lecture a pointé un nombre insuffisant d'ouvrages, des structures trop petites et des plages horaires trop courtes, compte tenu de la taille de la commune.

De plus, l'offre semble peu en phase avec les changements des pratiques et des consommations culturelles, qui privilégient

Pour toucher tous les publics, la Ville va mettre en place un Médiabus, en 2011 : ce véhicule sillonnnera la ville, notamment les quartiers sud et nord, et proposera à chacun des 9 arrêts, différents supports (livres, DVD, CD, etc.).

Les Futuriales est le 1^{er} festival des littératures imaginaires organisé sur le territoire le 12 juin 2010.

Des cafés littéraires, qui regroupent entre 80 et 100 personnes par manifestation, se déroulent à la bibliothèque Dumont et au Cap, chaque trimestre.

Les bibliothèques organisent des séances de formation à l'informatique et à la navigation Internet, facilitent l'apprentissage des langues française et anglaise (logiciel) et mettent à disposition des étudiants un espace de travail individuel ou en groupe.

Culture et sport

davantage les produits multimédia, l'accès à Internet, et la lecture de magazines.

L'absence de médiathèque peine à donner une visibilité au réseau de lecture et l'absence de salles pour les animations et les expositions – qui se déroulent à l'extérieur des locaux – ne permet pas d'effet de « levier ».

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Globalement, l'offre culturelle aulnaysienne est très riche et accessible à tous. Néanmoins, les participants déplorent le manque de visibilité de certaines activités et de certains équipements : l'Espace Gainville, qui accueille régulièrement des expositions, demeure peu connu (absence de signalisation, manque de communication).

Un autre enjeu est de capitaliser sur le succès de certains équipements, comme le Cap, pour développer une animation d'après-spectacle, et renforcer l'attractivité des équipements culturels aulnaysiens au-delà du territoire.

Enfin, il apparaît que le manque d'équipements culturels et sportifs dans le Sud de la ville génère des déplacements chronophages vers le Centre et le Nord, particulièrement difficiles, et qui poussent à l'usage d'un véhicule automobile.

Les habitants du quartier Gros Saule regrettaiient un manque d'activités culturelles dans le quartier. Une bibliothèque associative, Arc en Ciel, s'est ouverte fin 2009. L'objectif est de renforcer la lecture chez les enfants, d'améliorer la maîtrise de la langue française (la structure accueille des écoliers 2 heures par semaine) et de favoriser l'insertion en impliquant des habitants bénévoles dans sa gestion (formation et cours d'alphabétisation).

2. Une politique culturelle volontaire

Par le nombre et la qualité de ses équipements culturels, par la politique tarifaire qu'elle mène et par la volonté de favoriser l'accès de la culture à tous les publics, Aulnay-sous-Bois met en œuvre une politique volontaire qui positionne la culture comme vecteur d'un mieux-vivre ensemble.

Une volonté de faire sortir la culture hors les murs

Les équipements culturels (hors bibliothèques) sont localisés dans le centre de la commune. Le Cap et le Centre de danse du Gallion sont situés en dehors de cette zone, dans un des quartiers les plus denses et peuplés de la commune, la Rose des vents. Le quartier du Gros Saule (encadré) et les quartiers sud sont particulièrement éloignés des structures culturelles.

Aulnay-sous-Bois accueille une Maison de l'Environnement dans le Parc Faure. Cet espace propose des expositions, des ateliers, des conférences-débats... C'est un outil de sensibilisation en matière de développement durable (voir la fiche Education et savoirs).

Culture et sport

Toutefois, la Ville développe les animations hors les murs : concerts des Jeunes Talents au parc Ballanger, spectacle Métalovoice de la compagnie Espèce H sur la poésie industrielle, concerts dans des squares ; exposition « Le Monde d'Idéal à la halle Chanteloup »...

Faciliter l'accessibilité aux différents équipements culturels est aussi un moyen de développer la fréquentation de ces structures. Le CAP par exemple est desservi par une navette gratuite depuis la gare RER, tous les soirs de concert.

Ces démarches visent à toucher des publics qui n'ont pas l'habitude de fréquenter les structures culturelles.

Fondée en 1988, l'association Planète Culture organise pour les enfants des activités périscolaires et des sorties éducatives afin de leur permettre d'accéder à la culture et la connaissance. Une cinquantaine de bénévoles encadrent une centaine d'enfants (de 6 à 12 ans) et une soixantaine d'adolescents (de 12 à 18 ans) : ils leur proposent des sorties culturelles ou pédagogiques, des ateliers théâtre ou slam...

Des incitations tarifaires

Cette politique tarifaire attractive favorise l'accès à la culture d'un plus grand nombre : les Aulnaysiens en situation de précarité et les jeunes (scolaire, lycéens, apprentis) bénéficient de tarifs préférentiels au conservatoire départemental, à l'Ecole d'art, au CAP et à l'Espace Jacques Prévert.

Les scolaires représentent un public cible de la politique culturelle aulnaysienne. Les animations en milieu scolaire ont concerné 700 enfants en 2009-2010 (augmentation de 58 % par rapport à 2004) depuis l'école maternelle jusqu'au lycée.

Depuis la rentrée 2009, l'Espace Jacques Prévert propose un nouveau tarif : 4 € pour les moins de 25 ans.

Remarque : certaines communes ont formalisé leur engagement en faveur de la culture pour tous par une Charte de la culture et de la solidarité.

Faciliter l'accès de la culture aux publics handicapés

Le service de l'action culturelle développe des actions en faveur des personnes handicapées, notamment celles souffrant d'une déficience visuelle : exposition de sculptures en partenariat avec l'association Rétina France, projet d'exposition dans une salle plongée dans le noir sur le thème de la main, test de film audio décrits en partenariat avec des élèves en CLIS (classe d'intégration scolaire)...

Une bibliothèque sonore permet aux aveugles et malvoyants d'écouter de nombreux récits (plus de 9 300 références sur Cd ou cassette). 40 bénévoles se relaient pour les enregistrements.

Un axe de progression : l'intégration du développement durable dans les pratiques culturelles

Le développement durable se traduit également par la mise en place de nouvelles pratiques. La Ville pourrait intégrer les préoccupations du développement durable au quotidien dans les structures municipales sportives et culturelles, comme dans l'organisation des manifestations (gestion des déchets, achats durables...).

Culture et sport

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

L'accès à la culture et aux loisirs apparaît comme un élément fondamental d'un mieux-vivre ensemble, facteur de lien social et de cohésion du territoire. La ville est dotée d'équipements d'envergure mais peine à atteindre tous les publics : il semble alors nécessaire de mieux impliquer les citoyens dans l'organisation des animations.

La place de l'enfant dans la ville est un enjeu qui relève aussi d'une réflexion en matière d'aménagement et d'urbanisme: les membres de l'atelier soulignent un manque d'espaces de jeux de plein air, de loisirs et de rencontre pour les enfants et les adolescents, pouvant conduire à des problèmes de cohabitation entre les différents usagers des espaces publics.

Enfin, l'accès aux savoirs et aux connaissances est un enjeu majeur, compte tenu des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes actifs et de la part de la population sans diplôme.

3. Le sport

La Ville encourage la pratique d'une activité physique et sportive par la diversité des activités proposées au travers de ses associations et de ses installations sportives et par une politique tarifaire attractive dont la mise à disposition gratuite des équipements sportifs aux établissements scolaires et aux clubs sportifs.

Une offre d'équipements sportifs satisfaisante

Aulnay-sous-Bois dispose de nombreux équipements sportifs qui permettent la pratique de plus de 50 disciplines (recensées dans le guide des sports), par le biais d'une centaine d'associations sportives : handball, rugby, natation, escrime...

Ces équipements sont globalement bien répartis sur l'ensemble du territoire (voir la carte page suivante) néanmoins certains quartiers (Mitry, Gros Saule et Vieux Pays) ont des équipements vieillissants.

Equipement	Nombre
Stade	5
Gymnase	12
Vélodrome	1
Stade nautique	1
Tennis	18

Par ailleurs, une forte demande existe pour un équipement de plein air en accès libre (terrain de foot et de basket) au sud de la ville, les jeux de ballons n'étant pas autorisés dans les parcs et jardins de la ville.

REPARTITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL



Source : Guide des sports 2009-2010

Du sport à tous les âges, pour tous les budgets

Signe du succès de la politique sportive municipale, la Ville compte plus de 12 000 licenciés sportifs, inscrits dans plus de 100 associations et les services de la Ville estiment que près de 12 000 personnes utilisent également les installations municipales sans être inscrites dans des associations.

Culture et sport

Les activités proposées par la Ville s'adressent à tous, de la petite enfance aux seniors :

- dès 6 mois, des activités d'éveil sont proposées aux petits Aulnaysiens et à leurs parents : les « bébés dans l'eau », baby gym, baby judo....
- pour les 5-12 ans, l'Ecole Municipale des Sports permet aux enfants de s'initier à 3 sports tout au long de l'année, avant de s'inscrire dans un club.
- pour les jeunes et les adultes, la Ville encourage la pratique d'un sport en loisir en ouvrant des équipements pour les sportifs qui ne sont pas membres d'une association. Par ailleurs, la polyfonctionnalité des équipements est privilégiée dans les nouvelles constructions afin d'accueillir trois publics : les scolaires, les associations (entraînement et compétition) et les pratiques de loisirs.
- pour les seniors, les activités proposées sont également très variées : judo, tir à l'arc, natation, etc.

L'intégration du handicap

Avec les villes de Sevran, Villepinte, Tremblay en France, et Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois participe au projet Intégrathlon. Durant cette manifestation (organisée sur 3 jours), les participants valides, handicapés moteurs et mentaux ont l'occasion de s'initier à 22 handisports et sports adaptés.

Par ailleurs, l'Association Sports et Loisirs Toulouse Lautrec, qui vise à développer les pratiques sportives des personnes porteuses d'un handicap mental, organise chaque année une journée régionale d'activités motrices pouvant accueillir des sportifs en situation de handicap.

Vers l'intégration de critères développement durable ?

Aulnay-sous-Bois s'est engagée dans une démarche co-responsable en partenariat avec le Comité départemental Olympique, en adhérant à la Charte du Sport en Seine-Saint-Denis, en phase avec l'Agenda 21 du Sport Français.

Toutefois, la Ville pourrait aller plus loin, en encourageant les associations à intégrer les principes du développement durable, développés par l'Agenda 21 du sport français, dans leurs pratiques et leurs manifestations.

Cet engagement pourrait notamment être formalisé par la signature d'une « Charte », au niveau des différents clubs et associations.

L'inscription à l'Ecole des Sports varie : 30,50 € pour les Aulnaysiens et 38,20€ pour les non Aulnaysiens. Les familles peuvent bénéficier du dispositif Passeport Loisir de la CAF. Cette aide, variant de 46 à 92 euros en fonction des revenus de familles, permet de rembourser une partie des frais d'inscription et d'équipement.



LES 5 ENGAGEMENTS DE LA CHARTE DES SPORTS

- S'engager à construire ensemble le Schéma Directeur des équipements sportifs du Département de la Seine-Saint-Denis,
- S'engager, en tant qu'association, à être partie prenante de « l'intérêt général »,
- S'engager, en tant que collectivité territoriale, à construire son projet sportif en cohérence avec celui des comités départementaux et associations sportives,
- S'engager ensemble dans la mise en œuvre et le financement d'un programme ambitieux de développement du sport pour la santé,
- S'engager à la mise en place d'un « comité de suivi » de la Charte départementale.

Culture et sport

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Les membres de l'atelier valident les enjeux du pré-diagnostic et soulignent les efforts de la Ville pour favoriser l'accès du sport à tous.

Forces

- Des équipements culturels structurants
- Une identité forte en matière de musique et de danse
- Une modernité de la politique culturelle qui valorise l'image de la Ville
- Un dynamisme des associations sportives
- Une volonté favoriser l'accès de tous les publics, notamment handicapés à la culture et au sport
- Une adhésion à la Charte des Sports du département

Opportunités

- L'élaboration de l'Agenda 21

Enjeux

- Ouvrir toutes les cultures à tous les publics (éviter toute ghettoïsation des pratiques et des consommations)
- Savoir rendre les cultures et les consommations culturelles « traditionnelles » aussi populaires que les modernités culturelles ; notamment auprès des jeunes
- Développer la prise en compte des principes du développement durable dans l'organisation des manifestations culturelles et sportives
- Encourager la création de charte développement durable au sein des associations sportives
- Donner une véritable identité à l'espace Gainville ; étendre la gamme des documents proposés dans le réseau de bibliothèques
- Développer les pratiques sportives du public féminin.

Faiblesses

- Un réseau de lecture qui manque d'envergure ; l'absence de médiathèques
- L'intégration des principes du développement durable dans les activités culturelles et sportives

Menaces

- Certains équipements sportifs vieillissants

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHACUN DANS UN CADRE SATISFAISANT

Education et savoirs

L'éducation est un enjeu majeur pour la Ville : une part importante de la population se trouve sans diplôme, et de nombreux jeunes connaissent des difficultés d'apprentissage importantes, qui peuvent les conduire à une vie active précaire. L'école est aussi un lieu de découverte et d'ouverture sur le monde (culture, arts, sports sensibilisation au développement durable...), qui contribue à un mieux vivre ensemble. La Ville développe, dans ces domaines, de nombreuses actions.

1. Une répartition inégale des effectifs

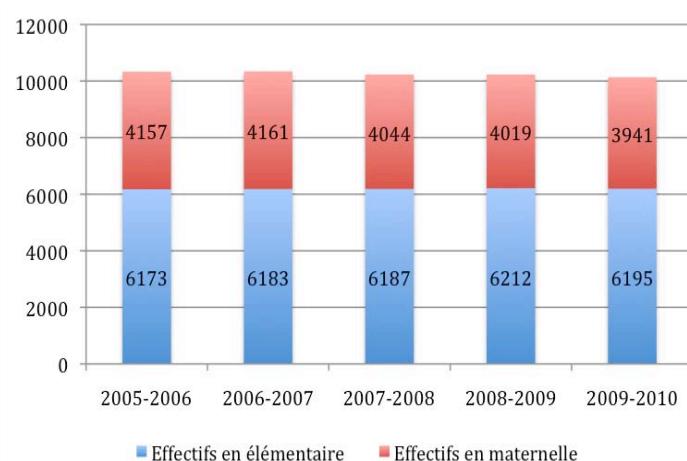
L'opération de renouvellement urbain de la Rose des Vents a modifié la répartition des effectifs scolaires : des classes ont fermé dans le nord, alors que les écoles et collèges du reste du territoire sont en sureffectifs.

Des effectifs inégaux dans les établissements de 1^{er} cycle

L'étude de l'évolution des effectifs scolaires des 5 dernières années montre globalement une stagnation du nombre d'élèves (en moyenne : 22 enfants/classe en maternelle et 24 enfants / classe en primaire). Toutefois, la répartition par quartier est bien différente, alors que la première circonscription d'Aulnay voit son nombre d'élèves diminuer depuis plusieurs années, la deuxième circonscription accueille, quant à elle, 300 élèves supplémentaires depuis 3 ans.



EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES ENTRE 2005 ET 2010



Source : Chiffres de la Direction des Affaires scolaires

Education et savoirs

Toutefois, il existe des disparités importantes à l'échelle du territoire, entre le Nord et le Sud de la commune. Les effectifs scolaires de maternelle et d'élémentaire diminuent dans le quartier de la Rose des Vents depuis 2005, ce qui a conduit à la fermeture de plusieurs classes (l'école Bougainville a fermé et les écoles Jules Ferry 1 et 2 ont fusionné à la rentrée 2010). A l'inverse, les écoles du sud et du centre de la commune sont en sureffectifs.

L'évolution hétérogène des effectifs scolaires s'explique par le facteur démographique : le programme de rénovation urbaine des quartiers Nord a permis de dédensifier ces quartiers au profit du centre et du sud de la ville.

Des collèges en sureffectifs

La Ville compte 6 collèges (5 045 collégiens en 2009/2010), dont 5 établissements situés en Zone d'Education Prioritaire (2 d'entre eux - Pablo Néruda et Claude Debussy - font également partie du réseau Ambition Réussite).

Le Conseil Général a par ailleurs décidé la construction d'un 7^{ème} collège au sud de la ville, ce qui permettra de revoir la sectorisation des différents établissements et de réduire les effectifs du collège du Parc (pour lequel la demande est forte) et de « Gérard Philippe ».

Les lycées de la commune accueillaient 3 957 élèves en 2009/2010, dont plus de la moitié d'Aulnaysiens. Les établissements publics, Voillaume et Jean Zay, proposent un enseignement général et technique.

Un manque d'établissement de formation supérieure

L'enseignement supérieur (université, classes préparatoires...) est pratiquement inexistant à Aulnay-sous-Bois. Selon le recensement de l'INSEE (BPE 2008), la ville proposait deux formations dans le domaine de la santé. Toutefois, la ville compte plusieurs organismes de formation continue - tels le GRETA, le CNAM, AFT-IFTIM...

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Les membres de l'atelier ont validé les enjeux présentés dans le pré-diagnostic.

Education et savoirs

2. Dépasser le contexte socioculturel

Des jeunes Aulnaysiens souffrent de difficultés d'apprentissage majeures, qui peuvent les conduire à interrompre leur scolarité précocement, ou à s'orienter, par défaut, vers des formations non souhaitées. L'enjeu est bien sûr de les accompagner dans leur scolarité, afin d'améliorer leur insertion professionnelle.

Une perte des élèves en fin de lycée

La faible part des 18-24 ans scolarisés (53%, voir le tableau ci-dessous) laisse penser que de nombreux collégiens/lycéens quittent le système scolaire assez tôt. Face à l'augmentation de la population non diplômée (encadré), l'enjeu est d'accompagner les jeunes en difficulté dans leurs études et dans l'insertion professionnelle.

L'étude des niveaux de formation de la population indique une situation paradoxale à Aulnay : on observe une progression de la part des personnes diplômées de l'enseignement supérieur, et en parallèle, une augmentation de la part de la population sans aucun diplôme (voir la Fiche Population).

REPARTITION DE LA POPULATION SCOLARISEE EN 2006

Classe d'âge	Effectifs	Part en %
2 – 5 ans	3 789	71,3%
6 – 14 ans	10 620	98,2%
15 – 17 ans	3 797	96,5%
18 – 24 ans	4 442	53%
25 – 29 ans	431	7,6%
> de 30 ans	637	1,4%

Source : INSEE, RP 2006.

Des difficultés d'apprentissage

Les inégalités de formation se traduisent aussi à l'échelle des quartiers : en 1999, 39,8% des habitants de plus de 15 ans des quartiers en ZUS n'avaient aucun diplôme ; alors que la moyenne sur l'ensemble de la commune était de 24,4%. Par ailleurs, le taux de redoublement élevé dans certains quartiers, témoigne des difficultés d'apprentissage de certains (voir encadré ci-contre).

Ces difficultés s'observent dès le plus jeune âge : selon le diagnostic du Programme de Réussite Educative (voir plus loin), les élèves scolarisés en ZEP présentent des résultats inférieurs à la moyenne Nationale ZEP aux évaluations de français, en CE2 comme en 6^{ème}.

Ces chiffres mériteraient d'être actualisés. Néanmoins ils indiquent des difficultés d'apprentissage qui se traduisent par des inégalités de formation et donc d'accès à un emploi qualifié.

Selon l'enquête Santé Inégalités Ruptures Sociales en Ile-de-France réalisée par la Délégation interministérielle à la Ville sur le quartier ZUS de la Rose des Vents en 2001, 61,5% des enquêtés qui ont été scolarisés ont redoublé au moins une fois ; 39,2% pour le cursus de primaire.

Les enfants non francophones sont accueillis en école élémentaire, dans 3 classes (les CLIN) avant leur intégration dans un cursus classique. Pour le collège, les établissements Pablo Neruda et Gérard Philipe ont une classe réservée (37 élèves en 2009/2010). La Ville a organisé le 18 juin 2010 une journée d'accueil afin de leur faire découvrir la ville.

Education et savoirs

L'espace scolaire reflète les difficultés sociales

Les établissements scolaires reflètent la composition sociologique des quartiers, qui se traduit par une faible mixité sociale dans les écoles et les collèges : les établissements du nord de la commune comptent les populations les plus défavorisées.

Une association « Les femmes relais » travaille en partenariat avec le collège Debussy dans le cadre de la réussite éducative. Par ailleurs, plus d'une vingtaine d'associations aulnaysiennes font du soutien scolaire.

Des dispositifs d'accompagnement

Aulnay-sous-Bois bénéficie de plusieurs dispositifs d'accompagnement des élèves en difficulté :

- Un Programme de Réussite Educative (dispositif national) vise à lutter contre l'échec scolaire, soutenir la parentalité et mener des actions de prévention santé. Le but du PRE est d'accompagner de façon personnalisée les enfants et adolescents de 2 à 16 ans rencontrant des difficultés, ainsi que leurs parents, grâce à un travail partenarial de l'ensemble des acteurs de l'éducation. : 42 enfants (dont 29 âgés de 7 à 11 ans) des quartiers Rose des Vents et Mitry bénéficient d'aides ciblées (restauration scolaire, activités, etc.).
- Un programme de Parrainage d'Aide à l'Orientation, organisé en collaboration avec le Haut Commissariat à la Jeunesse, l'École d'Économie de Paris, Sciences Po et l'association Actenses, a été mis en place au lycée Jean Zay pour une durée de 3 ans. Concrètement, un parrain ou une marraine est attribué à chaque élève afin de l'accompagner dans sa réflexion, lui apporter une meilleure connaissance du monde du travail, voire lui faire bénéficier de son carnet d'adresses. Cette opération est trop récente pour en évaluer la portée - toutefois, on peut souligner la mobilisation rapide de parrains autour de ce projet.
- Le dispositif « Maîtriser sa rentrée », qui accompagne les jeunes qui se retrouvent sans affectation en septembre. Cette opération permet de prévenir la rupture scolaire et de favoriser la réorientation des jeunes.
- Des classes spécialisées : classe escrime au collège de Pisan, classe tennis et gymnastique au Parc et classe rugby à Pablo Neruda.

Remarque : la création d'une cellule de veille éducative favoriserait une approche transversale.

Un démarche innovante : un accompagnement psychologique dans les collèges

Depuis 2005, l'Inspection académique, la Ville et l'Hôpital Ballanger mènent un projet expérimental : assurer des permanences hebdomadaires de pédopsychiatrie (3 h / semaine) pour les collégiens situés en ZEP (Claude-Debussy, Christine de Pisan,

UN PHENOMENE D'ABSENTEISME

Avec un taux de 9,9/1000 en 2006, Aulnay se situait dans la fourchette haute des villes de Seine-Saint-Denis touchées par les phénomènes d'absentéisme scolaire (absentéisme signalé auprès de la commission départementale sur l'assiduité et l'absentéisme scolaire). Ce phénomène touche majoritairement les classes de 4ème et de 3ème avec 61,54% de garçons pour 38,46% de filles.

La Ville mène une réflexion pour l'accueil des collégiens exclus temporairement de leur établissement scolaire.

Une convention Sciences Po, signée en 2001 au lycée Jean Zay, facilite l'intégration des lycéens scolarisés en ZEP dans cette formation.

Education et savoirs

Victor-Hugo et Pablo-Neruda). Destiné dans un premier temps aux jeunes ayant fait une tentative de suicide, les résultats positifs et l'ampleur des besoins ont conduit l'hôpital à étendre ce service.

L'accueil des enfants handicapés : une ville exemplaire

La Ville s'attache à favoriser l'accès des enfants handicapés au milieu ordinaire, à commencer par l'école.

Le développement de moyens financiers et humains affectés à cette opération (21 auxiliaires sont mobilisés, 120 assistantes maternelles et les personnels de la petite enfance et des centres de loisirs ont été formés, 2 agents sont chargés de traduire en braille les documents scolaires) permet d'accueillir une centaine d'enfants victimes de tous types de handicap, dans les écoles élémentaires.

Aulnay-sous-Bois a été récompensée aux trophées Apajh pour son action en faveur de l'intégration des enfants handicapés au sein des crèches, des écoles et des centres de loisirs.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Les difficultés d'apprentissage des jeunes Aulnaysiens sont préoccupantes (échec scolaire important, décrochage des jeunes...). Le turn-over important des équipes éducatives dans certains établissements (atteignant parfois 60% d'une année à l'autre) ne permet pas l'élaboration d'un projet pédagogique ambitieux.

L'accompagnement des enfants et de leurs parents est un des seuls leviers d'action de la Ville. Développer les lieux de partage, de discussion et d'écoute est un réel besoin pour les parents.

L'orientation des jeunes représente également une problématique importante : la formation et les diplômes conditionnent l'insertion professionnelle des jeunes. Or, les erreurs d'orientation exposent les jeunes à des risques d'échec. Les difficultés à trouver des stages constituent un obstacle supplémentaire. La mise en place d'un programme de Parrainage d'Aide à l'Orientation représente alors un dispositif prometteur, susceptible d'aider les jeunes dans leurs réflexions.

Education et savoirs

3. L'école comme lieu de sensibilisation

La Ville mène de nombreuses actions afin de faire découvrir de nouveaux horizons aux jeunes Aulnaysiens : musique, danse, environnement et développement durable... Elle s'appuie pour cela sur de nombreuses structures (cf. la fiche Culture) et notamment sur la Maison de l'Environnement.

Une volonté de développer l'accès à la culture

En 2001, la Ville estimait que seulement 2% des enfants scolarisés apprenaient un instrument de musique. Considérant que la pratique musicale – et/ou artistique - est dépendante d'obstacles financiers et socioculturels, la Ville souhaite encourager les projets culturels dans le milieu scolaire.

La réalisation d'un guide sur les structures et partenaires existants a permis d'accompagner les enseignants dans cette démarche, et de voir émerger des projets innovants :

- Un projet intergénérationnel « Migration », sur le thème de la mémoire : un spectacle danse-vidéo construit avec une classe de CM1/CM2 de l'école de la Croix Saint Marc et des seniors du Foyer-Club André Romand.
- Un opéra pour enfants « Christophe Colomb », qui réunit des enfants d'une école du nord (Paul Eluard 2) et d'une du Sud d'Aulnay-sous-Bois (école du Parc). Ce spectacle (mise en scène, costumes, chant, danse) a été présenté au théâtre Jacques Prévert en mai 2010. Ce projet a permis à des enfants d'univers différents de se rencontrer.
- Le dispositif national d'éducation à l'image « Ecole et cinéma », implanté sur Aulnay depuis près de 10 ans, rassemble chaque année une trentaine de classes. Dans le cadre d'un parcours pédagogique, chaque enseignant s'engage à assister avec ses élèves à la projection de 4 films dans l'année.

Une structure du développement durable, et des efforts de sensibilisation importants

La Ville dispose d'une structure exceptionnelle d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté : la Maison de l'Environnement. Située dans la Parc Faure, cette structure accueille un public nombreux (1 100 personnes en octobre 2009, essentiellement des scolaires) et propose des animations et des expositions sur les thèmes de l'eau, des déplacements, des énergies renouvelables et des pollutions, etc. (encadré).

Les enseignants d'Aulnay peuvent bénéficier d'un partenariat à l'année avec trois musiciennes intervenantes.

Le collège Le Parc a une classe à horaires aménagés musique (CHAM). Les collégiens bénéficient d'un emploi du temps aménagé pour se consacrer à la pratique musicale.

Le Club des Jeunes lecteurs critiques est un atelier de lecture qui se déroule tous les quinze jours d'octobre à fin mai avec des enfants âgés d'au moins 9 ans. Les enfants choisissent des livres à lire durant cette année scolaire. Au mois de mai, chaque enfant vote pour le titre qu'il a préféré.



Education et savoirs

La Maison de l'Environnement est également un pôle ressources pour les enseignants et les animateurs de la Ville : Cd-Rom, livres, DVD, jeux éducatifs sont mis à leur disposition.

Par ailleurs, la Ville mène depuis près de 10 ans, des actions de sensibilisation au développement durable à destination des scolaires :

1/ Deux ambassadeurs du tri mènent des actions autour du tri sélectif et du recyclage des déchets : une cinquantaine de classes bénéficient d'animations ponctuelles ou régulières, d'ateliers ludiques (« Jeu de l'oie qui trie », « Rouletaboule »), d'expositions (Expositions « la Maison des écogestes » en juin 2006, « le développement durable : pourquoi ? » de Yann Arthus Bertrand en 2006 et 2007), « 100% Récup ou la plus belle des poubelles... » en juillet 2007...)

2/ Le Service des Espaces Verts intervient dans les écoles pour des actions de sensibilisation à la biodiversité :

- 14 classes ont chaque année une parcelle potagère à cultiver au centre horticole. Ainsi, tous les enfants du CP au CE2 sont sensibilisés au jardinage.
- 7 structures petite enfance, 30 écoles et 4 structures jeunesse possèdent un jardin pédagogique. Toutefois, ces jardins sont dépendants du suivi des enseignants et les fruits et légumes arrivant à maturité en été, les écoliers ne peuvent en profiter.
- des ateliers-nature auprès de 30 classes d'écoles maternelles et élémentaires : « Les plantes aromatiques », « La découverte des arbres », « Les outils du jardinier et ses méthodes de culture », « Les plantes textiles et tinctoriales », etc.

3/ Des manifestations destinées aux scolaires comme au grand public sont organisées avec succès : l'exposition Orchidées passion, la Fête des villes fleuries, la Fête de l'arbre...(voir la Fiche Espaces Verts)

4/ Du « bio » dans les restaurants scolaires : une fois par semaine, un plat dont les ingrédients sont issus de l'agriculture biologique est servi dans les restaurants scolaires. Par ailleurs, la Ville a décidé de proposer deux menus différents, dont un sans viande, afin de garantir un repas équilibré à chaque enfant.

Remarque : le Grenelle de l'Environnement préconise 20 % de bio dans les menus de la restauration collective d'ici 2012.

Un projet de Conseil des Enfants

Dans la lignée des Conseils de quartier et de Conseil des seniors citoyens, la Ville souhaite mettre en place un Conseil des enfants (cf. la fiche Gouvernance et citoyenneté).

Tous les trimestres, la Maison de l'Environnement propose une nouvelle exposition : en 2010, les thèmes « Terre de riz », « Insectes » et « Biodiversité » ont été abordés.

La Maison de l'Environnement accueille régulièrement une classe d'aveugles et malvoyants (CLIS), en développant des animations autour du toucher, de l'odorat et du goût.

Education et savoirs

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

La ville bénéficie d'un équipement de qualité pour développer la sensibilisation au développement durable : la Maison de l'environnement.

Forces

- La prise en compte des publics handicapés et du bien-être psychologique des élèves
- Une politique volontaire en faveur de la culture
- De nombreuses actions de sensibilisation à la biodiversité et au développement durable

Opportunités

- La création d'un Conseil des enfants

Enjeux

- Accompagner les parents dans la scolarité de leur(s) enfant(s)
- Valoriser la diversité culturelle
- Favoriser l'émergence d'une citoyenneté dès le plus jeune âge
- Encourager la création d'Agendas 21 scolaires

Faiblesses

- Une répartition inégale des effectifs scolaires : ensured effectifs dans les établissements du centre et du sud du territoire
- Des difficultés d'apprentissage importantes, des taux de redoublement et d'absentéisme élevés

Menaces

FAVORISER L'EPANOUISSLEMENT DE CHACUN DANS UN CADRE SATISFAISANT

Gouvernance et citoyenneté

La participation citoyenne est un volet fondamental d'une nouvelle « gouvernance », plus démocratique et plus respectueuse de l'Homme et de la Planète. Elle constitue également un gage d'efficacité des choix publics, dès lors que les citoyens peuvent exprimer une « expertise d'usage » d'autant plus responsable qu'ils sont mieux informés sur les enjeux de leur territoire. Mobiliser les citoyens pour leur permettre de se réapproprier leur ville, renforcer la citoyenneté, lutter contre l'incivilité et l'insécurité sont autant d'outils, pour mieux-vivre ensemble.

1. Lutter contre les incivilités, renforcer la citoyenneté

Renforcer la citoyenneté et l'implication des habitants dans la vie de leur cité est essentiel, dans une commune où les incivilités font souvent partie du quotidien.

Des incivilités répétées

Les atteintes aux personnes touchent une part significative de la population aulnaysienne.

La manifestation la plus violente du malaise qui pèse dans certains secteurs reste sans conteste les émeutes de 2005 : au cours de plusieurs jours d'affrontements, des bâtiments et des véhicules ont été détruits.

Ces événements ont été largement couverts par les médias : ils ont contribués à véhiculer une image négative de la commune. Le service de Prévention constate par ailleurs que ces événements ont détérioré les relations entre les jeunes et les instances policières.

De façon plus concrète, les incivilités et les violences perpétrées par quelques individus portent principalement atteinte aux habitants des quartiers les plus défavorisés : l'agression d'une conductrice de bus en mai 2010 avait amené les personnels à stopper le service, pénalisant ainsi les actifs dépendants de ce mode de transport.



Gouvernance et citoyenneté

Une démarche partenariale : un contrat local de sécurité

Le Contrat Local de Sécurité identifie les différents partenaires à mobiliser pour garantir la sécurité des Aulnaysiens. Il articule les actions locales des différents acteurs de la prévention et de la répression (justice, police, médiation....), dans une cellule de veille hebdomadaire.

La création d'un Observatoire de la Tranquillité Publique et la mise en place d'un logiciel de cartographie de l'insécurité (le logiciel Corto recense les atteintes à la tranquillité publique les plus diverses, des vols avec violences aux injures) sont des outils qui doivent permettre de mieux connaître les besoins et d'y apporter des réponses ciblées.

Le CLS définit des actions afin de : tranquilliser l'espace public, prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire, aider les victimes, prévenir la récidive et les conduites à risques, communiquer sur la sécurité, et mieux définir les rôles des différents acteurs (police nationale, police municipale, médiateur, etc.)

Des actions de médiation et de prévention : une présence forte sur le terrain

La création d'un service Prévention et Sécurité témoigne de la volonté de la Ville de lutter contre l'insécurité. Cela passe notamment par de nombreuses actions de médiation et par la mobilisation de 15 agents de médiation qui ont pour mission :

- d'assurer des actions de médiation et de prévention et d'accompagner les victimes,
- d'assurer la médiation dans les collèges, lycées et dans les structures municipales,
- de sécuriser les manifestations publiques : stade nautique en période estivale, canal de l'Ourcq et le Parc Ballanger (notamment pendant l'été).
- et, à court terme, de développer des animations avec le club de prévention Grajar 93 (Groupement de recherche et d'actions auprès des jeunes adolescents de la rue). Les médiateurs de la ville travaillent en partenariat étroit avec les éducateurs spécialisés du Grajar 93.

Des projets pédagogiques et ludiques sont proposés aux jeunes afin de leur permettre de mieux connaître les institutions municipales, ou leur redonner le goût de l'effort. Ce sont des projets qui ont également le mérite de les valoriser :

La Ville projette la création d'un commissariat à la Rose des vents.

UN DISPOSITIF NATIONAL

Le lycée Jean Zay compte la première des équipes mobiles de sécurité (EMS) affectées à la sécurisation des établissements et à la prévention de la violence scolaire : actions de sensibilisation, diagnostics de protection (équipements vidéo, installation de clôtures...), accompagnement des personnels éducatifs en cas de crise.

Les jeunes souffrent également de discrimination à l'embauche du fait de leur domiciliation dans un quartier dit sensible (Source: études sur les violences urbaines, Centre d'études stratégiques).

L'Association citoyenneté jeunesse mène de nombreux projets dans les collèges de la ville afin de sensibiliser les jeunes à la violence, au sexisme, etc.

Gouvernance et citoyenneté

- le City Raid Andros permet aux jeunes Aulaniens de découvrir la ville et ses institutions de façon ludique : différentes étapes et jeux sont prévus (commissariat, bibliothèque...).

- le projet Solid'Air est un raid aventure de 10 jours organisé avec 6 élèves du collège Debussy ayant des problèmes comportementaux. Seuls les plus motivés sont entrés dans les stages de préparation (2 semaines pendant les vacances et 5 week-end) et partiront pour un tour de France en ULM sur les traces de la première et seconde guerre mondiale (survol des plages du débarquement...). Ce projet devrait être pérennisé dans une autre version, sur 3 ans, et permettre *in fine* de former des tuteurs.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Les participants abondent dans le sens du pré-diagnostic : les actions de prévention et de médiation sont des enjeux de lutte contre l'insécurité.

2. Vers une nouvelle gouvernance ?

La participation / responsabilisation des habitants à la définition d'un avenir commun constitue, également, un moyen de retrouver des valeurs démocratiques, et la volonté de vivre ensemble. Sur ce point, Aulnay-sous-Bois met en place différentes structures qui permettent aux habitants de s'exprimer sur la vie de leur commune, et entend aller plus loin dans le registre de la participation.

Des conseils de quartier

La Ville a constitué des conseils de quartiers (12 conseils, voir la carte ci-contre) qui permettent aux Aulaniens de participer à la vie de leur commune.

Les conseils de quartier sont très ouverts : ils sont constitués de 3 élus (dont 1 de l'opposition), de membres de la société civile et de citoyens majeurs, de toutes nationalités. Les personnes qui désirent participer peuvent s'inscrire, à tout moment. Le cadre de travail des conseils est proposé par un comité de pilotage.

PERIMETRE DES CONSEILS DE QUARTIER



Source : Ville, Direction de l'Information Géographique

Gouvernance et citoyenneté

Le fonctionnement de ces conseils et les retours faits aux citoyens sur leurs demandes et/ou propositions, constituent encore des axes de progression, sur lesquels la Ville travaille avec une détermination prometteuse.

En dépit de l'ouverture aux étrangers, les conseils des quartiers Nord semblent toutefois - comme souvent dans les villes françaises - peu représentatifs de la diversité des habitants. Pour favoriser l'expression de tous, la Ville souhaite donc mettre en place des agents de terrain, chargés d'aller à la rencontre de la population et faire le lien avec les conseils.

La création d'une gazette de quartier devrait également permettre de mieux communiquer sur ces instances. Néanmoins, ce travail de proximité semble plus approprié pour toucher les populations qui ne lisent pas/ ne parlent pas, ou mal, le français.

Un Conseil des Seniors Citoyens

La Ville a également mis en place un Conseil des Seniors Citoyens, afin de mieux connaître et mieux répondre aux besoins de ce public.

A ce jour, une cinquantaine d'Aulnaysiens de plus de 60 ans ont intégré ce conseil.

La mise en place d'un cadre de travail devrait permettre de mobiliser davantage les personnes inscrites.

Des jeunes citoyens ?

La Ville mène actuellement une réflexion sur la mise en place d'un conseil des enfants à destination des élèves d'école élémentaire. C'est une démarche positive : la mise en place d'un conseil municipal des enfants favorise l'apprentissage de la citoyenneté en permettant de s'investir dans la vie de leur commune, et cela, dès le plus jeune âge.

Par ailleurs, la Ville encourage les jeunes à s'investir dans un projet de coopération internationale avec l'opération « Voyagez autrement ». A ce jour, 110 jeunes Aulnaysiens ont bénéficié de ce dispositif.

Une démarche réellement participative : l'Agenda 21

L'élaboration de l'Agenda 21 d'Aulnay-sous-Bois – le programme de développement durable de la Ville – est une démarche totalement participative, couplée avec l'action des conseils de

Gouvernance et citoyenneté

quartier : les citoyens, réunis au sein d'un Forum puis d'ateliers, élaboreront un diagnostic partagé et un programme d'actions de la Ville en faveur d'un développement durable.

Pour crédibiliser cette démarche, et mieux respecter les citoyens participants à ce Forum, les élus et les services se sont engagés à rendre compte du devenir des propositions citoyennes, par des avis motivés.

Une fois par an, Aulnay-sous-Bois organise un Forum des Associations afin de permettre aux habitants de découvrir les activités proposées sur leur territoire.

Un soutien aux associations

Le Journal Officiel recense 960 associations à Aulnay, dont la moitié est active. Parmi elles, environ 500 sont connues des services municipaux et 400 ont un contact régulier avec la Direction de la vie associative, qui leur apporte un soutien essentiellement logistique (aides matérielles, mise à disposition de locaux, de matériel...). Les associations peinent à trouver des bénévoles (sur plus de 8 000 visiteurs au Forum des associations 2009, seules 4 personnes se sont proposées comme bénévole...).

Le service Vie associative situé à la ferme du Vieux Pays, appelé communément Maison des associations, permet de recevoir les associations et les habitants (encadré).

Toutefois, il semble nécessaire de mieux coordonner les besoins des associations et les locaux disponibles : à ce jour, le Logement Francilien, les centres sociaux et la Ville mettent des locaux à disposition des associations. Ceux alloués par la Ville (gratuits) sont saturés en soirée et pendant les week-ends. Il serait souhaitable de favoriser une rotation des associations afin d'en permettre l'accès à un plus grand nombre.

Une volonté de donner aux Aulnaysiens les moyens d'être acteurs du développement durable

L'hebdomadaire municipal Oxygène propose aux Aulnaysiens de nombreux articles et dossiers d'information sur le développement durable et sur les gestes à adopter au quotidien.

Un des objectifs de la Ville, formalisé dans son Plan Vert, est de mieux faire connaître le travail des services de la ville, et de sensibiliser la population au respect de l'espace public.

Une ouverture sur le monde : la coopération décentralisée

Depuis 2 ans, Aulnay-sous-Bois souhaite développer des actions de coopération internationale. En 2009, la Ville a signé une convention de jumelage avec Rotterdam-Roth (Pays-Bas) - qui a

OBJECTIFS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

- 1) Un centre de documentation / accueil/ informations
- 2) La tenue de permanences à tour de rôle : petits espaces dédiés
- 3) La possibilité de se réunir : salle de réunion
- 4) Avoir un accès à internet et une salle informatique équipée
- 5) Une domiciliation d'associations
- 6) La mise à disposition de casiers (boîtes aux lettres)
- 7) Aide et conseil au montage du dossier de subventions
- 8) Aide pour le montage de projets associatifs : conseils etc.
- 9) Un service reprographie
- 10) Un prêt de matériel audiovisuel et d'exposition.
- 11) Un prêt de matériel pour les manifestations
- 12) Un prêt de cars
- 13) Un prêt ou location de salles (festives et de réunion)
- 14) Conseils juridiques /comptables avec des experts.
- 15) Stages proposées à la maison des associations :
- 16) Organisation de conférences de culture générale, de manière à créer une synergie
- 17) Animation d'un observatoire de la Vie associative avec les partenaires de terrain (politique de la ville, centres sociaux, bailleurs, antennes jeunes etc.), qui pourrait être un outil à la décision au profit d'une éventuelle commission politique relative à la vie associative
- 18) Co-gestion des dossiers CUCS et CLAS en lien avec les chargés de mission politique de la ville.
- 19) Une bourse au bénévolat.

Gouvernance et citoyenneté

permis d'amorcer des échanges avec les élèves du lycée Voillaume - puis en 2010 avec Al Ram en Palestine. Elle a également pris contact avec d'autres communes d'Algérie, du Maroc, et d'Israël.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Les participants abondent dans le sens du pré-diagnostic : le manque de bénévoles et de locaux disponibles menace la pérennité des associations locales, notamment les associations à caractère caritatif et humanitaire. C'est là un enjeu de lutte contre l'exclusion et donc de cohésion du territoire.

Favoriser la participation des habitants et redynamiser la démocratie représentative apparaissent alors comme les premiers enjeux du volet social de l'Agenda 21.

Forces

- Des actions de prévention et de médiation valorisantes pour les jeunes
- Un partenariat étroit des médiateurs avec les éducateurs du Grajar 93

Faiblesses

- Des incivilités et des actes de violence qui donnent une mauvaise image de la ville

Opportunités

- L'élaboration de l'Agenda 21
- La création d'un Conseil des enfants

Menaces

Enjeux

- Assurer la sécurité (et la tranquillité publique), par une sécurité matérielle et sociale garantie aux personnes les moins favorisées
- Faire évoluer les Conseils de quartiers en instances de participation
- Faciliter l'accès à la citoyenneté, en valorisant le modèle républicain

Handicap et santé

L'accès à la santé de toute la population est évidemment un enjeu majeur de développement durable. D'autant plus important à Aulnay, qu'une partie des habitants semble rencontrer des difficultés à faire valoir leurs droits et se trouve par là même éloignée des systèmes de santé. La Ville se trouve donc devant un double enjeu : maintenir une offre médicale satisfaisante, tout en informant et en sensibilisant les populations les plus défavorisées. Il en est de même, pour les personnes handicapées : la volonté clairement affichée par la Ville de permettre à chacun de s'épanouir dans un cadre satisfaisant suppose de combiner les actions facilitant l'accessibilité de la Ville et des actions de sensibilisation, afin de changer le regard sur le handicap.

1. Des disparités dans l'accès à la santé

L'offre de soins est globalement bonne à Aulnay-sous-Bois mais inégalement répartie sur la ville. Pour faciliter l'accès de tous à la santé, la Ville a mis en place plusieurs initiatives à destination des populations les plus éloignées des systèmes de soin traditionnels.

Une offre de santé globalement satisfaisante malgré quelques faiblesses

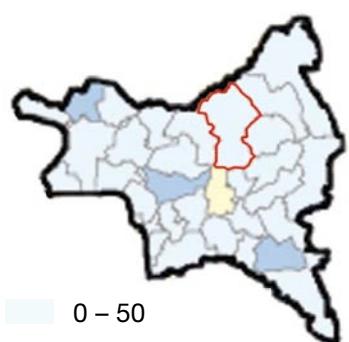
Aulnay-sous-Bois dispose d'une offre de santé globalement satisfaisante, avec, selon les statistiques de la Ville, 6,4 % des professionnels de santé du département, pour 5,5 % de sa population.

La densité des médecins libéraux sur le territoire est comparable à celle du reste du département (carte ci-dessous). Cependant, certaines professions sont sous-représentées : la ville manque notamment de gynécologues, de psychomotriciens, d'orthophonistes, de dermatologues, de pédiatres et d'infirmiers libéraux.

Le faible nombre d'infirmiers susceptibles de pratiquer des soins à domicile est particulièrement problématique dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation du nombre de personnes dépendantes (Fiche Personnes âgées).



DENSITE DE MEDECINS POUR 100 000 HAB EN SEINE SAINT DENIS



- 0 – 50
- 51 – 100
- 101 - 150

Source : ORS, La santé des Franciliens, 2009.

Handicap et santé

Un risque d'affaiblissement de l'offre médicale

Le nombre de professionnels de santé décroît toutefois depuis plusieurs années à Aulnay-sous-Bois : entre 2000 et 2008, la ville a perdu 13 praticiens soit une diminution de 0,8 % par an, dont une majorité de médecins spécialistes.

Cette tendance ne semble pas prête à s'inverser. Selon le rapport de l'association RIR, le nombre de médecins d'Île-de-France devrait diminuer de 23 % des médecins d'ici à 2025. Principale cause : les départs à la retraite non remplacés. Or l'âge moyen des médecins aulnaysiens était de 53 ans en 2008 (51 ans en Seine-Saint-Denis).

Une offre de soin inégalement répartie

L'offre médicale est structurée autour de deux grands pôles de santé : le centre hospitalier intercommunal Robert Ballanger (situé sur le territoire de Villepinte) et l'Hôpital Privé de l'Est Parisien (clinique) .

Le Centre Municipal d'Education pour la Santé (CMES) de la rue Coullemont, et les 5 autres centres de santé municipaux regroupent 5% des médecins installés en ville et près de 10% des dentistes soit près de 10 % de l'offre de soin aulnaysienne.

Les professionnels de santé libéraux exercent surtout dans le Sud de la ville. La densité de médecins généralistes est 4 fois plus importante au Sud qu'au Nord (respectivement 15,3 et 3,7 médecins pour 10 000 habitants). Cette différence est encore plus criante pour les spécialistes : 1 seul cardiologue et 1 seul radiologue pour l'ensemble des quartiers Nord. De même, la densité de chirurgiens-dentistes est plus de 6 fois supérieure au Sud (10,8 dentistes pour 10 000 habitants au Sud, 1,6 au Nord).

L'implantation des centres de santé municipaux ne compense que partiellement cette inégale répartition : la majorité d'entre eux (dont le CMES) se trouve au Sud de la ville, à l'exception notable des deux centres dentaires du Nord.

La ville compte également plusieurs centres spécialisés afin d'apporter une offre de santé à des publics spécifiques : un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) reçoit les patients qui ont un problème, notamment, avec l'alcool ; un centre médico-sportif (CMES) intervient dans la prévention et le suivi des sportifs ; 3 centres de planning familial et 6 centres de Protection Maternelle Infantile (PMI) répondent aux besoins des plus jeunes et leur famille. Enfin, un Centre de Liaison et d'Information sur les Conduites Addictives

Handicap et santé

(CLICA) complète ce dispositif en répondant aux questions des consommateurs ou de leur entourage.

L'accès de tous à la Santé : une problématique majeure

Les conditions de vie ont bien évidemment un impact sur la santé. Une enquête menée par l'INSERM en 2005, s'intéressait aux conditions sanitaires des personnes vivant dans des ZUS franciliennes, notamment la Rose des Vents à Aulnay-sous-Bois.

Plusieurs facteurs ont été étudiés : conditions de logement, situation financière, impact du quartier sur le moral de ses habitants, rapport à la médecine en fonction du niveau d'études, etc.

De manière synthétique, 8,2 % des habitants de la Rose des Vents interrogés déclaraient avoir renoncé à des soins pour des raisons financières, près de la moitié des personnes ayant des dents à traiter n'avait pourtant pas consulté de dentiste, seules 52,7 % des femmes étaient suivies régulièrement par un gynécologue, 7,3 % des personnes déclaraient souffrir de dépression ou d'états dépressifs chroniques.

Pour lutter contre ces inégalités d'accès aux soins, la Ville a mis en place un Atelier Santé Ville. Le but de ce dispositif est de mettre en relation les professionnels de la santé pour offrir un service plus adapté aux populations les plus vulnérables.

Pour toucher un public le plus large possible, la Ville organise également des ateliers de prévention – santé gratuits où les habitants peuvent dialoguer avec des professionnels du secteur.

Ces actions sont évidemment essentielles, dans un domaine crucial.

Entre 1938 et 1975, le Comptoir des Minéraux et Matières Premières a exploité un atelier de broyage de minéraux, et notamment d'amiante. L'étude sanitaire conduite par la cellule interrégionale d'épidémiologie d'Île de France conclut que 11 cas de maladies peuvent être reliés, au moins partiellement, à cette activité. (Source : Ministère de la santé et des sports).

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

L'accès aux soins représente un enjeu fort pour tous les Aulnaysiens, à court terme comme à moyen terme, notamment pour ceux qui ont des difficultés à se déplacer et pour les plus défavorisés. La santé est en effet le préalable à l'emploi, à l'éducation, etc.

Le manque de professionnels de santé sur le territoire est donc très préoccupant, plus particulièrement pour les infirmières à domicile,

Handicap et santé

les kinésithérapeutes, les pédiatres et les orthophonistes. Cette situation ne semble pas devoir s'améliorer : avec un moyenne d'âge de 54 ans, les médecins généralistes du territoire sont proches de prendre leur retraite.

Une communication efficace sur les droits et les prestations (certains habitants ne maîtrisent pas, ou mal, la langue française) et sur la présence de points d'accès aux droits est alors un point d'entrée pour une politique volontaire de lutte contre l'exclusion.

2. Une prise en compte progressive du handicap, au-delà de l'accessibilité

La ville favorise l'implantation de structures adaptées à différents types de handicap. On retrouve ainsi sur le territoire de la commune, 8 établissements pour adultes et 2 pour enfants en situation de handicap. Pour autant il reste encore beaucoup à faire, notamment pour l'accueil des publics en difficulté.

Un interlocuteur important : la Mission handicap

La Mission handicap existe depuis 1990. Elle emploie 24 personnes dont 21 auxiliaires d'intégration, qui interviennent auprès d'enfants en situation de handicap dans les structures de la petite enfance, les écoles maternelles et élémentaires ainsi que dans les centres de loisirs, pendant les vacances scolaires.

La Mission handicap coordonne toutes les actions en direction des personnes en situation de handicap. En 2008, 481 entretiens ont été conduits, dont 129 pour un premier accueil. En fonction des besoins, les personnes accueillies sont orientées vers différentes associations ou intègrent d'autres dispositifs municipaux.

La Mission Handicap anime également deux groupes de parole mensuels : le premier pour les personnes mal voyantes en collaboration avec l'association Rétina France et le deuxième avec les parents d'enfants en situation de handicap

Intégration des enfants handicapés en milieu ordinaire

Afin de mieux intégrer les enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, la Ville met à disposition une équipe d'auxiliaires d'intégration qui accompagne l'enfant sur son lieu d'accueil (crèches, écoles, centres de loisirs).

Par ailleurs, il y a sur la commune six classes d'intervention scolaire (CLIS) en élémentaire et des Unités pédagogiques d'intégration

En 2010, la Ville a accueilli le premier Forum Départemental de l'Autisme, et s'est jointe à un réseau de réflexion et d'échange entre plusieurs municipalités et associations pour mieux comprendre et accompagner les personnes ayant des troubles autistiques.

La Ville s'engage également pour l'accès de tous à la culture et au sport. Un exemple d'action : l'opération « lire avec l'oreille » propose aux Aulnaysiens bénévoles d'enrichir la bibliothèque sonore de la ville en enregistrant eux même un livre sur CD. (Voir la fiche Culture et sports).

Handicap et santé

(UPI) en collège qui permettent aux élèves en situation de handicap de poursuivre leur parcours scolaire avec leurs camarades.

La Ville propose également, par le biais d'une convention tripartite avec l'Inspection Académique et le secteur de psychiatrie infanto juvénile de l'Hôpital Ballanger, un accompagnement plus important pour les élèves présentant des troubles psychiques. C'est également par le biais de cette convention que sont menées des journées de formation et de sensibilisation au handicap en direction des professionnels.

La ville compte depuis 1975, de nombreux établissements pour jeunes en situation d'handicap (IME, ESAT), mais il manque des structures d'accueil pour l'autisme et les dépendances.

Une commission communale pour la mise en accessibilité de la ville

La Mission handicap pilote également dans le cadre d'une commission d'accessibilité des groupes de travail sur l'aménagement de voirie ; la mise en accessibilité des bâtiments publics ; l'offre de logements adéquats ; l'accueil du public handicapé ; l'accessibilité des commerces et l'accès à la culture et aux loisirs.

Au sein de cette commission, des élus, des représentants d'associations compétentes et du personnel municipal ont l'occasion d'élaborer des politiques adaptées à tous les publics. Suite à leurs réflexions – et pour atteindre l'obligation légale de mise en accessibilité des équipements publics d'ici 2015 -, la Ville a adopté un programme de travaux pluriannuels pour mettre en accessibilité les bâtiments municipaux. D'ici à la fin de l'année 2010, 40 % à 45 % d'entre eux devraient être accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

Un travail est également mené sur les moyens de communication notamment en direction du public déficient sensoriel (personnes mal ou non voyantes, personnes sourdes ou malentendantes,...).

Enfin une même démarche de mise en accessibilité des bâtiments et menées en direction des commerces et des bailleurs de la ville.

Une mise en accessibilité progressive des chaussées

Dès 1975, l'abaissement des trottoirs a été pris en compte afin de faciliter les déplacements des Personnes à Mobilité Réduite. La Ville poursuit cet effort, notamment pour développer l'accès aux transports en commun. Un itinéraire de 180 km a été dessiné en 2003 afin de relier les différents « pôles d'attraction » de la ville

Handicap et santé

(commerces, écoles, bureaux de postes, centres de santé....). En 2009, 87% de cet itinéraire (soit plus de 150 km) a été réaménagé pour le rendre accessible aux personnes atteintes de tout type de handicap : des bandes podotactiles et des feux rouges sonores ont été installés, des trottoirs ont été abaissés, des équipement urbains gênants ont été retirés....

Plusieurs équipements publics, telle que la gare RER B, font actuellement l'objet de travaux de mise en accessibilité.

Des transports spécifiques pour les personnes à mobilité réduite

Les bus circulant en ville s'équipent progressivement de dispositifs permettant aux personnes à mobilité réduite de les emprunter. Les bus du réseau TRA et la moitié de ceux du réseau CIF sont adaptés aux personnes en fauteuil roulant. La Ville souhaite de plus rendre progressivement accessible l'intégralité de ses arrêts de bus (en 2008, 28 sur 230 l'étaient).

Par ailleurs en septembre 2010, la Ville a achevé l'étude de 120 des 160 arrêts situés sur voirie communale, afin de présenter un dossier de demande de subvention à la région.

Des actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

Depuis 2 ans, la Ville organise, un « handicafé » pendant la Semaine de l'Egalité. Lors de cette journée, des employeurs et des demandeurs d'emploi handicapés ont l'occasion de se rencontrer pour des entretiens d'embauches réalisés dans un cadre convivial.

Aulnay-sous-Bois travaille également en étroite collaboration avec Pôle emploi et CAP emploi et les personnes en recherche d'emploi sont accueillies par la MEIFE.

Changer le regard sur le handicap

Suite à une enquête réalisée dans le cadre de la commission communale, la Ville mène une réflexion sur des formations pour permettre aux agents municipaux de mieux accueillir les personnes handicapées au sein des différents services.

Des actions « grand public », pour changer le regard, sont également organisées tout au long de l'année et notamment lors du Forum des Associations ou durant la Semaine de l'Egalité. En 2009 par exemple, un repas a débuté dans le noir complet afin de permettre aux participants valides et handicapés de dialoguer sans *a priori*.

La Ville distribue gratuitement les télécommandes nécessaires à l'activation des feux sonores.

Il existe plusieurs systèmes de transport à la demande :

- La société AJ transport de personnes, basée à Aulnay-sous-Bois, propose une offre spécialement adaptée aux personnes âgées et handicapées pour un tarif très modique (1€ de l'heure).
- Le service départemental PAM 93 permet aux personnes reconnues handicapées à plus de 80% de bénéficier d'un service de transport à la demande au prix de 6€ dans les limites du département.

En 2008, la Ville et le CCAS ont déclaré 154 travailleurs handicapés, parmi leurs agents, soit un taux de 6%, conforme aux exigences légales (Source : bilan social 2008).

Handicap et santé

De même, la Maison de l'Environnement a accueilli des groupes déficients visuels et psychologiques lors de son exposition sensorielle « L'arbre aux essences » en 2008.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Les actions menées pour accueillir les enfants handicapés dans les écoles et les structures spécialisées sont très positives. Elles traduisent la volonté de la Ville de favoriser l'épanouissement de tous et contribuent à changer le regard sur le handicap, un premier pas vers le mieux-vivre ensemble.

Forces

- Deux établissements sanitaires importants.
- Une démarche volontaire pour favoriser l'accès de tous à la santé.
- Une mission Handicap qui pilote l'action de la ville dans ce domaine.

Faiblesses

- Une offre de soins inégalement répartie.
- Un manque de structures d'accueil spécifiques.

Opportunités

- La finalisation prochaine du diagnostic santé.

Menaces

- Un affaiblissement progressif de la démographie médicale.

Enjeux

- Approfondir la connaissance des publics handicapés par une étude des besoins.
- En matière de santé : développer une autre communication pour toucher les populations étrangères ou allophones.
- Favoriser le renforcement de l'offre de soins.

OPTER POUR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Développement économique

Avec plus de 30 000 emplois, Aulnay-sous-Bois constitue un pôle économique important, dont les retombées ne profitent pas toujours aux habitants. De nombreux actifs travaillent en dehors du territoire et certains quartiers connaissent un taux de chômage préoccupant. La transition actuelle de l'économie au profit des activités de services doit donc être accompagnée afin de conforter l'attractivité économique de la ville, tout en permettant à l'ensemble des Aulnaysiens d'en tirer parti. Enfin, l'offre commerciale est importante, mais gagnerait à être mieux articulée afin de garantir la complémentarité d'O'Parinor et des commerces de proximité.

1. Un pôle d'emploi important, rarement occupé par des résidents

Aulnay-sous-Bois représente un pôle d'emplois important et bénéficie d'une situation géographique privilégiée. Néanmoins, la concentration géographique des zones d'activités et le fort nombre d'Aulnaysiens travaillant à l'extérieur de la commune, n'encourage pas les déplacements doux.



Un contexte économique privilégié

En 2006, Aulnay-sous-Bois comptait 2 948 entreprises et 31 857 emplois, ce qui fait de la commune le troisième pôle d'emploi du département.

La ville bénéficie également de la proximité d'autres pôles d'activités : Bobigny - Bondy (34 200 emplois), Villepinte (11 100 emplois), Parinor 2 et Paris.

La plateforme Roissy-Charles de Gaulle représentait à elle seule 106 000 emplois salariés en 2004, répartis sur huit communes. (Source : INSEE, Seine Saint Denis, L'emploi tertiaire aux portes de Paris.)

La très bonne connexion entre Aulnay-sous-Bois et ces différents pôles représente un facteur important d'attractivité.

Développement économique

De nombreux déplacements pendulaires

Le nombre d'emplois disponibles est supérieur au nombre d'actifs habitant à Aulnay-sous-Bois mais ces postes sont rarement occupés par des résidents. Seuls 28 % des actifs Aulnaysiens travaillent dans leur commune.

Dans le cas d'Aulnay-sous-Bois, les cadres et professions intermédiaires se déplacent davantage que les autres catégories socio-professionnelles (respectivement 80,4% et 75,3% d'entre eux travaillant à l'extérieur de la commune), ce qui peut signifier une insuffisance d'emplois qualifiés.

Des zones d'activités très spécialisées, regroupées au Nord et Nord Ouest de la commune

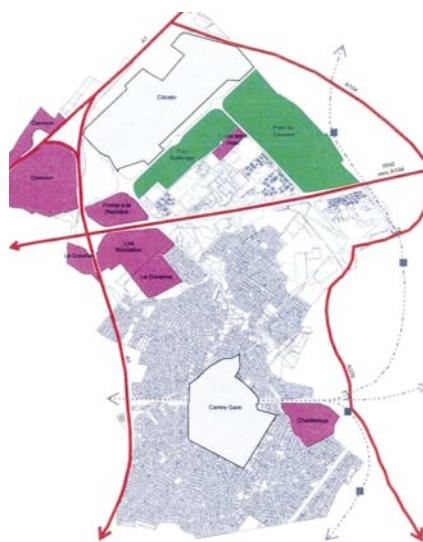
Les zones d'activités sont localisées au Nord et Nord-Ouest de la commune, à proximité des grands axes autoroutiers. Celles situées au Nord de la RN2 représentent 16 % des entreprises et près de 50 % des emplois de la ville (source PLU).

EMPLOIS SALARIES PAR ZONE D'ACTIVITES (2005)

Zone	Nombre d'emplois	% des emplois
Citroën	5 680	25
Garonor	2 437	11
Parinor	2 070	9
Garenne / Mardelles	2 973	13
Chanteloup	1 304	6
Fosse à la Barbière	741	3
Croix Saint Marc	289	1
Le Coudray	297	1
Centre Gare.	2 147	10
Hors zones	4 561	20

Source : PLU

LOCALISATION DES ZONES D'ACTIVITES



Source : PLU

Ces zones sont exclusivement dédiées aux activités économiques : on y trouve ni logement, ni commerce. Le type d'activités (industrie automobile, logistique, transports...) n'encourage pas le développement de zones fonctionnellement mixtes.

Développement économique

En revanche, 2 pôles offrent une meilleure insertion dans l'environnement urbain :

- le centre gare peut être considéré comme une zone d'activité dans la mesure où il regroupait, en 2005, 26 % des établissements et 10 % des salariés.
- la zone de Chanteloup est la seule située au Sud-Est de la commune. En 2005, elle accueillait 61 établissements et représentait 6 % des postes salariés d'Aulnay-sous-Bois.

Enfin, le secteur diffus est majoritairement constitué de petites et très petites entreprises. En 2005, il représentait 50 % des établissements et 20 % des emplois salariés.

2. Une mutation de la structure économique

En dépit du déclin des activités industrielles, traditionnellement très développées, l'économie aulnaysienne est dynamique. Les secteurs des services et de la construction se développent, annonçant la mutation progressive du tissu économique local.

Une économie encore marquée par l'industrie

L'usine PSA est le principal employeur de la commune avec plus de 5 000 salariés. L'industrie des biens de consommation, notamment avec L'Oréal, occupe près de 2 000 personnes. Cette forte spécialisation industrielle demeure : 22 % des emplois aulnaysiens se situent dans le secteur de l'industrie (alors que la moyenne départementale n'est que de 11,2 %).

Les services ne représentent que 17 % des emplois (22 % à l'échelle du département). La présence de Garonor dans le Nord Ouest de la ville entraîne une forte spécialisation des emplois de service dans les domaines des transports et de la logistique (2 741 emplois en 2006).

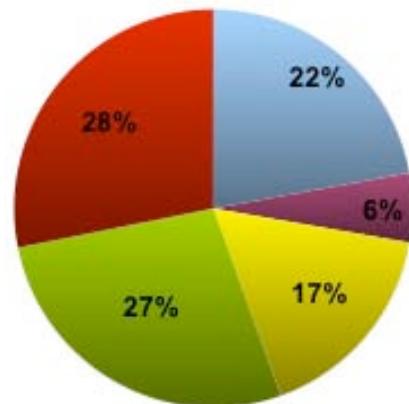
Le commerce représente 17 % des emplois (15,2 % en Seine-Saint-Denis) et se trouve très concentré dans le centre commercial régional de O'Parinor.

Une rapide évolution

Entre 2000 et 2008, le nombre d'établissements présents sur le territoire de la ville a augmenté de 16,1 %. Cette moyenne est identique à celle du département (2 % de croissance annuelle).

Cependant, cette hausse s'explique surtout par la hausse du nombre d'entreprises dans les secteurs de la construction (+39,3 %) et des services (+24 %). A l'inverse, le secteur industriel

REPARTITION DES EMPLOIS
PAR SECTEUR (INSEE 2006)



- Industrie
- Construction
- Commerce
- Emplois publics
- Autre tertiaire

Développement économique

connaît un déclin constant depuis 2000 : 9 % des entreprises industrielles ont disparu pendant cette période.

Aulnay-sous-Bois connaît à ce titre une évolution comparable à celle du département : dans la même période, la Seine-Saint-Denis a perdu 15 900 emplois industriels et s'est fortement réorientée vers les services (+ 50 000 emplois en 8 ans).

Un risque de stagnation des zones d'activités

Les Zones d'Activités Economiques (ZAE) existantes sont globalement adaptées aux activités économiques qui y sont implantées.

On note cependant quelques points faibles qui risquent, à terme, de nuire à leur attractivité : bâti parfois défraîchi et peu valorisant, absence de traitement paysager, desserte interne à améliorer... Pour pallier ces risques, la Ville souhaite s'engager dans une requalification de la zone de la Fosse à Barbière, en y aménageant une zone dédiée au commerce, en lien avec O'Parinor, ainsi qu'une autre zone, qui accueillera des activités industrielles et artisanales. Le site de Garonor sera également modernisé avec pour ambition de créer 2 000 nouveaux emplois.

A l'exception de la future Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Aulnes de 20 000 m², le manque de foncier disponible ne permet pas d'envisager l'implantation de nouvelles zones économiques d'envergure. De plus, les terrains libres sont souvent gérés par des acteurs extérieurs à la ville (PSA, Réseau Ferré de France...) ce qui limite les marges de manœuvre de la Ville.

L'écopôle du Blanc-Mesnil : une opportunité majeure pour Aulnay-sous-Bois

Les villes d'Aulnay-sous-Bois et du Blanc-Mesnil se sont engagées conjointement dans la création d'un éco-pôle : elles accueilleront, à l'horizon 2012, une usine d'épuration et une usine de méthanisation sur un site commun aux deux villes. Ce procédé permettra de valoriser les déchets issus de l'épuration des eaux usées.

Des visites seront également organisées afin de faire de cet espace un véritable outil de sensibilisation au développement durable à l'échelle du département.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Le poids du secteur industriel dans l'activité économique locale est considéré à la fois comme un atout et une faiblesse. Gage de stabilité des activités et d'emploi – souvent non qualifiés ; mais aussi source potentielle de nuisances et de pollutions. Le choix du développement économique du territoire reste une problématique non tranchée, mais qui s'impose comme devant être clairement

Développement économique

appréhendée dès lors qu'elle dicte, dès maintenant, des choix d'aménagement dans les futurs espaces de ces activités.

Les activités industrielles ont un impact en termes de nuisances et de pollutions, qu'il s'agira de prendre en compte au cours de l'élaboration de l'Agenda 21 de la ville.

Le secteur automobile, très présent avec l'usine PSA, est quant à lui considéré comme fragile, tributaire de la croissance économique mondiale.

3. Une nécessaire démarche d'accompagnement vers l'emploi

Même si le taux de chômage global reste stable, il reste préoccupant, notamment dans certains quartiers. La Ville a donc mis en place des actions afin de favoriser l'accès de tous à l'emploi.

Les jeunes, premières victimes du chômage

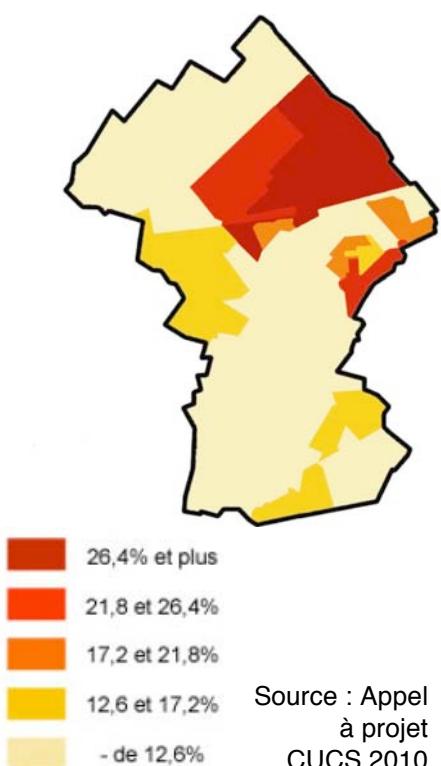
Le taux de chômage global baisse régulièrement depuis 2003, à Aulnay-sous-Bois. En 2008, il avait retrouvé son niveau de 1999 (16,2 % des actifs en 2006 ; 16,8 % en 1999), ce qui place les Aulnaysiens dans la moyenne départementale (16,6 % en Seine-Saint-Denis).

Ce constat cache cependant des disparités. Le chômage touche davantage les jeunes : les 15 – 24 ans ont un taux de chômage de 58,1 %, un taux bien supérieur à celui de département (28,9 % en 2006).

Toutes tranches d'âge confondues, les ouvriers sont les catégories professionnelles les plus durement touchées, avec un taux de chômage de 20 % en moyenne. A l'inverse moins de 5 % des cadres et professions intellectuelles supérieures sont sans emploi.

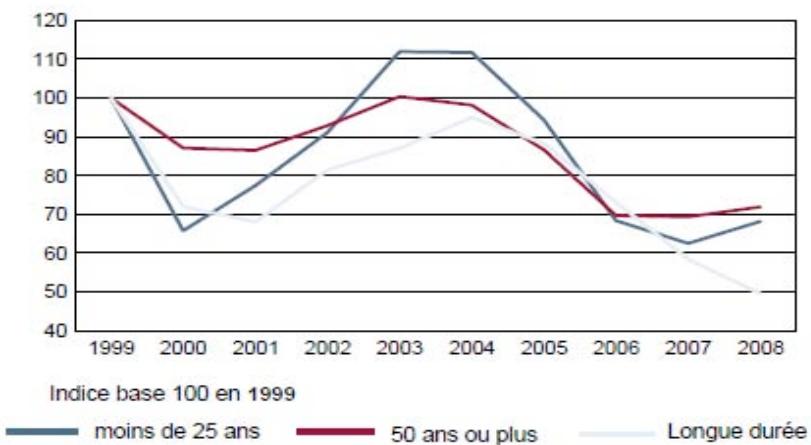
La plateforme de Roissy-Charles de Gaulle propose de nombreux emplois pour les personnes peu qualifiées (agent de sécurité, bagagiste...). Cependant, l'obligation d'avoir un casier judiciaire vierge pour y postuler écarte certains jeunes.

TAUX DE CHOMAGE EN 1999



Développement économique

EVOLUTION DU CHOMAGE ENTRE 1999-2008



Enfin, les quartiers Nord connaissent un taux de chômage nettement supérieur à la moyenne. En 1999, 27,6% des habitants de la ZUS étaient au chômage contre une moyenne communale de 16,8 %. Même si ces données doivent être actualisées, on peut penser que ces quartiers restent davantage touchés.

Une structure unique pour l'emploi et la formation : la MEIFE

Le développement local et l'accès à l'emploi est confié à la Maison de l'Emploi, de l'Insertion, de la Formation et de l'Entreprise (MEIFE, ancienne M2E – Maison de l'Emploi et de l'Economie).

La MEIFE, qui opère également sur le territoire de Villepinte, a accueilli en moyenne 2 430 personnes par mois en 2009 pour lesquels 1 417 solutions d'emplois ont été proposées.

Le léger recul constaté entre 2008 et 2009 en termes de personnes accueillies et orientées s'explique en partie par une refonte des activités et de l'organisation de la structure, durant cette période.

Un soutien à la création d'entreprises

En complément du pôle emploi de la MEIFE, la « M2E Initiative », association membre de la MEIFE, propose plusieurs dispositifs d'aide au montage d'entreprises : prêts d'honneur, fonds de transmission, conseils juridiques, - ainsi que des parrainages entre un jeune créateur et un cadre expérimenté. En 2009, 466 entrepreneurs ont été conseillés par la MEIFE.

La SEMAD (Société d'Economie Mixte Aulnay Développement) met à disposition des jeunes créateurs des locaux dans une pépinière d'entreprises (37 bureaux disponibles), un hôtel d'activités (17 bureaux) et un centre d'affaires. En 2009, 22 entreprises étaient implantées dans ses locaux, alors qu'elles étaient 29 en 2008.

La MEIFE a 4 missions :

- Accueillir, orienter et informer les jeunes de 16 à 25 ans (pôle Mission locale).
- Offrir un suivi personnalisé aux personnes de plus de 26 ans en grande difficulté et les aider à retourner vers l'emploi (pôle insertion).
- Mettre en adéquation offres et demandes d'emplois disponibles sur le territoire (pôle formation).
- Soutenir la création et le développement d'entreprises (pôle entreprise).

L'Association pour le Droit à l'Activité Economique propose des solutions de micro-crédits et un accompagnement pour les entrepreneurs des quartiers sensibles. Son antenne d'Aulnay-sous-Bois accueille cinq à dix projets par semaine (petits commerces, services à la personne, vente ambulante...).

Source : La Croix, 29/06/10.

Développement économique

En 2004, la création de la Zone Franche Urbaine des quartiers Rose des Vents, Cité Europe, Merisiers et Etangs a permis de dynamiser le tissu économique de ces quartiers. Entre 2004 et 2007, 91 établissements s'y sont installés, soit un rythme de croissance de 16% (6% seulement sur le reste de la ville).

La Ville a par ailleurs repris l'activité de développement économique, auparavant assurée par la M2E.

Les quartiers susceptibles de recevoir une ZFU (de plus de 10 000 habitants) doivent répondre à un certain nombre d'indicateurs (taux de chômage, proportion de jeunes, proportion de non diplômés...) Les entreprises qui viennent s'y installer bénéficient d'une exonération de charges fiscales et sociales pendant cinq ans.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Face au gisement d'emplois important d'Aulnay, la part d'actifs qui travaillent en dehors de la commune (72% en 2006) apparaît très élevée. Réduire les nuisances occasionnées par les déplacements domicile-travail (pollutions atmosphériques et sonores) représente donc une priorité.

Le chômage est très important dans certains quartiers (notamment à la Rose des Vents, proche des zones d'activités) et touche fortement les jeunes, souvent en raison d'un manque d'adéquation entre le type d'emploi proposé et la qualification des demandeurs d'emploi.

Certaines entreprises, telles PSA ou L'Oréal, recourent souvent aux actifs Aulnaysiens pour des postes d'intérimaires et non pour des contrats durables. Ainsi, faire coïncider l'offre et la demande d'emploi dépasse les strictes politiques de l'insertion professionnelle et impose une réflexion transversale en matière de formation, de culture, etc.

Par ailleurs, la discrimination (nom, quartier...) est une autre problématique des jeunes Aulnaysiens quant à l'accès à l'emploi. Ceci pose la question de l'image de la ville, de la valorisation de la jeunesse et de sa diversité.

Développement économique

4. Une offre commerciale importante, allant du pôle régional au commerce de proximité

Le commerce représente un atout dans la vie de la commune : l'offre est vaste et diversifiée. O'Parinor, deuxième employeur de la ville, propose plus de 2 000 emplois. La ville gagnerait cependant à engager une véritable politique de redynamisation des commerces de proximité, afin d'enrayer l'affaiblissement du centre-ville et de réduire les déplacements automobiles.

O'Parinor : un centre commercial régional soumis à une forte concurrence

Le commerce employait, en 2006 17 % des actifs d'Aulnay-sous-Bois, soit 5 308 personnes. Le centre commercial régional Parinor (devenu O'Parinor en 2008) comptait à lui seul 2 070 emplois en 2005 (Source : PLU).

Ce centre est relativement déconnecté du reste de la ville et reste difficilement accessible en transports en commun.

Par ailleurs, en dépit des travaux réalisés en 2008, plusieurs centres commerciaux géants risquent de déséquilibrer O'Parinor : le projet Aéroville (2 600 emplois directs), situé à proximité directe de Roissy Charles de Gaulle, risque de capter une partie de la clientèle d'O'Parinor.

Une offre de proximité importante mais parfois vieillissante

En plus de Parinor, la ville compte plusieurs pôles commerciaux, au rayonnement inégal. En 2007, le pôle du centre ville (Nord et Sud, voir la carte ci-dessous), comptait plus de commerces qu' O'Parinor (309 commerces). Son attractivité était en partie assurée par les marchés, proposant un large choix de produits alimentaires et d'équipements de la personne.

Cependant, l'attractivité du centre ville tend à décroître, faute de gestion concertée du site. La saturation des places de parking lors de jours de marché risque de dissuader certains Aulnaysiens d'y faire leurs achats.

Le centre souffre de plus d'un taux de vacance des commerces élevés (19,3 % pour le centre ville et les commerces en diffus), ce qui nuit à son dynamisme.

Les autres pôles commerciaux de quartier sont répartis de façon relativement homogène sur l'ensemble du territoire. Les commerces de Chanteloup, Ambourget et du Vieux pays semblent adaptés à leur vocation de pôles de proximité (Source : PLU).

Pour faire face à la concurrence des hypermarchés régionaux, O'Parinor s'est agrandi en 2008. Il compte désormais 220 boutiques, une offre de restaurants, de moyennes surfaces alimentaires et d'équipements à la personne, répartis sur 90 000m². Il est ainsi devenu l'un des cinq plus importants centres commerciaux d'Ile de France par son chiffre d'affaires (supérieur à 700 millions d'euros).

DES HYPERMARCHES PLUS DURABLES ?

De plus en plus de centres commerciaux se lancent dans une démarche de développement durable. Les pistes d'action sont multiples: alimentation du centre par des panneaux photovoltaïques, meilleure desserte en transports en commun, large choix de produits équitables, bios, locaux... dans les magasins, actions de sensibilisation au développement durable dans l'enceinte du supermarché...

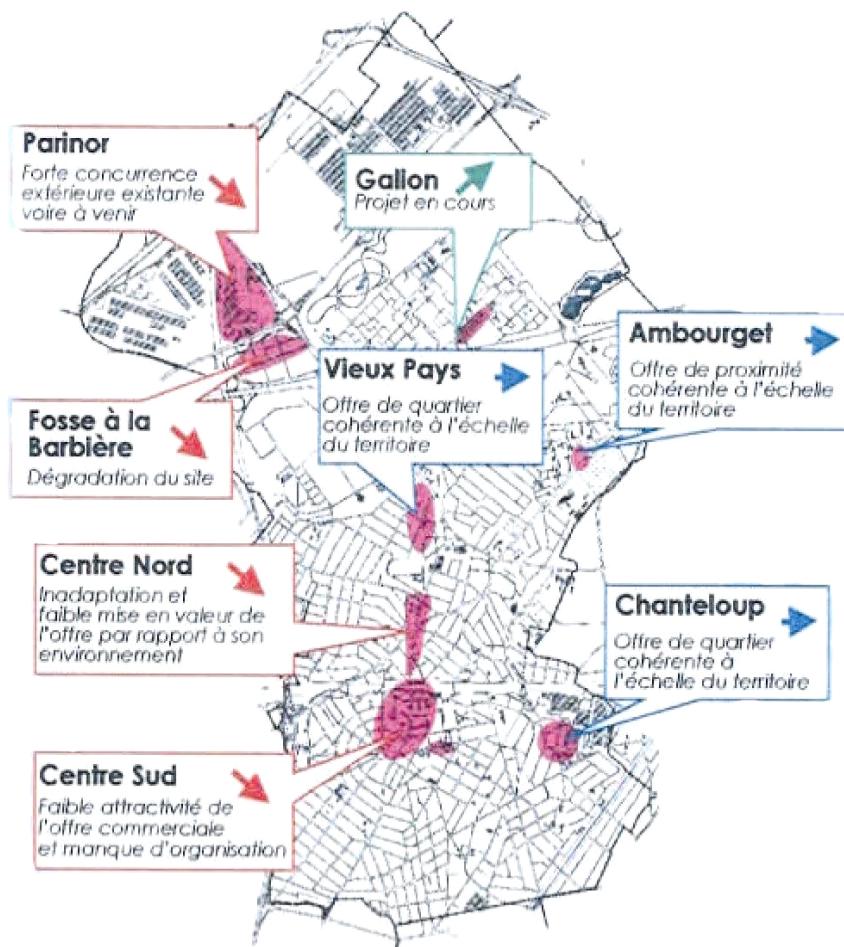
Développement économique

NATURE DE L'OFFRE COMMERCIALE PAR POLE

Pôle commercial	Nombre de commerces	Offre principale
O'Parinor	142	Equipements de la personne Services
Fosse à Barbière	15	Cafés / Restaurants, Automobile
Ambourget	17	Services, Alimentaire
Chanteloup	23	Services, Cafés / Restaurants
Vieux Pays	37	Services, Alimentaire
Centre Ville Nord	133	Services, Automobile
Centre Ville Sud	174	Services, Equipements de la personne

Source : PLU

REPARTITION DES POLES COMMERCIAUX AULNAYSIENS



Source : PLU

Développement économique

Deux projets devront, à terme, étoffer l'offre commerciale au Nord de la ville :

- Un nouveau pôle d'activité dans le cadre du projet de la ZAC des Aulnes, autour du rond point de l'Europe, anticipant sur la future station du métro.
- Le transfert du centre commercial du Galion, dans le cadre du PRU, a pour objectif de créer un cœur de ville à la Rose des Vents.

La question du commerce de proximité n'est pas uniquement un enjeu économique. La présence de commerces de proximité répartis de façon homogène sur le territoire joue également un rôle environnemental, dès lors qu'elle limite les déplacements consuméristes.

Pour être pleinement efficace, la politique à conduire doit conjuguer valorisation du commerce de proximité et facilitation des déplacements doux (centre ville piéton, pistes cyclables...).

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Le manque d'attractivité de l'offre commerciale locale (faible diversité et mauvaise répartition) renforce le report sur les commerces des communes voisines (la zone de chalandise d'O'Parinor ne couvre qu'une partie du territoire d'Aulnay-sous-Bois et les habitants du sud de la commune réalisent plutôt leurs achats dans la commune de Rogny-sous-Bois). Cette situation tend à rallonger les déplacements et n'incite pas à l'usage des transports alternatifs à la voiture individuelle.

Le maintien, voire le développement de l'offre commerciale de proximité est, de surcroît, indispensable à la préservation du lien social dans les quartiers, mais se heurte à deux obstacles principaux, pour lesquels l'Agenda 21 devra tenter d'apporter des réponses :

- les commerçants (et les artisans) éprouvent des difficultés à embaucher ou à trouver des successeurs lors de leur départ à la retraite ;
- les consommateurs Aulnaysiens apprécient de faire le marché le dimanche mais réalisent les achats alimentaires plus conséquents en supermarché. Il apparaît crucial d'encourager un changement de pratique des habitants, notamment en les sensibilisant sur l'impact qu'ont leurs choix de consommation.

Développement économique

Forces

- Un pôle d'emploi important.
- Une offre commerciale riche
- La proximité de Roissy-Charles de Gaulle.
- Une structure municipale dédiée à l'emploi : la MEIFE

Faiblesses

- Des inégalités prononcées entre le Nord et le Sud en matière de qualification et de taux de chômage.

Opportunités

- Développer les activités économiques liées au développement durable.

Menaces

- Un vieillissement de certaines Zones d'Activités les rendant peu attractives.

Enjeux

- Développer, si possible, la mixité fonctionnelle des zones d'activités.
- Valoriser les zones d'activités de l'Ouest de la ville.
- Conforter les commerces de proximité.
- Mieux articuler les différentes échelles commerciales.
- Rapprocher les bassins d'habitat, notamment au Nord de la commune, avec l'offre de formation environnante (en particulier universitaire).

OPTER POUR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Mairie éco-acteur

La commune n'a pas attendu de lancer un Agenda 21 pour s'engager en faveur du développement durable : la gestion des déchets, notamment, ou les actions engagées sur l'éclairage public en témoignent. L'Agenda 21, toutefois, devrait offrir l'opportunité de formaliser ces politiques, de les mettre en synergie et d'engager une démarche volontariste globale, permettant notamment à la Ville de devenir un éco-acteur exemplaire.

1. L'intégration du développement durable dans l'organisation de la Mairie

En associant l'ensemble du personnel municipal à la démarche Agenda 21, la Ville a l'opportunité d'initier une dynamique autour du développement durable.

Un service dédié au développement durable

Au 31 Décembre 2008, la Ville employait 2 702 agents. Le pôle Développement durable compte 5 agents, majoritairement rattachés à la Maison de l'Environnement du Parc Faure.



Une sensibilisation du personnel municipal à renforcer

Au cours de l'année 2008, 1 332 agents ont bénéficié de formations.

C'est un point positif : la formation permet aux agents d'évoluer tout au long de leur carrière. On peut néanmoins regretter que le thème du développement durable n'ait pas été abordé lors de ces journées. Les agents en charge de l'aménagement de la ville pourraient notamment être formés à l'Approche Environnementale de l'Urbanisme.

Néanmoins, certains services (comme le CCAS) ont d'ores et déjà des référents développement durable ; d'autres, comme les Espaces verts, ont clairement inscrit le développement durable dans leurs objectifs ; et des opérations de sensibilisation des agents municipaux aux gestes responsables, dans leur pratique professionnelle, ont été effectuées dans le passé – qui mériteraient d'être réitérées.

UNE VILLE « ECO-EMPLOYEUR »
 En 2008, plus de 30 % des agents non permanents de la ville étaient des emplois aidés : apprentissage et Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi). Les CAE visent notamment à intégrer des personnes sans emploi et qui rencontrent des difficultés particulières dans l'accès au travail.

D'après le bilan social 2008, la Ville employait de plus 154 travailleurs handicapés, soit un taux de 6%, conforme aux exigences légales.

Mairie éco-acteur

L'élaboration d'un Agenda 21

La Ville s'est engagée dans la réalisation d'un programme de développement durable : un Agenda 21. Elaboré de façon participative, par les Aulnaysiens, ce programme définira les grands enjeux du territoire au regard du développement durable, et permettra de mettre en place des actions fortes, adaptées aux spécificités de la commune.

Une opportunité majeure : le plan de déplacement administratif

Les employés de la Mairie disposent de 40 vélos de services, ainsi que d'une plateforme de covoiturage sur l'Intranet ; pour leurs déplacements professionnels, un pool de véhicules est sur le point d'être mis en place.

Un Plan de Déplacement Administration est actuellement à l'étude. Une telle démarche permettrait de réduire la pollution engendrée par les déplacements des agents et, à terme de mieux coordonner les différents plans de mobilité existants sur le territoire de la ville.

Un quart des fourgonnettes et berlines de la Ville roulent au GNV. Toutefois, en l'absence de station GNV à proximité, les véhicules roulent à l'essence.

Vers une meilleure transversalité des services municipaux

La Ville cherche également à renforcer la communication entre les services, afin de faciliter les démarches transversales. C'était l'un des objets du séminaire de l'encadrement, organisé le 6 Mai 2010. A l'issue de cette réunion, plusieurs actions (en faveur du mode projet et d'une meilleure connaissance des services) ont été proposées et serviront de base à un futur programme d'action.

Le projet de réaménagement du Pôle Hôtel de Ville, qui prévoit l'extension du centre administratif permettra de réunir au sein d'un même bâtiment, différents services (Etudes urbaines, pôle social, etc.).

Cette volonté de permettre à différents services de travailler ensemble sur le même projet s'inscrit parfaitement dans le développement durable. Elle pourrait même être développée et formalisée.

Remarque : certaines villes que nous avons accompagnées ont ainsi adopté une « Grille A21 » (ci-contre), permettant de croiser, pour chaque projet, les réflexions menées pour enrichir cette action en matière de participation, d'environnement, de social et d'économie.

LA GRILLE A 21

Conciergerie A21		Conciergerie	Environnement	Social	Economique
Volonté politique	Objectif				
Conception					
Réalisation - Gestion					

Source : ETIK-PRESSE

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Mairie éco-acteur

Les membres des ateliers ont validé les enjeux du pré-diagnostic, notamment la nécessité de favoriser une réflexion transversale des services pour la mise en œuvre des actions de développement durable.

2. Des opérations pilotes à systématiser

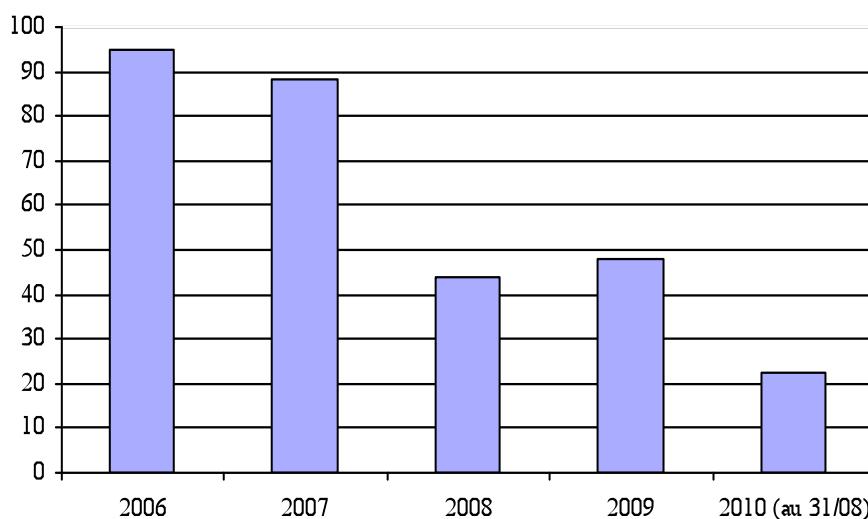
Dans plusieurs domaines, Aulnay-sous-Bois se distingue déjà par son engagement en faveur du développement durable. La mise en place de l'Agenda 21 est l'occasion d'étendre cette démarche à toutes les politiques municipales.

Une diminution des consommations de papier

La Ville incite les agents à imprimer systématiquement en recto-verso avec l'installation en réseaux de nouvelles imprimantes et de copieurs.

Malgré ces efforts, certains documents restent imprimés sur papier. Les délibérations du Conseil Municipal - document de près de cent pages – sont, par exemple, distribuées tous les mois aux élus, directeurs et chefs de service, sous format papier. Toutefois, la dématérialisation des invitations, courriers, et notes de service se généralise.

EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE PAPIER A4 EN VOLUME (TONNES) ENTRE 2006 ET 2010



Source : Service Marchés et Achats publics

Formaliser une politique d'achats durables

La commande publique représente 16 % du PIB français. Il est donc primordial d'encourager les achats durables. Or, à l'heure

70% des commandes de consommables informatiques sont des commandes de produits remanufacturés.

La restauration municipale utilise des doseurs automatiques de produits lessiviels pour le nettoyage des offices et des cantines.

Mairie éco-acteur

actuelle, il n'existe aucun engagement formel en faveur du développement durable dans les achats aulnaysiens.

Chaque service passe ses propres marchés et ne prend pas systématiquement en compte des critères sociaux ou écologiques.

De nombreux marchés intègrent déjà ces critères : marchés de fournitures (papiers écolabellisés, colles sans solvants, cartouches d'imprimante remanufacturées, etc.) ; marchés de véhicules (prise en compte de l'émission de CO₂ et de la consommation en milieu urbain) ; marchés de service (qui intègrent autant que possible des clauses de recyclage des déchets produits et de qualification des personnels).

Une charte des achats durables permettrait dès lors d'étendre les bonnes pratiques en la matière.

Des efforts significatifs en matière d'éclairage public

Les services de la Ville mènent, depuis 2002, une réflexion approfondie sur l'éclairage public. Un programme complet a été mis en place afin de modifier les différents points lumineux de la ville (plus de 9 500).

Entre 300 et 400 points lumineux sont traités chaque année, par l'utilisation d'ampoules basse consommation, des variateurs de tension électriques ou des capteurs d'intensité lumineuse. La Ville estime que ces opérations permettent d'économiser environ 25 % d'énergie électrique chaque année.

Un relevé des consommations énergétiques pour les bâtiments municipaux

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan climat départemental, la Ville dispose d'un bilan carbone du territoire réalisé par le Conseil Général (voir la fiche Aménagement du territoire).

Dans tous les bâtiments publics, les consommations de fluides (eau, électricité, gaz) sont suivies chaque année. Des améliorations sont apportées régulièrement aux bâtiments. Une réflexion est aussi menée sur la politique d'investissement de la Ville, pour réduire les dépenses de fonctionnement.

Remarque : à l'heure où le Grenelle 2 impose de nouvelles obligations en matière de bâtiments publics, cet engagement gagnerait à être formalisé dans un plan global d'amélioration du patrimoine de la Ville, accompagné d'objectifs évaluables, voire d'un véritable Plan Energie, appuyé sur un suivi Bilan Carbone global.

Mairie éco-acteur

A l'heure actuelle, les efforts de la Ville portent également sur la promotion des initiatives privées, par des campagnes de sensibilisation au gaspillage dans les centres sociaux ou l'octroi de subventions aux propriétaires souhaitant installer des sources d'énergies renouvelables dans leurs logements (Voir la Fiche Aménagement du territoire).

La Ville propose aussi, occasionnellement, des permanences Conseil Energie, et souhaiterait accueillir un Espace Info Energie de l'Ademe sur son territoire.

Une ville pilote dans la gestion des déchets

Depuis plus de 10 ans, la Ville est pilote dans le domaine du tri sélectif. Cette expérience s'applique notamment aux quartiers d'habitat collectif où les taux de tri sont traditionnellement plus faibles que dans les secteurs pavillonnaires.

La Mairie s'engage donc pour une collecte des déchets performante, grâce à l'ouverture de la déchetterie aux entreprises de la ville, l'installation de containers enterrés ou la mise en place du service « Proxim' Aulnay-sous-Bois » (encadré). Le tri sélectif est aussi mis en place dans certains bâtiments de la Ville, et mériteraient d'être généralisé.

Depuis plus d'un an, la Ville a mis en place un dispositif « Proxim'Aulnay », qui répertorie les appels indiquant un désordre de l'espace public, au mieux et au plus vite : saletés de voirie, trou dans la chaussée, dépôt sauvage, tags, végétation débordant sur la voie publique, etc. En 2009, la Ville a reçu 1 176 appels qui ont donné lieu à 832 interventions.

Vers une gestion douce des espaces verts

Le service Espaces verts s'engage pour une gestion douce des parcs et jardins de la ville. Les efforts engagés dans ce domaine sont l'un des points forts de la Ville, au regard du développement durable (cf. la Fiche Espaces Verts).

Des expériences dans la récupération de l'eau de pluie

Deux équipements sportifs sont équipés de cuves de récupération d'eau de pluie : le stade Belval et le gymnase Marcel Cerdan. L'eau de ces cuves peut par la suite être utilisée pour le nettoyage des voiries ou, après traitement, pour l'arrosage des espaces verts. Mais aucun suivi de l'utilisation réelle de ces cuves n'est aujourd'hui effectué.

Par ailleurs, le bassin de rétention des eaux pluviales du Parc Faure a été conçu comme une zone inondable, bordé par une mare permanente, pouvant « absorber » des pluviométries exceptionnelles. La mare permanente est quant à elle alimentée par les eaux pluviales issues des toitures de la Maison de l'Environnement.

Mairie éco-acteur

Enfin, une réflexion est en cours, sur un dispositif de pompage des eaux du canal de l'Ourcq, permettant d'arroser les espaces verts et de nettoyer la voirie.

Partage

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

Les membres du Forum reconnaissent les difficultés pour la Ville d'investir tous les champs du développement durable. Toutefois, il semble indispensable d'intégrer des réflexions « durables » à chaque action et pratique de la Ville (analyse du cycle de vie, bilan carbone...).

L'alimentation est un des champs d'action à couvrir, notamment en favorisant les aliments issus de l'agriculture biologique dans les repas préparés par la cuisine centrale.

La gestion des déchets dans cette structure est également une problématique : l'utilisation de barquettes en plastique (remplaçant les anciens plats en inox) pour conserver et transporter les repas conduit à un volume important de déchets chaque jour.

Mairie éco-acteur

Forces

- Une ville pilote dans la gestion des déchets.
- Un suivi des consommations énergétiques des bâtiments municipaux.
- Des expériences de gestion douce des espaces verts.
- Des pratiques responsables pour la mairie employeur.

Faiblesses

- Une politique de formation qui ne prend pas en compte le développement durable.
- Des expériences pilotes qui ne sont pas toujours systématisées.
- Pas de réel suivi énergétique des bâtiments communaux
- Pas de suivi – évaluation globale des actions conduites en termes de développement durable.

Opportunités

- La réalisation de l'Agenda 21.

Menaces

Enjeux

- Formaliser les bonnes pratiques d'achats de la ville par une charte des achats durables.
- Favoriser la transversalité entre services.
- Développer un véritable plan éditique.
- Mettre en place un PDA pour les agents communaux.
- Engager un plan de réduction globale des émissions de gaz à effet de serre.